

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude / mars 2018

## **Pour que vive le patrimoine écrit : démocratiser son accès**

**Tiphaine-Cécile Foucher**

Sous la direction de Thierry Claerr  
Chef du bureau Lecture publique – Ministère de la Culture





« Je ne capitule pas ! » RIDEAU  
Rhinocéros, Eugène Ionesco, 1959 Acte III, tirade finale de Bérenger

## **Remerciements**

*Je tiens en premier lieu à remercier Thierry Claerr, mon directeur de mémoire pour sa disponibilité et sa présence tout au long de ce travail. Ses orientations, ses points de vue pleins de conviction et son soutien ont permis de rendre ce travail aussi intéressant que formateur.*

*Je tiens à remercier chaleureusement tous les professionnels – en activité ou non – qui ont pris sur leur temps pour répondre à toutes mes questions avec bienveillance et m'ont montré que dans ce métier la passion et l'engagement étaient encore et toujours - malgré les baisses de budget et le manque de temps - ce qui compte le plus.*

*Merci à tous mes camarades de promotion pour les échanges riches et fréquents sur nos sujets de mémoire - et autre - qui montrent que déjà à l'ENSSIB être bibliothécaire c'est penser en groupe*

*Merci aux DCB-MCC d'un temps passé pour tout ce qu'elles ont fait pour moi en oubliant jamais de rire et de répondre avec humour à des remarques pas toujours pertinentes.*

*Je tiens à remercier Quentin, Marie, Vincent et Pascal pour leur soutien quotidien et leur relecture.*

*Merci à Aude, Laura et Sophie qui ont sacrifié une partie de leur temps pour m'aider et me faire des remarques toujours constructives.*

*Enfin, merci et plus encore à celui qui se pose des questions sur les méta-métadonnées et écoute Booba quelque part sur cette planète.*

*Merci à Hubert Bonisseur de la Bath pour tout ce qu'il m'a apporté.*

### ***Résumé :***

Pourquoi la démocratisation du patrimoine écrit est un enjeu dont les bibliothécaires doivent se saisir ? Et comment rendre le patrimoine écrit accessible à tous ? Voilà quelques questions qui sont posées dans ce travail.

Pour essayer d'y répondre, il faut identifier les freins à la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit. Ce sera aussi l'occasion de mettre en avant des actions permettant de les pallier. Des facteurs de réussite pourront ensuite être dégagés. Tout au long de ces pages, une attention particulière a été portée à l'illustration des propos théoriques par des actions et expérimentations émanant des bibliothèques. Il s'agit de montrer la dynamique impulsée dans certaines bibliothèques pour rendre le patrimoine écrit accessible à tous. Ces pages sont donc animées par la volonté de montrer en quoi « faire vivre le patrimoine écrit » est un enjeu majeur pour la profession.

### ***Descripteurs :***

Diffusion de la culture -- France

Démocratisation de la culture -- France -- 1960-....

Bibliothèques -- Activités culturelles -- France

Patrimoine écrit -- France

### ***Abstract:***

Why is the democratization of the written heritage an issue for librarians to seize? And how to make written heritage accessible to all? Here are some questions that are asked in this work.

To try to answer it, we must identify the obstacles to the democratization of access to the written heritage. It will also be an opportunity to highlight actions to overcome them. Success factors can then be identified. Throughout these pages, special attention has been paid to the illustration of the theoretical remarks by actions and experiments emanating from the libraries. We want here to show the dynamics impulsed in some libraries to make written heritage accessible to all. These pages are therefore driven by the desire to show how "to make the written heritage alive" is a major issue for the profession.

### ***Keywords :***

Diffusion of culture – France

Democratization of culture - France - 1960 -...

Libraries - Cultural Activities – France

Written Heritage - France

## ***Droits d'auteurs***



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

**Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France**

Disponible sur le Web <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

## Sommaire

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>10</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>1 / DEMOCRATISATION &amp; PATRIMOINE ECRIT : DEFINIR ET INTERROGER LES NOTIONS.....</b>	<b>15</b>
1/ PATRIMOINE ECRIT : UNE NOTION FORGEE AU CONTOUR IMPRECIS .....	15
1.1/ <i>Une définition empirique</i> .....	15
1.2/ <i>Un cadre juridique limité</i> .....	20
1.3/ <i>Une Politique et des financements variés</i> .....	22
1.3.1/ Exemples d'appropriation et d'application des dispositifs .....	28
2 / DEMOCRATISATION(S) CULTURELLE(S).....	32
2.1/ <i>Une multitude d'approches théoriques</i> .....	32
2.2/ <i>Un résultat toujours débattu</i> .....	35
2.3/ <i>Les politiques publiques en faveur de la démocratisation culturelle</i> .....	39
3/ DEMOCRATISATION, PATRIMOINE ECRIT ET BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES .....	41
3.1/ <i>Une évolution des missions et des pratiques</i> .....	41
3.2/ <i>Une volonté et un engagement généralisés ?</i> .....	45
<b>2/ ENTRE FORCES ET FAIBLESSES : QUEL ROLE POUR LES BIBLIOTHEQUES ET LES BIBLIOTHECAIRES ? . 88</b>	
1/ PREJUGES ET CONTRAINTES.....	49
1.1/ <i>Des établissements et un patrimoine difficile à mettre en valeur et élitiste ?</i> .....	49
1.2/ <i>Un objet fragile et peu attractif ?</i> .....	53
1.3/ <i>Un public difficile à saisir, pour quel bénéfice ?</i> .....	55
2/ FORCES ET OPPORTUNITES .....	58
2.1 / <i>Le bibliothécaire : au centre des publics</i> .....	59
2.1.1/ Exemples d'actions .....	61
2.2/ <i>Le bibliothécaire : au centre des collections</i> .....	63
2.2.1/ Exemples d'actions .....	65
2.3/ <i>Le bibliothécaire : au centre des actions de valorisation et de médiation</i> .....	67
2.3.1/ Exemples d'actions .....	71
2.4/ <i>Démocratiser l'accès au patrimoine écrit : les opportunités pour la bibliothèque et le bibliothécaire</i> .....	73
2.4.1/ Exemples d'actions .....	75
<b>3/ DEMOCRATISER L'ACCES AU PATRIMOINE ECRIT : ESSAI DE PRECONISATIONS.....</b>	<b>76</b>
1/ S'ENGAGER.....	77
1.1/ Exemples d'actions .....	79
2/ FORMER.....	80
2.1/ Exemples d'actions .....	82
3/ COOPERER.....	83
3.1/ Exemples d'actions .....	87
4/ COMMUNIQUER .....	89
4.1/ Exemple d'actions.....	91
5/ PLANIFIER ET EVALUER .....	93
5.1/ Exemples d'actions .....	95
<b>CONCLUSION, DEMOCRATISER L'ACCES AU PATRIMOINE ECRIT : UN CHOIX ESSENTIEL .....</b>	<b>96</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>98</b>
RAPPORTS.....	98
MONOGRAPHIES.....	99
<i>Sociologie</i> .....	99
<i>Culture</i> .....	99
<i>Patrimoine</i> .....	99
<i>Politique publique - Culture</i> .....	100

<i>Démocratisation</i> .....	100
<i>Démocratisation culturelle</i> .....	100
<i>Démocratisation en bibliothèque</i> .....	101
ARTICLES .....	102
<i>Sociologie</i> .....	102
<i>Articles du BBF</i> .....	102
<b>ANNEXES</b> .....	<b>106</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>117</b>

## *Sigles et abréviations*

ADBGV : Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BD : Bibliothèque départementale

BM : Bibliothèque municipale

BMC : Bibliothèque municipale classée

BnF : Bibliothèque nationale de France

Bnr : Bibliothèque numérique de référence

BU : Bibliothèque Universitaire

CCFr : Catalogue collectif de France

CTL : Contrat territoire lecture

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EAC : Éducation artistique et culturelle

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

FILL : Fédération interrégionale du livre et de lecture

FRAB : Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques

FRRAB : Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques

IGB : Inspection générale des bibliothèques

PAPE : Plan d'action pour le patrimoine écrit

PCS : Projet culturel et scientifique

SLL : Service du livre et de la Lecture

SRL : Structure régionale pour le livre

# INTRODUCTION

---

*« Les frontières intellectuelles entre les fonds anciens, les collections des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et les acquis récents, doivent être réduites au minimum : il n'y a qu'une culture, si vous faites une culture sans les livres anciens, vous massacrez la culture. Et le bibliothécaire doit viser à entretenir la mémoire d'une très ancienne culture dans laquelle notre culture actuelle prend racine<sup>1</sup>. »*

*Henri-Jean Martin*

---

Plus qu'une citation, cet extrait d'article s'apparente à un véritable programme d'action, à une injonction pour les professionnels. Mais comment se traduit-il sur le terrain ? Ce mémoire tâchera de montrer comment les bibliothécaires<sup>2</sup> se sont saisis de cette problématique et se sont engagés pour donner à voir et à comprendre le patrimoine écrit au plus grand nombre.

Partager la culture et rendre accessible le patrimoine au plus grand nombre est un objectif qui semble faire consensus au sein de la communauté professionnelle. Néanmoins, cette unanimité ne se traduit pas partout de la même manière. En effet, à l'échelle du territoire, l'engagement, les priorités des professionnels ne portent pas sur les mêmes problématiques, et les contraintes propres à chaque établissement<sup>3</sup> sont différentes. Dans ce contexte, pourquoi faire de la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit une priorité ?

La notion de « démocratisation », pose des questions auxquelles professionnels et/ou théoriciens essaient de trouver des réponses adéquates et des solutions applicables sur le terrain. Cependant, non seulement aucune réponse claire ne peut être apportée, mais comme souvent aucune solution universelle ne peut être trouvée. C'est au prisme des pratiques et expérimentations professionnelles que ce sujet sera analysé et questionné. Par ailleurs, dans le monde des bibliothèques, les enjeux et les formes prises par la démocratisation culturelle ont déjà été longuement débattus sous l'angle de la lecture publique. Elle n'est ni une simple médiation, ni de la valorisation, et n'a pas les mêmes contours que l'action culturelle. C'est une combinaison de plusieurs aspects visant à faire connaître et à diffuser auprès du public des documents qui peuvent simplement les divertir, leur permettre d'acquérir des connaissances mais peuvent surtout leur permettre de prendre connaissance de l'existant et de s'approprier ce patrimoine. La démocratisation de l'accès au patrimoine écrit est à la croisée de plusieurs débats : l'amélioration de l'accès au patrimoine écrit pour le grand public et la démocratisation culturelle – de la lecture particulièrement – en bibliothèque. Les établissements culturels (musées, archives,

---

<sup>1</sup>MARTIN, Henri-Jean. Une vision totale du livre. Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [En ligne]. 2004 [Consulté le 02/03/2018], n° 5. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0021-003>>.

<sup>2</sup>Le terme de bibliothécaire est entendu dans ce mémoire au sens générique et non statutaire.

<sup>3</sup>La diversité des territoires, des publics, des collections à valoriser est si grande que chaque institution doit trouver comment concilier toutes ses spécificités, transformer d'éventuels freins en forces pour un but à atteindre : permettre aux publics de prendre connaissance du patrimoine écrit et de se l'approprier.

théâtres, etc.) se sont depuis longtemps investis dans la démocratisation culturelle<sup>4</sup>. La question de la démocratisation de la culture pose depuis le début des années 1960 des questions sur le public et sur le but des actions : qu'est-ce que la culture peut apporter au plus grand nombre ? Quel résultat attendre ? Le débat a peu à peu glissé vers l'interrogation sur un échec de la démocratisation culturelle et l'émergence d'une nouvelle notion, celle de démocratie culturelle<sup>5</sup>. Les questionnements sur le public et le non-public sont donc fondamentaux. Quels sont les publics du patrimoine écrit ? Comment toucher un public plus large ? Il s'agit de placer le patrimoine écrit au centre de ces problématiques en intégrant à la réflexion toutes ses spécificités et les enjeux contemporains qu'il connaît<sup>6</sup>. Objet de distinction présumé élitiste dans ces pages, c'est la capacité du patrimoine écrit à s'ouvrir à tous qui sera interrogée. La bibliothèque doit trouver une nouvelle place dans le monde contemporain ; quel est le rôle du patrimoine dans les bibliothèques contemporaines ? Quelle démocratisation pour le patrimoine écrit ?

D'ailleurs, qu'est-ce que le patrimoine écrit ? La variété des collections disséminées sur le territoire ne permet pas de donner une réponse claire, aux limites nettes. Ce patrimoine multiforme composé de documents témoignant de temps immémoriaux ainsi que de documents contemporains est aussi difficile à caractériser pour les professionnels qu'à comprendre pour les publics.

Tout au long de ces pages, il s'agit de donner la parole aux professionnels des bibliothèques et de mettre en avant des actions, des expérimentations – anciennes et récentes – permettant d'élargir l'accès au patrimoine écrit. Ce sont avant tout les établissements de lecture publique qui ont été interrogés dans ce travail. Pour réaliser cette étude, il a été nécessaire de prendre en compte le cadre normatif entourant la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit, de présenter les dispositifs permettant de financer et d'assurer une visibilité aux actions mais surtout de présenter les acteurs et les actions. Afin de retracer l'évolution des notions de « patrimoine écrit » et de « démocratisation », ce travail prendra pour point de départ les années 1980. Pour faire émerger et mettre en avant le point de vue passé et actuel des professionnels sur la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit, des actions concrètes seront présentées. Une partie importante de ce travail a été le recueil et l'explication de certaines actions de bibliothèques territoriales françaises (qu'elles soient municipales ou intercommunales, classées ou non) et de tous les acteurs impliqués dans le travail des bibliothèques territoriales (partenariats publics ou privés, BD, SRL, DRAC jusqu'au Ministère). La taille, la nature, les spécificités des établissements interrogés sont très diverses permettant ainsi d'avoir une vision globale des actions mises en place.

Un travail de bibliographie très important a été mené. À la croisée de plusieurs disciplines et de plusieurs secteurs des bibliothèques, la bibliothéconomie, l'histoire du livre, la sociologie de culture, etc. ont été des disciplines étudiées pour construire cette recherche. Par exemple, on a observé dans quelle mesure la place de la valorisation du patrimoine écrit devenait de plus en plus importante dans la

---

<sup>4</sup>EIDELMAN, Jacqueline et JONCHERY Anne. Sociologie de la démocratisation des musées. *Hermès, La Revue* [en ligne], 2011/3 [Consulté le 02/03/2018], n°61. Disponible sur le Web <<https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2011-3-page-52.htm>>

<sup>5</sup>Qui est le processus participatif par lequel tout un chacun fait valoir les éléments de sa culture pour qu'ils soient valorisés et reconnus comme patrimoine à part entière. Pour plus d'information voir : ZASK, Joëlle. De la démocratisation à la démocratie culturelle. *Nectart* [en ligne], 2016/2 [Consulté le 02/03/2018], N° 3. Disponible sur le Web : <<https://www.cairn.info/revue-nectart-2016-2-page-40.htm>>

<sup>6</sup>Le patrimoine écrit est issu de plusieurs vagues de confiscation, d'enrichissement, de don, etc. Il est en train de changer de positionnement au sein des établissements pour passer d'un patrimoine subi à un patrimoine choisi et vivant qu'il convient d'animer, de repenser pour lui trouver de nouveaux usages et usagers.

littérature professionnelle<sup>7</sup>. Sur le même principe, les journées professionnelles, les manifestations, les mois et les journées du patrimoine écrit ont été étudiés. Les appels à projets PAPE<sup>8</sup> ont été dépouillés.

Ce travail est principalement construit autour d'entretiens professionnels<sup>9</sup>. La liste des entretiens à conduire a été fixée en concertation avec Thierry Claerr, Chef du bureau de la lecture publique au sein du Ministère de la Culture (Directeur de mémoire). Un questionnaire<sup>10</sup> a été mis au point ; il servait à conduire et à orienter les entretiens ainsi qu'à assurer une récupération harmonisée des informations. Plus largement, c'est la place du patrimoine écrit au sein de la bibliothèque qui a été questionné en entretien.

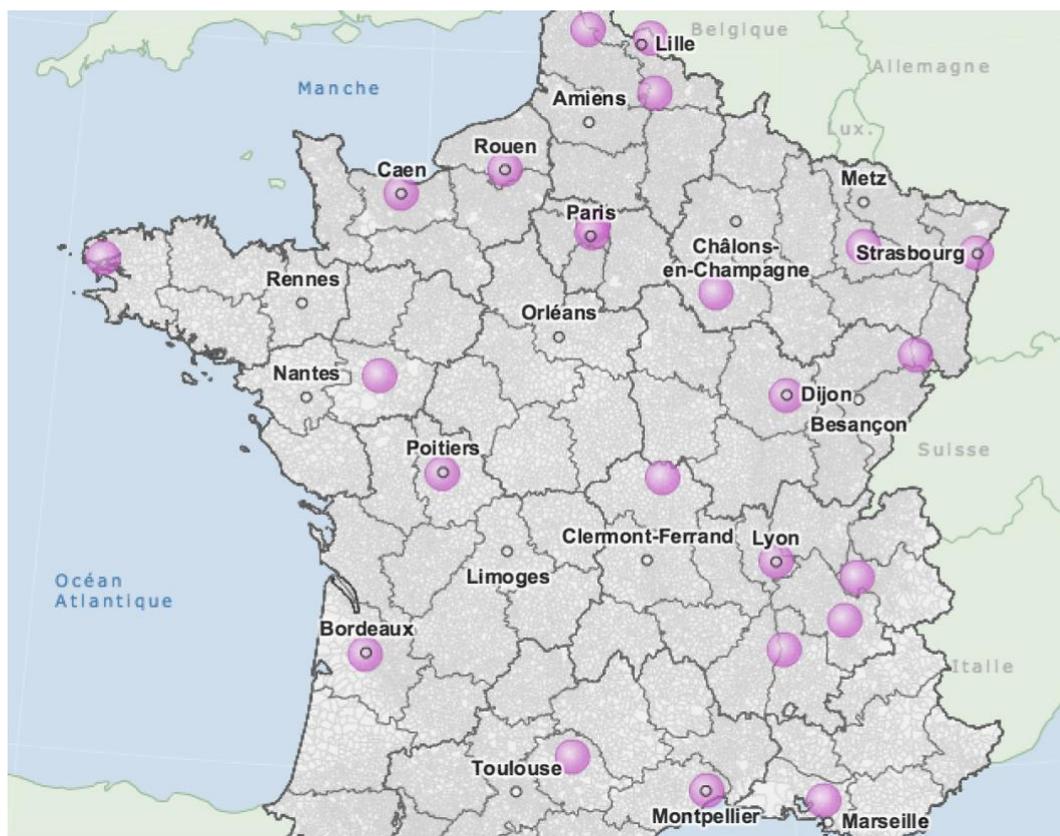


Illustration 1 : Carte des établissements interrogés pour le mémoire

A ces professionnels des bibliothèques se sont ajoutés des professionnels d'autres milieux qui sont aussi concernés par la question du patrimoine et du patrimoine écrit plus particulièrement. Des conservateurs du patrimoine (musées et archives) ont ainsi été contactés. Cela a permis de disposer d'une vision plus large du patrimoine écrit et des pratiques de valorisation mises en place dans les autres établissements culturels.

Ces divers entretiens ont permis de repérer et d'avoir des détails sur des actions mises en place, sur leurs objectifs et leurs résultats. Le travail du mémoire est en partie basé sur cette liste d'actions mises en place. Ces actions ont été documentées et une typologie a été produite. Elles sont en partie intégrées au corps du mémoire,

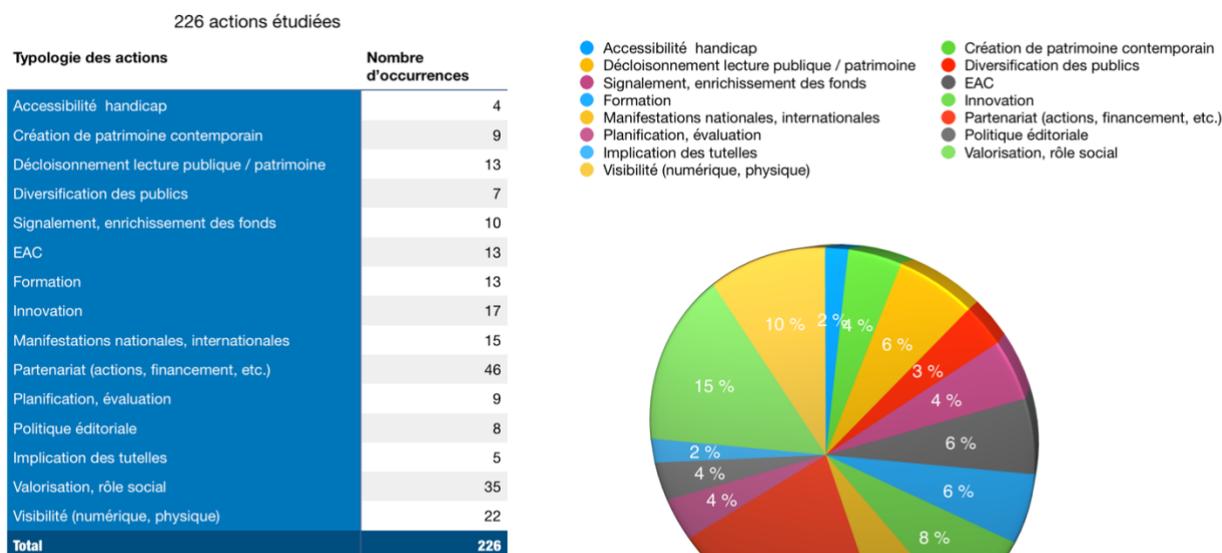
<sup>7</sup>Les dernières publications du cercle de la librairie et des boîtes à outils de l'ENSSIB ont été évaluées pour connaître la place consacrée à la démocratisation du patrimoine écrit.

<sup>8</sup>Appel à projets national Patrimoine écrit 2017 Dans *Patrimoine écrit, Un site d'information du Service du Livre et de la Lecture* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <<http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/pape/pape2017.php>>

<sup>9</sup>Voir liste des entretiens en annexe 2

<sup>10</sup>Voir le questionnaire proposé aux professionnels en annexe 3

permettant d'illustrer certaines parties de ce travail par des exemples concrets d'actions. Le tableau et le graphique ci-dessous permettent de faire une synthèse de toutes les actions étudiées.



Notons qu'autant pour les entretiens que pour la liste des actions, l'exhaustivité ne fait pas partie des objectifs de ce travail ; il n'a pas non plus la prétention de lister toutes les actions mises en place par les bibliothèques territoriales françaises. Pour construire ce travail, un échantillon ciblé de professionnels a ainsi été interrogé. Le manque de visibilité des actions à l'échelle nationale rend l'identification des bibliothèques engagées dans une politique de démocratisation de l'accès au patrimoine très difficile. De plus, les questions budgétaires et de personnel ont été peu abordées. Même si ces questions sont fondamentales, la diversité des établissements interrogés rend la comparaison entre les chiffres obtenus au mieux inutilisable, au pire biaisé. Pour finir, on rappelle que les diverses actions étudiées étant particulièrement liées à un territoire et à un public donné, elles ne pourront pas forcément être transposées à d'autres établissements.

Donc au centre de ce travail une personne : le bibliothécaire. Quel est son rôle ? Pourquoi la démocratisation du patrimoine écrit est-elle un enjeu dont les bibliothécaires doivent se saisir ? Et comment rendre le patrimoine écrit accessible à tous ?

Afin de répondre à ces questions, la construction de ce travail est pensée autour de la définition des termes, du contexte général les entourant et de la définition du contexte spécifique aux bibliothèques publiques françaises. De plus, un travail d'identification des freins à la démocratisation du patrimoine écrit et des actions permettant de les pallier sera mené. Une fois ce travail établi, les facteurs de réussite pourront être dégagés. Une attention particulière est portée à l'illustration des propos théoriques par des actions et expérimentations émanant des bibliothèques. Il s'agit de montrer la dynamique impulsée dans certaines bibliothèques et non de construire un manuel des règles à mettre en œuvre pour encourager la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit. Ces pages sont donc animées par la volonté de montrer en quoi « faire vivre le patrimoine écrit » est un enjeu majeur pour la société.

# 1 / DEMOCRATISATION & PATRIMOINE ECRIT : DEFINIR ET INTERROGER LES NOTIONS

---

« *Les frontières de mon langage sont les frontières de mon monde*<sup>11</sup>. »

*Ludwig Wittgenstein*

---

## 1/ PATRIMOINE ECRIT : UNE NOTION FORGEE AU CONTOUR IMPRECIS

### 1.1/ Une définition empirique

La nature du patrimoine écrit et la manière dont il est entré dans les collections publiques sont variés. Le patrimoine écrit<sup>12</sup> peut comprendre des documents anciens, rares et précieux mais aussi d'autres documents dont les professionnels ont jugé que leur conservation pour les générations futures est nécessaire<sup>13</sup>. Aucun critère d'ancienneté du document ne peut donc être utilisé pour définir le patrimoine écrit<sup>14</sup>. Il n'est pas l'apanage des BMC ou des bibliothèques qui conservent du patrimoine ancien, il peut potentiellement concerner la totalité des bibliothèques françaises et autres établissements conservant des documents. Il ne faut pas assimiler le patrimoine écrit et les fonds anciens conservés dans les bibliothèques françaises. Les contours de ces deux notions ne sont pas les mêmes, le patrimoine écrit est aussi un patrimoine contemporain qu'il convient de conserver en vue de le transmettre aux futures générations. Sur ce point, on citera Bernard Huchet :

« *Par ailleurs, une vision du patrimoine qui s'articule de manière préférentielle, voire exclusive, sur les fonds anciens conduit à sous-estimer l'intérêt patrimonial à venir des autres collections, notamment contemporaines, alors qu'il est indispensable d'admettre que leur transmission, conjointement aux traces que nous ont laissées les époques antérieures, présente le même degré de nécessité.*<sup>15</sup> »

Les collections publiques de patrimoine écrit peuvent avoir été constituées de différentes manières avant leur arrivée dans la bibliothèque et ensuite intégrées

---

<sup>11</sup>WITTGENSTEIN, Ludwig. *Tractatus logico-philosophicus*. Paris : Gallimard, 2001, p.93

<sup>12</sup> Pour plus d'information voir : Inspection générale des bibliothèques. *La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques* [En ligne]. Paris, 2010, [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation\\_aux\\_questions\\_patrim\\_def\\_166521.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation_aux_questions_patrim_def_166521.pdf)> et RICHARD, Hélène. La Formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2013, n° 5. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-05-0039-009>>.

<sup>13</sup>Ces collections peuvent avoir un intérêt local, régional, fonds particulier, etc. La constitution et l'enrichissement de ces fonds n'a de sens que si le contact, la participation et l'intérêt du public sont sollicités. Le but étant de constituer aujourd'hui des ensembles documentaires cohérents et parlants sur notre époque pour les générations futures.

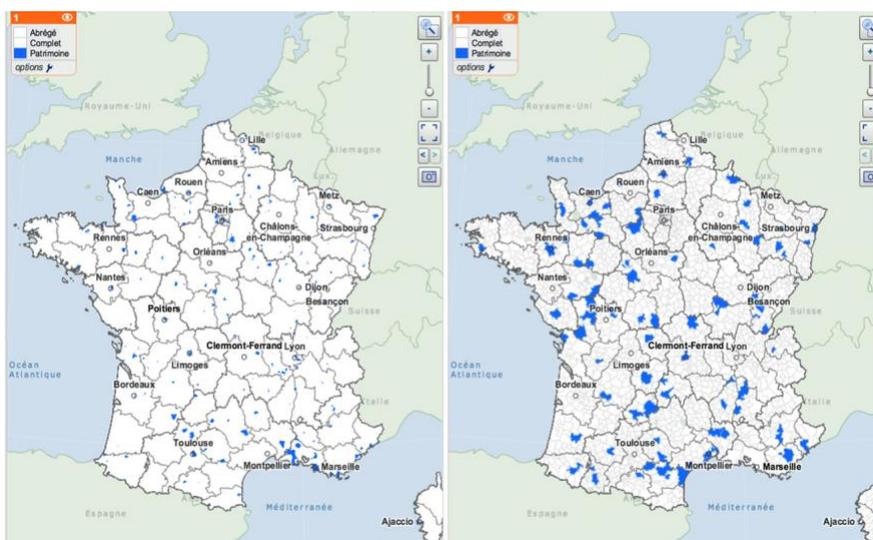
<sup>14</sup>« Il serait dangereux de faire une distinction entre l'art du passé et l'art du présent, c'est-à-dire entre les collections des musées et celles du Fnac et des Frac... Il faut affirmer le principe d'une non-différence entre les œuvres du passé et celles du présent. » L'intégralité du discours de Christine Albanel est consultable en ligne : Discours de Christine Albanel, Remise du rapport de Jacques Rigaud : Réflexion sur la possibilité pour les opérateurs publics d'aliéner des œuvres de leurs collections mercredi 7 février 2008. Dans : Discours et communiqués [En ligne]. [S.D.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/conferen/albanel/disraprigaud08.htm>>.

<sup>15</sup>HUCHET, Bernard. *2. Patrimoine et politique documentaire : « la bibliothèque dans son entier »* Dans : COQ, Dominique. *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2012 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/652>>.

comme des fonds (par exemple, les dons, legs, confiscations révolutionnaires, etc.) ou choisies par les bibliothécaires pour être conservées (achats, intégration, etc.). De plus, le dépôt légal (éditeur et imprimeur) est aussi considéré comme faisant partie du patrimoine à conserver.

Le fait que ces différents documents soient dans la bibliothèque à des fins de conservation est le seul point commun qui les unit<sup>16</sup>. La définition du patrimoine écrit se fait donc par la fonction de ce dernier. Il existe parce qu'on lui confère le statut de patrimoine écrit. Il peut être constitué au départ d'une strate, d'un socle de collection issu des confiscations révolutionnaires, mais le patrimoine écrit est en mouvement, n'a de sens et ne vit seulement que parce qu'il est alimenté. Une partie du patrimoine écrit se définit ou se catégorise en fonction de son appropriation par les territoires. Dans ce cadre, est-ce que toutes les bibliothèques ont une mission de conservation, ou bien cette prérogative est-elle dévolue à quelques établissements ? Les expériences et les actions mises en place montrent que certaines bibliothèques décident de constituer un fonds patrimonial ou de proposer de nouveaux services à partir de documents numériques patrimoniaux pour dynamiser un territoire<sup>17</sup>.

De la difficulté de savoir ce qui relève ou non du patrimoine écrit découle la difficulté de connaître tous les établissements qui en conservent. On donnera ces cartes approximatives qui localisent les établissements conservant des fonds anciens<sup>18</sup>. Ces cartes permettent de mettre en avant que le patrimoine écrit ancien est très présent en métropole :



*Illustration 1 : Bibliothèques municipales et intercommunales remplissant un volet "Patrimoine" à l'enquête annuelle sur les données d'activité des bibliothèques publiques (Ministère de la Culture)*

La large répartition du patrimoine écrit sur le territoire pourrait permettre à tous les publics d'y avoir accès grâce à une mise en valeur de proximité. La

<sup>16</sup>BALLEY, Noëlle Le Puzzle, la coquille et le Lego : constructions patrimoniales. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2008 [Consulté le 02/03/2018], n° 6, Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0006-001>>.

<sup>17</sup>On mentionnera par exemple la création du site « Chapelle numérique » de la bibliothèque Vaclav Havel et les actions pour dynamiser le territoire par la création de fonds locaux dans certaines bibliothèques du département du Nord grâce aux actions de la MdN (Médiathèque départementale du Nord).

<sup>18</sup>Cartes réalisées grâce à l'outil de cartographie de l'Observatoire de la lecture publique, du Ministère de la Culture. Les cartes représentent les établissements municipaux et intercommunaux qui remplissent un rapport d'activité annuel avec un volet patrimoine. Il ne s'agit donc pas de la répartition du patrimoine écrit sur le territoire français.

construction même de ce patrimoine, orientée sur les territoires (notamment les fonds locaux) encourage leur communication auprès d'un public large (local ou non). De plus, le patrimoine écrit est dans la majeure partie des cas composé du patrimoine ancien, donc relevant du domaine public, ce qui en fait un bien appartenant à tous. Il s'agit donc d'un patrimoine largement présent sur le territoire et en partie présent dans le domaine public : à la charge des bibliothécaires de le diffuser et de permettre son appropriation par le grand public.

Notons que le patrimoine écrit ne peut pas être réduit au patrimoine des bibliothèques, il est aussi présent dans les archives et les musées. Certains musées sont ainsi spécialisés sur des collections pouvant être assimilées au patrimoine écrit<sup>19</sup>.

Le terme « patrimoine écrit » englobe donc des documents divers formant un ensemble hétérogène. Il est donc important de revenir sur le choix et la construction du terme « Patrimoine écrit ». Cette construction de la notion de « patrimoine écrit » est le sujet de beaucoup d'articles professionnels<sup>20</sup>.

Pour retracer l'histoire de ce terme, il faut remonter jusqu'aux années 1980. L'année 1980<sup>21</sup> est marquée par l'opération « année du patrimoine<sup>22</sup> ». Les moyens de populariser le patrimoine sont des expositions, des reportages dans les médias et des portes ouvertes. Ces célébrations sont centrées sur le patrimoine monumental, il n'est alors, pas question de livre. À partir de cette époque, on commence à recenser de nouveaux patrimoines, dont le patrimoine écrit<sup>23</sup>. C'est aussi l'occasion d'observer et d'analyser la mobilisation du public pour la question patrimoniale<sup>24</sup>.

Plusieurs éléments plus proches des bibliothèques ont marqué les années 1970-1980. À cette époque, toutes les bibliothèques françaises sont liées au Ministère de l'Éducation Nationale<sup>25</sup>. Il faut attendre 1974 pour qu'un service du livre ancien voie le jour dans ce Ministère. Dès 1975, une enquête sur les fonds anciens conservés dans les bibliothèques est réalisée. Les résultats<sup>26</sup> publiés en 1981 sont édifiants : plus des 3/4 des fonds anciens ne seraient pas catalogués, ce qui permet de prendre conscience de l'importance du signalement de ce nouveau type de patrimoine. Ces résultats sont couplés au retentissement du rapport Caillet<sup>27</sup> sur l'état des collections

---

<sup>19</sup> Nous pensons particulièrement au musée Médard « Centre d'interprétation du livre et du patrimoine écrit » à Lunel, au Musée de l'Imprimerie et de la Communication Graphique de Lyon, etc.

<sup>20</sup>BALLEY, Noëlle Le Puzzle, la coquille et le Lego : constructions patrimoniales. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2008 [Consulté le 02/03/2018], n° 6, Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0006-001>>. Et BALLEY, Noëlle. Patrimoine(s). *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2016 [Consulté le 02/03/2018], n° 7. Disponible sur le Web <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-07-0024-002>>.

<sup>21</sup>38 ans après cette opération l'année 2018 est annoncée comme l'« année européenne du patrimoine culturel » marquant un goût toujours présent et affiché pour les événements entourant le patrimoine.

<sup>22</sup> Le président Valéry Giscard D'Estaing souhaite qu'une année entière soit dédiée au patrimoine national. L'année 1980 a donc été marquée par de multiples célébrations autour du patrimoine dont les livres. L'organisation est confiée au Ministère de la culture de l'époque, le ministre Jean-Philippe Lecat fait alors célébrer l'intégralité du patrimoine français sous toutes ses formes. Cette année a donc permis d'offrir aux patrimoines une visibilité inédite.

<sup>23</sup>Qui ne porte à l'époque pas encore ce nom.

<sup>24</sup> Il faut néanmoins rappeler que ce genre d'opérations exceptionnelles donnent seulement un éclairage symbolique au patrimoine. Il faut qu'elles soient suivies d'actions concrètes avec des ancrages territoriaux pour avoir de réels impacts sur les publics. Ces actions doivent être continues et bien identifiées par le public, il peut s'agir d'un travail mené par les bibliothèques sur le fond et le long terme et ne doit pas être réduit à un effet d'affichage ponctuel.

<sup>25</sup>Les politiques du patrimoine en France depuis 1959. Dans *Politiques de la culture, Carnet de recherches du Comité d'histoire du Ministère de la Culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://chmcc.hypotheses.org/1367>>.

<sup>26</sup>BLECHET, Françoise et CHARON, Annie. *Les fonds anciens des bibliothèques françaises : résultats de l'enquête de 1975*. Paris : CNRS - IRHT, 1981. 146 p.

<sup>27</sup> CAILLET, Maurice. *Rapport préliminaire sur les objectifs et les moyens du plan de sauvetage des collections de la Bibliothèque nationale*, 26 février 1979 ; *Deuxième rapport sur les objectifs et les moyens du plan de sauvetage des collections de la Bibliothèque nationale*, 14 mai 1979.

de la Bibliothèque nationale et le rapport Desgraves<sup>28</sup> sur « le patrimoine des bibliothèques ». Ce dernier avait pour but de « proposer toutes mesures utiles pour mieux conserver, mettre en valeur et enrichir le patrimoine des bibliothèques publiques, Bibliothèque nationale comprise, sans oublier le patrimoine contemporain<sup>29</sup> ». Ce rapport a fait légion et a eu pour impact « d'avoir rendu légitime de porter intérêt aux fonds patrimoniaux, voire d'avoir rendu illégitime de ne pas leur porter d'intérêt.<sup>30</sup> ». Dans les pages du rapport, le terme patrimoine écrit est absent. Il apparaît plus tard sous la forme de « patrimoine écrit et audiovisuel » dans le rapport Yvert<sup>31</sup> en 1984. Néanmoins, le rapport Desgraves sur le patrimoine des bibliothèques entraîne le lancement de mesures pour améliorer l'identification et le catalogage des fonds anciens. Pour ce faire, plusieurs publications voient le jour. On mentionnera, la nouvelle impulsion donnée au Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, la création des Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France<sup>32</sup>, le lancement de la collection « Patrimoine des bibliothèques de France<sup>33</sup> ». Le travail pour améliorer le signalement des fonds est toujours en cours, les enquêtes conduites par le Ministère de la Culture en 2007 et 2017<sup>34</sup> ont mis en évidence les faiblesses de signalement des fonds patrimoniaux.

La notion même de patrimoine écrit est une notion empirique inventée et utilisée par les professionnels. Elle s'est stabilisée autour d'un patrimoine en construction perpétuelle. Dans un contexte de démocratisation de l'accès à cet objet, il serait intéressant d'essayer de mesurer si elle dépasse les frontières langagières des bibliothécaires ou si elle relève simplement du jargon professionnel. Pour le grand public qu'est-ce-que le mot « patrimoine<sup>35</sup> » veut dire ? Est-ce que le « patrimoine écrit » est une notion qui peut être comprise, assimilée, appropriée ? L'importance des mots et de leur capacité à être transmis est très importante. Avant de démocratiser l'objet, un travail sur la notion même est à mener.

Pour construire ce travail de mémoire nous avons retenu la définition actuelle du patrimoine écrit donnée par le Ministère de la Culture et extrait de la Charte de la conservation<sup>36</sup> :

---

<sup>28</sup> DESGRAVES, Louis. *Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le Directeur du Livre et de la lecture*, 1982. et GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc. *Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture. Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2009 [Consulté le 02/03/2018], n° 3. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010>>.

<sup>29</sup>Dans ces objectifs patrimoine ancien et contemporain se côtoient et les notions de conservation et de valorisation du patrimoine ne sont pas opposées mais conjointes.

<sup>30</sup>GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc. *Le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture. Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2009 [Consulté le 02/03/2018], n° 3. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010>>.

<sup>31</sup>Décentralisation et bibliothèques publiques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 1984 [Consulté le 02/03/2018], n° 4. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-04-0269-001>>.

<sup>32</sup>Les recherches pour publier ces ouvrages est actuellement toujours en cours.

<sup>33</sup>On mentionnera le premier volume de cette collection : *Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions, volume 1. Île-de-France [Banques CIC pour le livre ; Ministère de la Culture]*. Paris : Payot, 1995.

<sup>34</sup>Enquête disponible : Signalement des fonds patrimoniaux : Enquête 2017. Dans *Ministère de la Culture* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Patrimoine-des-bibliotheques/Politiques-patrimoniales-de-l-Etat/Signalement-des-fonds-patrimoniaux-enquete-2017/En-savoir-plus-sur-le-signalement-des-fonds-patrimoniaux-et-l-enquete-2017>>.

<sup>35</sup>Dans un contexte contemporain ou le mot « patrimoine » renvoie à un bien, une propriété transmise et peut être à la fois financière ou culturelle, la notion même de patrimoine peut être sujet d'incompréhension pour certains.

<sup>36</sup>Charte de la conservation. Dans *Patrimoine écrit, Un site d'information du Service du Livre et de la Lecture* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <[http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/files/conservation\\_restoration/Charte%20de%20la%20conservation.pdf](http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/files/conservation_restoration/Charte%20de%20la%20conservation.pdf)>.

« *Le patrimoine national écrit et graphique recouvre une grande diversité de documents conservés aussi bien dans des collections privées que publiques : livres imprimés, manuscrits, estampes, photographies, films, partitions musicales, cartes et plans, monnaies et médailles, archives, etc.*<sup>37</sup> »

Ce travail de mémoire porte sur les collections publiques : on peut donc compléter cette définition en intégrant la notion de conservation définitive des fonds patrimoniaux publics<sup>38</sup>.

---

<sup>37</sup>*Patrimoine écrit. Dans : Ministère de la Culture* [En ligne]. [S.D.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Patrimoine-ecrit>>.

<sup>38</sup>Parmi les collections publiques, les bibliothèques françaises conservent plus de 65 millions de documents patrimoniaux (destinés à être conservés de manière définitive), répartis pour la moitié entre les grands établissements parisiens, dont la Bibliothèque nationale de France, et pour l'autre moitié dans plusieurs centaines de bibliothèques en région. *Patrimoine écrit. Dans : Ministère de la Culture* [En ligne]. [S.D.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Patrimoine-ecrit>>.

## 1.2/ Un cadre juridique limité

La définition théorique du patrimoine écrit est, comme on l'a vu, difficile à synthétiser. Son cadre juridique est également incertain. De nombreux ouvrages<sup>39</sup> et projets de recherche<sup>40</sup> ont été consacrés à l'étude, à la compréhension des textes juridiques et à leur mise en application optimale dans les bibliothèques pour protéger, sécuriser au mieux les collections de patrimoine écrit.

Le code du patrimoine et le code général de la propriété des personnes publiques restent muets sur le patrimoine écrit. On trouve néanmoins la mention des collections de documents « anciens, rares ou précieux » des bibliothèques<sup>41</sup>. Cette définition laisse beaucoup de place à l'interprétation, puisqu'aucune précision n'est donnée. On peut alors se demander : À partir de quel moment un document est-il ancien ? Faut-il que le document soit rare, dans l'établissement, en France, dans le monde ? Comment mesurer la préciosité d'un document ?

Même si cela constitue un biais évident puisque les deux notions n'ont pas les mêmes contours, on peut rapprocher domaine public et patrimoine écrit. La législation définit plus précisément le domaine public et les obligations juridiques qui en découlent pour l'État, les municipalités et les intercommunalités (voir Annexe 1 du mémoire).

Dans le cadre du domaine public en bibliothèque, depuis la période révolutionnaire une différence est faite entre les fonds d'État (issu des confiscations) et les acquisitions, dons, legs plus récents appartenant aux mairies et intercommunalités. Or la frontière entre ces deux types de documents est assez floue. Souvent conservés dans les mêmes magasins et avec des inventaires lacunaires, il est difficile de faire la distinction entre ce qui relève des fonds d'état et des autres fonds. La propriété des fonds et les obligations incombant à chaque acteur de leur conservation ne sont pas clairement définies.

Dans la loi, ou dans les recommandations on ne trouve rien sur les politiques d'assurance à mettre en œuvre. Cela pose pourtant des questions évidentes : est-ce que les fonds doivent être assurés dans les magasins de la bibliothèque<sup>42</sup> ? Est-ce qu'une municipalité peut, comme l'État, être son propre assureur ? Plus largement, la question des assurances pose les questions des valeurs à donner à celles-ci. Est-il pertinent de donner une valeur marchande à un bien qui ne l'est pas ? Les assurances posent aussi la question de la circulation des biens dans la ville et aussi hors de la

---

<sup>39</sup>COHEN, Gérard. *1. Le droit du patrimoine écrit : d'où il vient ? Où il va ?* In : COQ, Dominique. *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2012 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/650>>. Et HUCHET, Bernard. *2. Patrimoine et politique documentaire : « la bibliothèque dans son entier »* In : COQ, Dominique. *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2012 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/652>>. On mentionnera aussi la frise chronologique permettant de visualiser les principales lois et décrets concernant les bibliothèques entre 1897 et 1970 (AUX SOURCES DU DROIT DES BIBLIOTHÈQUES : FRISE CHRONOLOGIQUE. Dans *Mémoloi, Programme de recherche sur la mémoire des grandes lois patrimoniales* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <<https://memoloi.hypotheses.org/1196>>.

<sup>40</sup> Rapport de recherche. Dans : *Bibliodroit : une recherche sur le droit des bibliothèques* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <<https://bibliodroit.hypotheses.org/rapport-de-recherche>>.

<sup>41</sup> Code général de la propriété des personnes publiques, article L. 2112-1, 10°.

<sup>42</sup> « [...]celui, régulièrement évoqué, jamais envisagé de front, des assurances : faut-il ou non conseiller aux communes d'assurer leurs fonds patrimoniaux ? faut-il le conseiller aux EPCI quand des communes mettent des fonds patrimoniaux à leur disposition ? l'État doit-il exiger que ses fonds soient assurés ? Inspection Générale des bibliothèques. *Les Conséquences sur les fonds patrimoniaux de la prise de compétence Bibliothèques par les établissements publics de coopération intercommunale* [En ligne]. Paris. 2011 [Consulté le 02/03/2018]. p. 54-55. Disponible sur le Web : <[http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Concours\\_2008/74/4/Fonds\\_pat\\_et\\_interco\\_-\\_version\\_10.1.12\\_206744.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Concours_2008/74/4/Fonds_pat_et_interco_-_version_10.1.12_206744.pdf)>.

ville. En effet, les assurances supplémentaires des documents étant basées sur leur valeur marchande, dans certains cas, les établissements demandeurs d'un prêt de document ne sont pas en mesure de payer l'assurance sur toute la durée de l'exposition<sup>43</sup>.

Les lois sont aussi silencieuses sur les conditions d'accès des documents. Il n'est fait mention nulle part que les documents anciens, rares ou précieux ne devraient pas être prêtés. Tous ces ensembles de règles sont laissés à l'appréciation des bibliothécaires et de leur hiérarchie.

Actuellement, d'autres mécanismes légaux ont des impacts sur la gestion du patrimoine écrit : on mentionnera la réforme territoriale. Un rapport de l'IGB<sup>44</sup> s'intéresse ainsi à la prise de compétence « lecture publique » par les EPCI et particulièrement aux conséquences sur les fonds patrimoniaux. Le rapport rappelle que le patrimoine des bibliothèques est unique :

*« D'une part, le patrimoine des bibliothèques est un. Qu'il s'agisse de leur préservation, de leur signalement ou de leur mise en valeur, les collections patrimoniales de toutes les bibliothèques doivent être considérées, au-delà de la question de leur propriétaire, comme n'en formant qu'une seule. D'autre part, pour les prendre en charge, tous les Ministères concernés doivent mettre leurs efforts en cohérence<sup>45</sup>. »*

Ce rapport rappelle le flou juridique qui entoure le transfert des collections patrimoniales, les EPCI prenant la compétence lecture publique pouvant ou non prendre en charge les collections patrimoniales dans des conditions plus ou moins fixées (absence d'inventaire des fonds transférés par exemple).

A ce corpus juridique restreint, la profession a ajouté des « codes déontologiques » et des « chartes éthiques <sup>46</sup> » pour compléter et enrichir l'encadrement et la protection du patrimoine écrit.

On gardera néanmoins à l'esprit que même si le patrimoine écrit et les documents concernés par le domaine public ne sont pas identiques, l'article R310-9 du code du patrimoine donne à l'État un rôle et un contrôle dans la communication des fonds et sur la qualité et le renouvellement des collections. Cet article semble donc particulièrement intéressant dans une perspective de démocratisation de la culture et d'harmonisation de ces politiques à l'échelle du territoire.

---

<sup>43</sup> Les assurances sont prises à partir du moment où le document quitte sa réserve jusqu'au moment où il y retourne. Le prix de l'assurance est proportionnel au prix estimé du document. Il est donc évident que dans le cas des manuscrits médiévaux, les méthodes de calcul de ces assurances en empêchent la bonne circulation et la visibilité auprès du public.

<sup>44</sup> Inspection Générale des Bibliothèques. *Les Conséquences sur les fonds patrimoniaux de la prise de compétence Bibliothèques par les établissements publics de coopération intercommunale* [En ligne]. Paris. 2011 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web: <[http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Concours\\_2008/74/4/Fonds\\_pat\\_et\\_interco\\_-\\_version\\_10.1.12\\_206744.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Concours_2008/74/4/Fonds_pat_et_interco_-_version_10.1.12_206744.pdf)>.

<sup>45</sup> Inspection Générale des bibliothèques. *Les Conséquences sur les fonds patrimoniaux de la prise de compétence Bibliothèques par les établissements publics de coopération intercommunale* [En ligne]. Paris. 2011 [Consulté le 02/03/2018]. p. 64. Disponible sur le Web: <[http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Concours\\_2008/74/4/Fonds\\_pat\\_et\\_interco\\_-\\_version\\_10.1.12\\_206744.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Concours_2008/74/4/Fonds_pat_et_interco_-_version_10.1.12_206744.pdf)>.

<sup>46</sup> On pense particulièrement à la charte de la conservation dans les bibliothèques, proposée par le Ministère de la culture. : Charte de la conservation. Dans *Patrimoine écrit, Un site d'information du Service du Livre et de la Lecture* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <[http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/files/conservation\\_restauraton/Charte%20de%20la%20conservation.pdf](http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/files/conservation_restauraton/Charte%20de%20la%20conservation.pdf)>.

### 1.3/ Une Politique et des financements variés

« [...] Jamais peut-être la magie des mots n'avait opéré à ce point sur l'univers a priori sage, hostile aux emballements du cœur et de l'esprit, des bibliothèques françaises. En effet, ces bibliothèques ont d'abord possédé des manuscrits et imprimés dont elles dressèrent lentement les catalogues ; plus tard, elles se découvrirent des "trésors" dont elles publièrent des listes choisies ; plus récemment, elles distinguèrent (toujours en les nommant, car la séparation de fait était consommée) des fonds anciens, qui devinrent assez vite "anciens, rares et précieux" [...] Et, voici quinze ans à peine, elles se donnèrent la charge lourde et magnifique d'un patrimoine, d'un bien collectif, dont elles se sentaient comptables devant les générations futures mais aussi devant la collectivité actuelle.<sup>47</sup> »

Louis Desgraves

Mettre à disposition le patrimoine écrit conservé fait partie des missions des bibliothèques territoriales. Pour atteindre cet objectif tous les partenaires des bibliothèques peuvent apporter à la fois conseils, coordination et subventions. De nos jours, les bibliothèques territoriales peuvent compter sur des interlocuteurs à chaque échelon territorial. Chacun d'entre-deux a ses spécificités, les domaines sur lesquels il intervient en priorité. Important réseau de coordination et de coopération, cela permet aux bibliothèques de ne pas être isolées sur leur territoire. Dans cette partie du travail, nous n'avons pas l'ambition de présenter la totalité des dispositifs et financements possibles pour une bibliothèque mais seulement les principaux dispositifs.

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture [...] »

*Préambule de la constitution française*

Les politiques de l'État en faveur de la culture ont été développées en France bien avant le XX<sup>e</sup> siècle<sup>48</sup>. Cependant, la V<sup>e</sup> République avec ce qu'on peut appeler les « années Malraux » voit se développer la démocratisation de la culture et de l'art. Depuis les années 1960 quelles évolutions ont connues les politiques culturelles en termes de patrimoine écrit et de démocratisation culturelle ? Peut-on réellement évaluer ces politiques ? Il convient dans un premier temps de rappeler quelques éléments historiques concernant les campagnes de financement de l'État concernant le patrimoine écrit et ensuite de présenter les dispositifs actuels.

Dans les années 1990, des financements sont alloués afin de permettre la rétro-conversion des catalogues des bibliothèques et ainsi d'alimenter la « Base patrimoine » qui a ensuite servi à créer le CCFR<sup>49</sup>. À partir de la même période, plusieurs campagnes de micro-filmage de certaines collections (presses, manuscrits) ont été lancées. La numérisation a ensuite remplacé le micro-filmage. Une attention

<sup>47</sup>DESGRAVES, Louis. *Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le Directeur du Livre et de la lecture*, 1982.

<sup>48</sup> On prendra comme exemple le développement des grandes institutions comme le Louvre, la Bibliothèque nationale, le musée d'histoire naturelle et l'Institut de France sous la Révolution et l'Empire.

<sup>49</sup>On notera l'importance du CCFR qui agrège la base patrimoine (les catalogues de fonds anciens, locaux ou spécialisés conservés dans 202 bibliothèques françaises) et manuscrits et archives. Pour plus d'informations sur le contenu du CCFR voir : Qu'est-ce que le CCFR. *Dans CCFR Catalogue Collectif de France* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <http://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?action=public\_a\_propos>.

particulière est portée à la « santé » des fonds patrimoniaux. Des crédits sont alloués à la restauration et à la conservation des collections. C'est aussi pendant cette période que les recherches sur la conservation préventive se développent. Le Centre technique de conservation Joël-le-Theule de la BnF est ouvert<sup>50</sup>. Les premiers plans d'urgence voient le jour.

Déconcentration et décentralisation ont eu des impacts sur les interlocuteurs spécialisés sur les questions patrimoniales. A partir de 1973, les premières DRAC sont créées<sup>51</sup>. La décentralisation a eu pour conséquence la création du concours particulier de la dotation générale de décentralisation. Cette dernière permet au Ministère de la Culture de financer certains projets de construction, restructuration, rénovation, etc. de bibliothèques territoriales. Dans le milieu des années 1980 les premières Agences de coopérations pour le livre sont mises en place. On les connaît maintenant plus sous le nom de SRL. Elles travaillent en collaboration avec la DRAC et la région pour ajuster au territoire les politiques publiques concernant le livre et la lecture. Elles peuvent dispenser des formations et contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine.

L'enrichissement des collections est encouragé par la création des FRAB en 1993. Même s'ils sont seulement présents dans 12 régions des 22 régions, ils permettent de subventionner l'achat de documents d'intérêt national.

Les mesures précédemment évoquées concernent plus le patrimoine ancien des bibliothèques que le patrimoine écrit. Il faut attendre la fin des années 1980 pour la création du « mois du patrimoine écrit<sup>52</sup> », manifestation qui avait pour but de faire connaître le patrimoine écrit. Transformé en 2005 en « journées patrimoine écrit<sup>53</sup> », elle est toujours organisée actuellement. Les thèmes des mois et des journées du patrimoine écrit concernent sa conservation, son signalement et sa mise en valeur.

Dans un premier temps, les politiques publiques ont fourni aux bibliothèques les outils pour commencer à signaler les fonds patrimoniaux qu'elles conservaient. Elles sont intervenues pour améliorer la conservation de ces collections.

Le Ministère de la Culture met en place différents dispositifs concernant à la fois la lecture publique et le patrimoine, mais permettant aussi d'aider et d'encourager la démocratisation de la culture en général, spécifiquement pour favoriser l'accès au patrimoine écrit. Le Ministère de la Culture développe une politique culturelle en faveur de la lecture et du livre ; cette politique émane à la fois de ses représentants dans toutes les régions (les DRAC) et du Service du Livre et de Lecture<sup>54</sup>.

Voir en « Annexe 4 » le détail des dispositifs présentés dans le tableau suivant.

---

<sup>50</sup>ARNOULT, Jean-Marie. Le Centre de conservation et de communication des documents imprimés et manuscrits de la Bibliothèque nationale (Sablé, Centre Joël Le Theule). *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne]. 1982 [Consulté le 02/03/2018], n° 12. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-12-0689-002>>.

<sup>51</sup>Leur mission est de coordonner et harmoniser l'action de l'ensemble des services régionaux et départementaux et de répartir le budget des affaires culturelles sur les territoires.

<sup>52</sup>DUBOIS, Hélène. Le colloque « Mois du patrimoine écrit » à dix ans. *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018], n°183. Disponible sur le Web <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/46533-le-colloque-mois-du-patrimoine-ecrit-a-dix-ans.pdf>>.

<sup>53</sup>Journées du patrimoine écrit. Dans *Patrimoine écrit, Un site d'information du Service du Livre et de la Lecture* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <<http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/jpe.php>>

<sup>54</sup>Pour plus d'informations sur les actions du Ministère de la culture voir : CLAERR, Thierry. Inscire son projet dans les politiques patrimoniales nationales et régionales, Dans COQ, Dominique. *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2012 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/673>>.

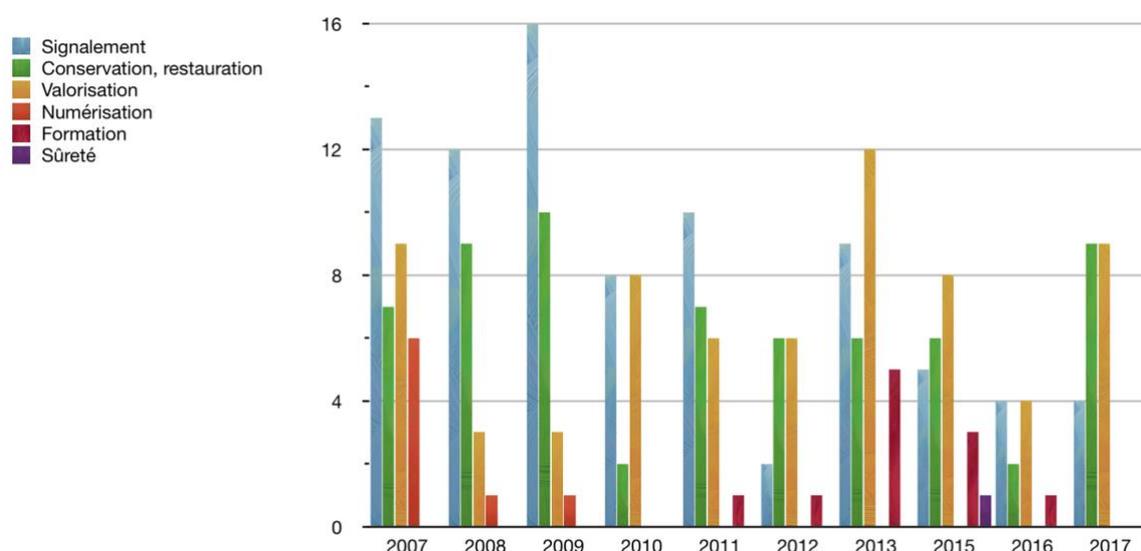
Organisme	Nom du dispositif	Description
Ministère de la Culture	<b>Services numériques culturels innovants</b>	Subventionner des applications permettant de faciliter l'accès au patrimoine, à la culture et à la création.
Ministère de la Culture, DGMIC – SLL – Bureau de la lecture publique	<b>EAC</b>	EAC est une politique publique partagée entre les Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Le but de ce parcours est de permettre la rencontre entre les élèves et le milieu artistiques qu'il s'agisse des œuvres elle-même, des lieux culturels ou des artistes eux-mêmes.
Ministère de la Culture, DGMIC – SLL – Bureau de la lecture publique	<b>CTL</b>	Dispositif initié en 2010 formalise un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales (municipalité, intercommunalité, département, etc.) pour favoriser le développement de la lecture.
Ministère de la Culture, DGMIC – SLL – Bureau de la lecture publique	<b>Bnr</b>	Programme visant à aider les collectivités à créer ou transformer leurs bibliothèques pour atteindre de nouveaux publics et moderniser la bibliothèque.
Ministère de la Culture, DGMIC – SLL – Bureau du Patrimoine	<b>PAPE (Appel à projets national « Patrimoine écrit », etc.)</b>	Le PAPE a été créé en 2004 afin d'améliorer la connaissance, les conditions de conservation, le signalement et la valorisation des fonds patrimoniaux.
BnF, IRHT, Ministère de la Culture, DGMIC – SLL – Bureau du Patrimoine	<b>Campagnes de numérisation</b>	Aider les bibliothèques à numériser les fonds de patrimoine écrit.
Groupe d'intérêt public placé sous l'autorité du secrétaire d'État chargé des anciens combattants	<b>Mission du centenaire de la première Guerre Mondiale</b>	Proposer des ressources historiques à propos de la Grande Guerre et de ses commémorations.
BnF	<b>Politique de coopération, Gallica Marque Blanche, etc.</b>	Politique de coopération : Accompagnement, aide voire financement pour la signalisation, la numérisation et la mise en ligne, par exemple. Gallica marque blanche : Créer une bibliothèque numérique basée sur Gallica.
Bibliissima, Patrima	<b>Labex, Equipex</b>	Encourager des projets de mise en valeur des collections.

Le bureau du patrimoine du SLL est porteur de plusieurs dispositifs qui concernent particulièrement le patrimoine écrit, sa conservation, son signalement et sa valorisation. Le site Internet « Patrimoine écrit<sup>55</sup> » permet d'agrèger un ensemble d'informations sur les dispositifs mis en place mais aussi sur le réseau des bibliothèques conservant du patrimoine écrit.

Le SLL (bureau du patrimoine associé aux DRAC et à d'éventuels autres interlocuteurs spécialisés) fournit aussi des informations et des recommandations sur la conservation, la restauration, l'acquisition et le signalement des documents patrimoniaux et sur la circulation des biens culturels. Il peut également participer financièrement à l'acquisition de documents pour le compte d'une bibliothèque territoriale.

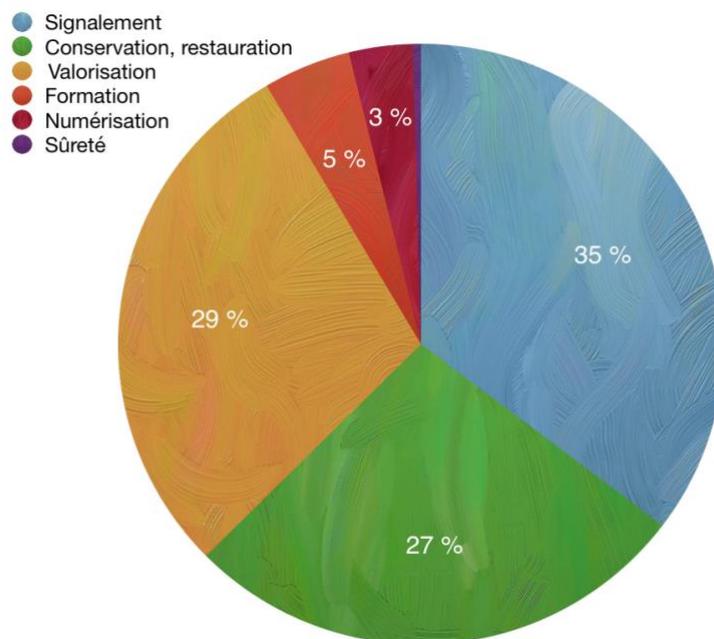
De plus, en partenariat avec la « mission de l'information scientifique et technique et des réseaux documentaires » du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été publiée en 2011 la « charte de la conservation des bibliothèques<sup>56</sup> ». Il s'agit d'un document opérationnel et déontologique permettant de présenter les règles et le cadre méthodologique à respecter pour assurer la bonne conservation des fonds.

Le bureau du patrimoine du SLL est en charge du PAPE et de l'appel à projets qui en découle, mais aussi des journées du patrimoine écrit, des campagnes de numérisation et de rétro-conversion des catalogues. Le graphique suivant permet de mettre en avant les évolutions des natures des projets cofinancés par le PAPE sur la période 2007-2017. On voit donc l'importance de la valorisation du patrimoine et la stabilité des appels à projets financés sur cette thématique.



<sup>55</sup>Patrimoine écrit, Un site d'information du Service du Livre et de la Lecture [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr>>.

<sup>56</sup>Charte de la conservation. Dans *Patrimoine écrit, Un site d'information du Service du Livre et de la Lecture* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <[http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/files/conservation\\_restoration/Charte%20de%20la%20conservation.pdf](http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/files/conservation_restoration/Charte%20de%20la%20conservation.pdf)>.



Le bureau du Patrimoine s'est aussi doté d'un « Observatoire du patrimoine écrit en région<sup>57</sup> » (OPER) à partir de 2008-2009 qui permet de présenter le paysage et le contexte régional dans lequel le patrimoine écrit trouve sa place.

La création d'un patrimoine numérique, grâce notamment aux différentes campagnes de numérisation n'est pas oubliée<sup>58</sup>.

Certains dispositifs mentionnés fonctionnent en associant dans leur réalisation les opérateurs nationaux comme la BnF.

Sur le terrain, l'action de la BnF peut être multiple ; elle joue notamment un rôle central de conseil et d'accompagnement. En tant que bibliothèque nationale, elle anime un réseau de bibliothèques composé des établissements territoriaux. Elle permet d'apporter une expertise technique<sup>59</sup>, voire des outils. Les bibliothèques peuvent devenir pôles associés de la BnF.

On mentionnera aussi les dispositifs plus généraux comme « Ville et pays d'art et d'histoire<sup>60</sup> », le label « maison des illustres<sup>61</sup> » qui permettent de créer une

<sup>57</sup>Observatoire du patrimoine écrit en région (OPER). Dans *Patrimoine écrit, Un site d'information du Service du Livre et de la Lecture* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <<http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/oper.php>>.

<sup>58</sup>Patrimoine numérique. Dans *Patrimoine écrit, Un site d'information du Service du Livre et de la Lecture* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <<http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/patrimoine-numerique.php>>.

<sup>59</sup>Classes, le site pédagogique de la Bibliothèque nationale de France [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://classes.bnf.fr/index.php>>.

<sup>60</sup>Villes et pays d'art et d'Histoire [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.vpah.culture.fr>>.

<sup>61</sup>Label « Maisons des illustres ». Dans *Ministère de la Culture* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Maisons-des-illustres>>.

dynamique au sein d'un territoire et permettent au patrimoine écrit d'être inscrit dans une politique plus large de valorisation.

Au niveau régional et départemental, des relais permettent de faire pénétrer et de faire connaître les dispositifs mentionnés et de mettre en place des actions spécifiques.

L'État est représenté dans chaque région par les DRAC. Elles sont donc un relais territorial à tous les dispositifs précédemment évoqués. Les DRAC<sup>62</sup> assurent aussi un rôle de coordination de tous les acteurs locaux et permettent de conduire, d'appliquer et d'évaluer les politiques culturelles de l'État sur un territoire donné. Leur expertise et leur connaissance des régions leur permettent de participer à l'aménagement des territoires.

Les acteurs régionaux pour la diffusion du livre et de la lecture sont rassemblés et présentés sur le site de la FILL<sup>63</sup>. Des journées d'étude et autres rencontres permettent à tous ces interlocuteurs de se rencontrer et d'échanger sur les actions qu'ils mettent en place.

Les FRAB<sup>64</sup> sont aussi des interlocuteurs directs des bibliothèques dans les régions où ils existent. Ils sont financés par l'État et les régions et leurs missions sont orientées autour de l'acquisition de documents anciens, rares ou précieux afin de compléter, d'enrichir, de développer les collections de patrimoine écrit des bibliothèques. Certains d'entre eux ont élargi leurs missions au financement de la restauration et de l'amélioration des conditions de conservation des fonds. Dans ce cas ils sont appelés FRRAB.

Parmi les acteurs régionaux, on trouve aussi les SRL<sup>65</sup>. Il s'agit d'associations ou d'établissements publics de coopération culturels (EPCC). Elles sont en lien avec tous les acteurs de la chaîne du livre (des auteurs aux bibliothèques, en passant par les libraires et les éditeurs). Les SRL ne sont pas présentes dans toutes les régions et n'ont pas toutes les mêmes missions. Elles sont subventionnées par les DRAC et les collectivités territoriales (principalement les régions). Elles sont très investies sur les questions liées aux métiers du livre et mènent des actions de coopération, d'information, de formation, de soutien scientifique et technique et permettent de promouvoir le livre, le patrimoine écrit et le développement de la lecture. Certaines d'entre elles se sont très tôt impliquées dans la question patrimoniale et ont développé un ensemble d'actions sur le terrain et sous forme numérique autour du patrimoine écrit. Elles sont amenées à dispenser des formations, peuvent coordonner des plans de conservation partagée ou des plans de numérisation. Elles apportent expertise et conseils sur les questions de conservation préventive, pour mettre au point des expositions patrimoniales ou encourager la coopération entre

---

<sup>62</sup>Les missions des DRAC sont clairement expliquées sur le site Internet du Ministère de la culture : DRAC Auvergne – Rhône-Alpes, Missions. Dans *Ministère de la Culture* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/La-DRAC/Missions>>.

<sup>63</sup>FILL, Fédération interrégionale du Livre et de la Lecture [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://fill-livrelecture.org>>.

<sup>64</sup>Les Fonds Régionaux (de Restauration et) d'Acquisition des Bibliothèques. Dans *Patrimoine écrit, Un site d'information du Service du Livre et de la Lecture* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <<http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/acquisitions/frab.php>>.

<sup>65</sup>Les structures régionales du livre. Dans Un site du Ministère de la Culture [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Ressources-et-action-territoriale/Action-territoriale/Les-structures-regionales-du-livre>>. et PEDOT, Béatrice. Les Structures régionales pour le livre. Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [En ligne], 2003, n° 2 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.ensib.fr/consulter/bbf-2003-02-0018-004>>.

établissements pour la mise au point d'expositions mutualisées, etc. Le spectre des actions des SRL est donc très large et fixé par les structures elles-mêmes.

Autant les DRAC que les SRL en tant qu'établissements en lien avec de multiples établissements culturels (bibliothèques, archives, musées, etc.) sont des référents propices à créer une synergie autour du patrimoine écrit.

Il est évident que la réforme territoriale connue par les régions a un impact plus ou moins important sur tous ces organismes. La fusion des structures peut entraîner des réorientations des missions dues au changement d'échelle territoriale. Il est encore tôt pour connaître les conséquences de cette réforme sur les actions que peuvent mener ces structures.

A l'échelle départementale, les BD peuvent avoir des actions concernant le patrimoine écrit. Ce type de documents étant conservé dans des établissements de tailles très variables, les BD peuvent jouer un rôle de formation et d'accompagnement des établissements pour conserver, signaler, exploiter et valoriser ces fonds. Les BD peuvent aussi utiliser le patrimoine écrit (création de fonds ou valorisation de collections existantes) pour dynamiser un territoire.

A l'échelle locale, les interlocuteurs sont encore plus nombreux et divers. Une typologie nationale de ces acteurs est impossible à établir. Les mairies peuvent, outre les dotations annuelles pour la lecture publique, mettre en place des programmes de financement à destination du patrimoine écrit. Les autres établissements culturels, scientifiques, associatifs ou privés peuvent aussi conduire à des partenariats et à des aides financières visant à améliorer la conservation des fonds, effectuer des acquisitions ou valoriser le patrimoine écrit.

### *1.3.1/ Exemples d'appropriation et d'application des dispositifs*

L'ensemble de ces dispositifs n'a d'intérêt que si les bibliothèques les appliquent à leur territoire. Ils peuvent servir à appuyer des politiques d'établissement et permettre de créer des actions de plus grande envergure, de s'insérer dans une forme de réseaux professionnels et d'accroître la visibilité des actions mises en place.

Les dispositifs présentés dans les parties précédentes permettent aux bibliothèques – si elles ont des projets pouvant correspondre aux appels à projets et qu'elles ont le temps de remplir tous les documents nécessaires - d'avoir des budgets supplémentaires pour mettre en œuvre des projets. Chaque projet est pensé en cohérence avec un territoire donné. Les établissements peuvent cumuler les dispositifs et expérimenter des actions sur leur territoire.

Dans le tableau ci-dessous, on présente des actions qui à partir d'une connaissance fine de leur territoire et des besoins des publics ont pu solliciter des financements du Ministère de la Culture.

### **Exemples d'actions**

**Bibliothèque de  
Roubaix (Programme  
Bnr)**

La médiathèque de Roubaix fait partie du programme « Bibliothèque numérique de référence ». Grâce à ce programme, un site Internet attractif et participatif a pu être mis au point. Sur le site on trouve les collections de patrimoine écrit, des expositions, des dossiers thématiques, des dossiers

	pédagogiques et des jeux. Le site est nommé Bn-R <sup>66</sup> (Bibliothèque numérique de Roubaix).
<b>Bibliothèque d'Aix-en-Provence</b>	En 2013, Marseille-Provence était la capitale de la culture européenne. La bibliothèque d'Aix-en-Provence s'inscrit dans ce cadre pour mettre au point l'exposition « Le goût de l'Orient, Collections et collectionneurs dans les collections publiques de la région PACA <sup>67</sup> ». Dès 2012, l'établissement répond à l'appel à projets « Patrimoine écrit » pour financer une partie de l'exposition, en particulier le catalogue de l'exposition.
<b>ECLA (Structure régionale pour le livre Nouvelle-Aquitaine)</b>	Le site « Manuscrits médiévaux d'Aquitaine <sup>68</sup> » est le résultat d'un partenariat entre plusieurs établissements <sup>69</sup> (ECLA, IRHT, des bibliothèques, les archives départementales, des musées). Le site est une manière innovante d'utiliser les collections numérisées grâce aux différents programmes de numérisation. Il est le socle d'actions physiques et numériques autour de l'EAC <sup>70</sup> . A partir des documents anciens les enseignants et leurs classes peuvent créer des bandes dessinées, des livres et des articles. Des actions dans les classes permettent de mettre en lien les corpus numérisés, des artistes et les classes.
<b>DRAC Grand Est</b>	Projet d'un futur itinéraire du patrimoine écrit dans le cadre du PACTE Lorraine Promouvoir <sup>71</sup> . Les documents issus des campagnes de numérisation seront géolocalisés, ce qui permettrait de créer une route du patrimoine écrit. Pour une plus grande diffusion, une application mobile sera aussi créée.
<b>Centre régional du livre en Limousin</b>	Le site Internet « GéoCulture — Le Limousin vu par les artistes <sup>72</sup> » a été initié en 2010 après que le Centre régional du livre en Limousin a répondu et remporté le premier appel à projets du Ministère de la Culture et de la Communication sur les services culturels numériques innovants. Dans le site, on trouve une collection d'œuvres liées au Limousin. Le patrimoine artistique, la littérature, le cinéma, les savoirs-faire (porcelaine, tapisserie, etc.) sont représentés sur le site. Le site propose des parcours pour que les internautes découvrent le Limousin à travers le regard des artistes. Les collections sont régulièrement mises à jour par des propositions émanant des établissements culturels, des artistes, ou même des utilisateurs, ce qui crée de véritables sites participatifs répondant au principe de la démocratie culturelle. Le site est aussi complètement en accord avec les nouveaux usages de la société avec des applications mobiles gratuites (disponibles sur Apple Store et Google Play). Le site permet non seulement de valoriser les œuvres et les territoires mais aussi les collections des établissements culturels associés. Chaque œuvre est identifiée sur le lieu qu'elle représente et contextualisée dans une notice. Le développement, la maintenance et l'enrichissement de GéoCulture sont soutenus par des financements de la région Nouvelle-Aquitaine, de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et de l'Europe.

<sup>66</sup> *Bibliothèque numérique de Roubaix* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://www.bn-r.fr>>.

<sup>67</sup> *Le Goût de l'Orient : Collections et Collectionneurs de Provence* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.citedulivre-aix.com/goutdelorient/>>.

<sup>68</sup> *Manuscrits médiévaux d'Aquitaine* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://manuscrits-drac.bnsa.aquitaine.fr>>.

<sup>69</sup> Manuscrits médiévaux d'Aquitaine. Dans *ECLA, écrit cinéma livre audiovisuel* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://ecla.aquitaine.fr/Ecrit-et-livre/Patrimoine-ecrit-graphique-et-iconographique/Frab-Fram-manuscrits-medievoux/Manuscrits-medievoux-d-Aquitaine>>.

<sup>70</sup> Module d'EAC du site Manuscrits médiévaux d'Aquitaine. Dans *médiévaux d'Aquitaine* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://manuscrits-drac.bnsa.aquitaine.fr/includes/tutoriels/PresentationGenerale.pdf>>.

<sup>71</sup> En partant de ce qui a pu être fait dans le cadre des « Chroniques retrouvées du Midi ». Chroniques retrouvées du Midi [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.chroniquesdumidi.fr>>.

<sup>72</sup> GéoCulture, Le Limousin vu par les artistes [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://geoculture.fr>>.

Le patrimoine et le patrimoine écrit peuvent être mis en valeur dans le cadre d'événements nationaux comme la « nuit de la lecture<sup>73</sup> », la « Nuit des musées » ou les très populaires « journées européennes du patrimoine ». On notera que l'édition 2017 des journées européennes du patrimoine était consacrée au Patrimoine et la jeunesse<sup>74</sup>. Cela est l'occasion de donner une visibilité aux actions faites dans le cadre de l'EAC en bibliothèques. Le patrimoine écrit peut aussi s'afficher dans d'autres types de journées comme « Partir en livre », la fête de la musique, les journées européennes des métiers d'art ou les journées nationales de l'archéologie ou de l'architecture. Les exemples sont nombreux : à chaque bibliothèque de trouver un type de manifestation en adéquation avec les collections conservées. On insistera particulièrement sur l'engouement des publics et des politiques pour les patrimoines<sup>75</sup> ce qui conduit à donner une nouvelle visibilité au patrimoine écrit et créer des demandes nouvelles de la part du public. Cet engouement événementiel et ponctuel n'est néanmoins pas à confondre avec les actions de fond proposées par les bibliothèques.

*« Ainsi, notre société en voie de déracinement se tourne-t-elle avec une sorte d'angoisse vers un passé matriciel. D'où la recherche, pêle-mêle, du vieu livre et de la vieille épée, du vieux moulin à café et de la vieille chromolithographie. Ou encore la contemplation des diapositives des Halles, la quête des chefs d'œuvre en péril, et aussi les jeux historiques de la radio ou de la télévision. Tout cela est souvent enfantin, exploité sans vergogne par des amuseurs de bas étage. Tout cela cependant doit nous inciter à dépasser les notions de la bibliographie traditionnelle aussi bien que la vision des historiens de cabinet, et à estimer que notre rôle ne peut pas être ni de privilégier ni de cataloguer sans trop réfléchir les livres antérieurs à 1811. Mais de mener une politique active afin de sauvegarder, d'étudier et de mettre en valeur dans les bibliothèques ce qui constitue notre patrimoine imprimé<sup>76</sup>. ».*

Dans le tableau ci-dessous on présentera des actions mise en place par certaines bibliothèques dans le cadre d'évènements nationaux.

### Exemples d'actions

#### **BM Bordeaux – Nuit de la lecture 2018**

La bibliothèque de Bordeaux a convié pour la Nuit de la lecture 2018 un DJ (Total Eclipse<sup>77</sup>). Lors de ce concert des images et des œuvres patrimoniales étaient exposées : une manière de faire découvrir des fonds à une communauté constituée et de lier création contemporaine et patrimoine écrit.

<sup>73</sup>La nuit de la lecture. Dans *Un site du Ministère de la Culture* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Aides-et-demarches/Les-manifestations-nationales-et-europeennes/La-Nuit-de-la-lecture>. On mentionnera aussi le site [nuitdelalecture.fr](http://nuitdelalecture.fr)

<sup>74</sup>Journées européennes du patrimoine, 16-17 septembre 2017 [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <https://journeesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr>.

<sup>75</sup> On prendra pour preuve le succès des manifestations comme les journées européennes du patrimoine, la réouverture de la salle Labrouste de l'INHA, etc.

<sup>76</sup>MARTIN, Henri-Jean. *La fonction de mémoire des bibliothèques. Conservation et mise en valeur des fonds anciens rares et précieux des bibliothèques françaises*, Villeurbanne : Presses de l'E.N.S.B., 1983, p.12

<sup>77</sup>La Nuit à la bibliothèque Mériadeck. Dans *Bordeaux culture. Bibliothèque de Bordeaux* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <http://bibliotheque.bordeaux.fr/in/evenements/05ecd615-b7a2-4dc3-8155-237008233a73>.

<p><b>BM des Capucins Rouen – Nuit de la lecture 2018</b></p>	<p>Avec un thème lié à la « Prohibition<sup>78</sup> » la bibliothèque de Rouen a créé toute une ambiance autour des collections. Faisant participer des élèves de la classe Jazz du CRR de Rouen, ils ont proposé au public une soirée costumée année 1920-1930 dans les bâtiments historiques de la bibliothèque. L'action mettait aussi en valeur les collections, entre autres, via des cocktails réalisés à partir des ouvrages conservés.</p>
<p><b>BM de Grenoble – Nuit de la lecture 2018</b></p>	<p>Lire en corps, danse et lecture avec la <i>cie Pascoli</i><sup>79</sup>. La célébration a été l'occasion de faire une liaison entre patrimoine et performance dansée. De plus, un film, qui a été réalisé dans un magasin de la bibliothèque, a été projeté sur le grand mur de la poste de Grenoble en face de la bibliothèque.</p>
<p><b>BM Roubaix – Nuit de la lecture 2018</b></p>	<p>Mise en place d'une visite mystère de la médiathèque<sup>80</sup>, pour permettre aux visiteurs de découvrir des documents des réserves. Les usagers visitent en même temps les réserves de l'établissement, occasion pour le public de se sentir spécial et privilégié.</p>
<p><b>Médiathèque d'Agglomération de Cambrai - Journée européenne du patrimoine 2017</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>10 bonnes raisons d'abandonner son jeune à Cambrai au XIXe siècle<sup>81</sup></b></li> </ul> <p>Exposition et explication de nombreux registres d'enfants trouvés du XIXe siècle : thème ludique permettant aux visiteurs d'appréhender les collections conservées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conservation préventive pour tous !</b></li> </ul> <p>Atelier pour les enfants et les adultes pour initier à la question de la conservation préventive des fonds : manière attractive de sensibiliser les participants.</p>
<p><b>BM de Chambéry - Journée européenne du patrimoine 2017</b></p>	<p>La bibliothèque a mis au point plusieurs événements qui allaient de l'atelier de reliure ou d'enluminure médiévale, à la présentation de documents précieux conservés à la médiathèque. Une rencontre avec une artiste (Carine Fernandez) a aussi été organisée et un Photomaton.</p>
<p><b>Maison Jules Verne et Bibliothèques d'Amiens Métropole - Journée européenne du patrimoine 2017</b></p>	<p>Cycle complet comprenant une exposition « Les enfants-héros dans l'œuvre de Jules Verne » et des ateliers de techniques de reliure et d'encadrement et une projection de film « Les métiers cachés du patrimoine ». Les Journées européennes du patrimoine sont aussi l'occasion de découvrir des lieux qui ne sont pas toujours accessibles au public.</p>

Ainsi, les politiques et les financements publics concernant le patrimoine écrit sont complexes. Cet écosystème est composé de multiples acteurs qu'il convient de connaître pour les solliciter efficacement.

<sup>78</sup>Nuit de la lecture 2018. Dans *Rouen.fr* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://www.rouen.fr/evenement/2018/01/nuit-lecture-2018>>.

<sup>79</sup>*Lire en corps* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://compagnie-pascoli.com/creations/view/189>>.

<sup>80</sup>Agenda – Visite mystère de la médiathèque. Dans *Médiathèque et archives de Roubaix* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.mediathequederoubaix.fr/agenda/visite-mystere-de-mediatheque>>.

<sup>81</sup>JEP 2017 à Cambrai. Dans *Office du Tourisme Cambrésis* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://www.tourisme-cambresis.fr/jouons-avec-patrimoine.html>>.

## 2 / DEMOCRATISATION(S)<sup>82</sup> CULTURELLE(S)

---

*« Le terme de « démocratisation » a pris une telle résonance dans les controverses sur les politiques culturelles au cours des années 90 que l'on ne prend plus la peine de s'accorder sur une définition qui prête à équivoque<sup>83</sup>. »*

---

La démocratisation pose des questions sur l'accès à la culture, sur les formes de cultures, sur les publics, sur la capacité des établissements culturels à toucher la totalité de la population. La définition même de démocratisation ne peut pas être réduite à ce qu'on trouve dans le dictionnaire : « Action de mettre un bien à la portée de toutes les classes de la société ; son résultat<sup>84</sup> ». Même si on ne peut pas s'entendre sur la définition de la démocratisation<sup>85</sup>, sur le long terme son objectif, lui, reste stable : mettre à disposition, rendre visible l'art et la culture pour que tout le monde puisse se les approprier. La notion même de démocratisation concorde donc avec celle de service public.

### 2.1/ Une multitude d'approches théoriques

La démocratisation culturelle est marquée par les idées et les théories de Malraux. Dès 1959 et la création du Ministère chargé des affaires culturelles les missions sont clairement établies :

*« Le Ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité [...] d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent<sup>86</sup>. »*

Pour Malraux, la démocratisation culturelle passe par une confrontation directe à l'art, excluant donc toute médiation<sup>87</sup>. La démocratisation était alors fondée sur l'idée de l'universalité de la culture qu'il restait simplement à propager en direction du plus grand nombre. La culture serait donc unique, à son contact et par une opération « magique », le spectateur serait illuminé.

La démocratisation visait au départ à « corriger » le fait que la « haute culture » soit à la fois payante et concentrée dans des zones géographiques restreintes. Les politiques culturelles de l'État visaient alors à subventionner les lieux culturels et à participer à leurs décentralisations. Les enquêtes<sup>88</sup> menées à la suite de ces premières

---

<sup>82</sup>La démocratisation est déclinée par les sociologues autour de thématiques, la démocratisation culturelle, démocratisation scolaire, démocratisation des musées etc. On mentionnera par exemple Pierre Merle et ses travaux sur la démocratisation scolaire.

<sup>83</sup>WALLON, Emmanuel, La démocratisation culturelle, un horizon d'action, Dans *Les Cahiers français*, n° 348, La Documentation française, Paris, janvier-février 2009.

<sup>84</sup>Démocratisation. Dans *Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.cnrtl.fr/definition/démocratisation>>.

<sup>85</sup>1981-2011, les dispositifs en faveur de l'art contemporain : entre logique de démocratisation et processus de « festivisation ». Dans *Politiques de la culture, Carnet de recherches du Comité d'histoire du Ministère de la Culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://chmcc.hypotheses.org/885#sdfootnote3sym>>.

<sup>86</sup>Décret n°59-889 portant sur l'organisation du Ministère chargé des Affaires culturelles, 24 juillet 1959

<sup>87</sup> La notion de musée chez André Malraux. Dans *Politiques de la culture, Carnet de recherches du Comité d'histoire du Ministère de la Culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://chmcc.hypotheses.org/2360>>.

<sup>88</sup>BOURDIEU, Pierre et DARBEL, Alain. *L'amour de l'art*, Paris : Collection Le sens commun, 1966, 256 p.

étapes révèlent que ces mesures et que la confrontation directe avec l'art ne suffisent pas à abolir les barrières symboliques qui font des lieux culturels (dont les bibliothèques) des sanctuaires. La médiation apparaît donc obligatoire pour permettre aux classes populaires de s'appropriier la culture<sup>89</sup>. La conception même d'une culture unique pose problème. La définition de culture est selon Jean-Claude Passeron « le plus protéiforme des concepts sociologiques<sup>90</sup> ». Il existerait une culture légitime, savante, dominante et une culture illégitime, populaire et dominée. Est-ce qu'il s'agit de diffuser une culture légitime au plus grand nombre ? On retrouve une notion de jugement, de choix dans la formule de Malraux « les œuvres capitales de l'humanité ». Certaines œuvres seraient donc capitales et d'autres non ?

Pierre Bourdieu publie en 1979 *La distinction*<sup>91</sup>. Dans cet ouvrage il présente la culture comme un objet de distinction, de démarcation sociale. Dans les années 1960 apparaît aussi la notion de « capital culturel » théorisée par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron<sup>92</sup> pour expliquer les fonctions sociales de la culture (reproduction et distinction).

L'analyse Bourdieusienne est, ensuite, remise en cause par certains sociologues comme Bernard Lahire<sup>93</sup> qui propose une nouvelle vision des choses, nuanciant la frontière entre « haute culture » et « sous-culture » qui ne séparerait plus seulement les classes sociales. Chaque individu de la classe favorisée oscillerait entre culture légitime et illégitime. Les pratiques culturelles sont donc variées, donnant ainsi naissance à une nouvelle théorie sociologique, celle de l'éclectisme. Elle repose sur la figure de l'« omnivore<sup>94</sup> ». Cette personne serait caractérisée par une pluralité de goût qui ne la bornerait pas à une forme de culture.

L'existence même d'une culture légitime dominante est aussi remise en cause. Christine Détrez souligne :

*« Le rapport des dominés à la culture légitime serait moins d'ordre de la soumission révérencieuse et « empêchée » que de celle de l'indifférence, ou de la moquerie, et le sociologue aurait tort de surestimer la perception par les agents sociaux des échelles de légitimité culturelle, comme de leur fonction de classement social<sup>95</sup>. »*

Si la culture légitime n'est plus le socle qui doit être apporté, proposé au plus grand nombre alors qu'est-ce que la démocratisation culturelle doit rendre accessible ? Est-elle encore légitime ou utile ?

La démocratisation culturelle voit donc ses contours se redessiner en fonction des avancées des sociologues sur la compréhension des pratiques et des logiques culturelles de la population. La culture n'étant pas unique, la démocratisation ne peut pas l'être non plus. À chaque institution, alors, de trouver un équilibre et de se fixer ses propres objets.

---

<sup>89</sup>DETREZ, Christine. *Sociologie de la culture*. Paris : Armand Colin, DL 2014. 191 p.

<sup>90</sup>PASSERON, Jean-Claude. *Consommation et réception de la culture : la démocratisation des publics*. In DONNAT, Olivier et TOLILA Paul. *Le(s) public(s) de la culture*. Paris : Presses de Sciences-Po, 2003, p. 369

<sup>91</sup>BOURDIEU, Pierre. *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Éditions de Minuit, 1979. 672 p.

<sup>92</sup>BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude. *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Éditions de Minuit, 1970. 284 p.

<sup>93</sup>LAHIRE, Bernard. *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinctions de soi*. Paris : La Découverte, 2004.

<sup>94</sup>Théorisé par Richard A. Peterson dans : PETERSON, Richard A. *Understanding audience segmentation : From elite and mass to omnivore and univore*. *Poetics*. 1992, 21, p. 243-258 et repris ensuite chez Olivier Donnat : DONNAT, Olivier. *Les Français face à la culture. De l'exclusion à l'éclectisme*. Paris : La Découverte, 1994, 372p.

<sup>95</sup>DETREZ, Christine. *op. cit.*, p. 35

La question des buts de la démocratisation est aussi problématique que sa définition. S'agit-il d'augmenter simplement la fréquentation ou d'élargir les publics ? Au départ la volonté d'André Malraux était d'offrir à tous la possibilité d'accéder à la culture. Dans cette conception initiale de la démocratisation culturelle, il y a une idée de quantitatif et non d'approche sociologique. Il s'agit plus d'élargir l'offre que de réfléchir à des stratégies de « conquête de nouveaux publics ».

## 2.2/ Un résultat toujours débattu<sup>96</sup>

Les avancées et les études contemporaines de la sociologie de la culture permettent de remettre en cause les buts et les objectifs à atteindre par la démocratisation culturelle. Pour réussir sa mission il lui faut abolir les murs sociologiques, technologiques (médiatisation de la culture) et géographiques pour rapprocher les publics des formes de culture.

La démocratisation culturelle est avant tout quantitative, elle est donc soumise à des évaluations<sup>97</sup> et on peut donc estimer si les objectifs quantitatifs ont été atteints. La question est de savoir si son évaluation quantitative est pertinente et à partir de quels indicateurs nous pouvons l'évaluer.

Le discours sur l'échec de la démocratisation culturelle<sup>98</sup> s'est rapidement répandu et est actuellement questionné. Il est confronté au principe de distinction ; pour l'expliquer on empruntera les mots d'Olivier Donat :

*« Enfin aujourd'hui que la ferveur de départ s'est dissipée, comment ne pas reconnaître tout ce qu'il pouvait y avoir d'illusoire ou de naïf, disons de « mythique », dans l'idée de démocratisation des années 1960 ? Comment une activité pourrait-elle continuer à procurer les profits symboliques qu'elle tire de sa rareté dès lors qu'elle deviendrait le fait du plus grand nombre ? Comment prétendre lutter contre cette loi élémentaire de notre fonctionnement social qui veut que toute pratique en se diffusant perd de son pouvoir symbolique<sup>99</sup> ? »*

L'échec de la démocratisation culturelle repose sur deux arguments<sup>100</sup>. Le premier est l'augmentation numérique structurelle et naturelle des catégories socio-professionnelles fréquentant les équipements culturels et le deuxième argument est le maintien et la stabilité des écarts entre catégories de la population face à la culture. Le nombre de personnes des personnes ayant accès à la culture est donc contrebalancée par des arguments permettant de relativiser voire d'annuler cette augmentation. Plus qu'une remise en cause des effets de la démocratisation culturelle, c'est aussi les enquêtes qui sont remises en cause. Est-il possible de mesurer quantitativement les impacts de la démocratisation culturelle ? Est-ce que l'objectif quantitatif de la démocratisation est inconciliable avec une démocratisation qualitative ? La démocratisation serait donc l'idée de rendre accessible la culture et les modalités permettant de la comprendre, pour ainsi laisser le choix aux publics de se l'approprier ou non en fonction de leurs désirs.

Quand il est question de démocratisation, la temporalité et l'objectif quantitatif sont très importants. Est-ce que l'objectif fixé était de toucher l'intégralité de la

---

<sup>96</sup> Sur la question de la démocratisation culturelle et appliquée aux bibliothèques voir le blog : Écrits sur la démocratisation culturelle. Dans *Politiques de la culture, Carnet de recherches du Comité d'histoire du Ministère de la Culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://chmcc.hypotheses.org/979>>.

<sup>97</sup> On mentionnera l'importance des enquêtes « Les pratiques culturelles des Français » dont les premiers résultats de l'enquête sont publiés le en 1973.

<sup>98</sup> GLEVAREC, Hervé. Le discours de l'échec de la démocratisation culturelle en France. Arguments épistémiques et statistiques. *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne]. 2016/2 [Consulté le 02/03/2018], (54-2). Disponible sur le Web : <<https://www.cairn.info/revue-europeenne-des-sciences-sociales-2016-2-page-147.htm>>.

<sup>99</sup> DONNAT, Olivier. Démocratisation culturelle : la fin d'un mythe. *Esprit*. 1991, Mo. 170, pp. 65-82.

<sup>100</sup> DONNAT, Olivier. *Regards croisés sur les pratiques culturelles*. Paris : Ministère de la Culture - DEPS, 2003, 348 p.

population en 20 ans ? L'histoire de la démocratisation culturelle est encore en train de s'écrire et ce combat pour permettre à tous d'avoir accès à toutes les formes de culture et de patrimoine est un combat perpétuel qui doit être reconduit à chaque nouvelle génération. La démocratisation est un objectif sur le long terme qui pour être atteint demande aux professionnels une remise en question à la fois des méthodes utilisées et des espaces investis. Dans les bibliothèques, la place de l'utilisateur a été totalement repensée, d'un utilisateur il tend à devenir un prescripteur totalement associé au processus de mise au point des actions culturelles, des réaménagements des bibliothèques, etc.

Où mieux que dans une bibliothèque la personne « omnivore » trouverait-elle de quoi combler son besoin de culture ? Les collections sont pensées par les bibliothécaires pour le public, pour répondre aux besoins professionnels, personnels, pour des finalités documentaires ou de loisir. Au départ, les collections ont été pensées comme une mise à disposition d'ouvrages de référence pour tous, la notion des « bonnes lectures » était très présente en bibliothèque. Peu à peu cette idée des collections s'est effacée – mais reste présente dans certains établissements – pour proposer au public un panel de documents permettant à chacun de trouver ce qu'il cherche, sans hiérarchie de légitimité<sup>101</sup>. L'accessibilité à tous les publics sans distinction culturelle, d'âge, de condition physique ou mentale est une préoccupation omniprésente. Même si le travail quotidien des bibliothèques sur cette question est très important, le chemin reste encore long. La fréquentation des bibliothèques est encore marquée par les inégalités sociales et elles n'arrivent pas à toucher une partie de la population<sup>102</sup>. Les enquêtes de public<sup>103</sup> montrent que les bibliothèques sont fréquentées au moins une fois dans l'année par 40 % de la population de plus de 15 ans. Elles sont des lieux fortement fréquentés par le public jeunesse montrant l'efficacité des politiques d'EAC.

Le développement des actions hors les murs de la bibliothèque (sur la toile et dans les territoires) montrent aussi la préoccupation grandissante d'aller toucher les personnes dans les lieux qu'elles fréquentent et de ne plus vouloir forcément les faire venir à la bibliothèque<sup>104</sup>. La bibliothèque est souvent pensée comme un lieu de proximité afin d'encourager sa fréquentation par les publics éloignés. La bibliothèque permet aussi aux usagers de flâner dans les rayons de l'établissement sans avoir à demander à accéder aux collections, permettant une liberté aux usagers. A l'heure d'Internet, les bibliothèques sont actrices de la réduction de la fracture numérique, de l'*open access*, et démontrent un intérêt pour les nouvelles technologies, qu'elles utilisent comme des outils de diffusion de l'information mais aussi pour la médiation<sup>105</sup>.

---

<sup>101</sup>La démocratisation culturelle par les bibliothèques de lecture publique, une préoccupation d'hier ? Dans *Politiques de la culture, Carnet de recherches du Comité d'histoire du Ministère de la Culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://chmcc.hypotheses.org/482>>.

• <sup>102</sup>ANCEL, Pascale et PESSIN, Alain (Dir.). *Les non-publics. Les arts en réceptions*, t. 1 et 2. Paris ; Budapest ; Torino : l'Harmattan, 2004

<sup>103</sup>Enquête sur les Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016. Dans Un site du Ministère de la Culture [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>>.

<sup>104</sup>RABOT, Cécile. Les médiathèques pour tous ? Dans *Informations sociales* [En ligne], 2015/4 [Consulté le 02/03/2018], n° 190. Disponible sur le Web : <<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2015-4-page-106.htm>>.

<sup>105</sup>MARESCA, Bruno et EVANS, Christophe et GAUDET, Françoise. *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet. Attractivité, fréquentation et devenir*. Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, impr. 2007

Les bibliothèques sont un lieu de partage du savoir et de la culture. Elles permettent de former les populations, de les aider dans le processus de construction d'un esprit critique et d'appropriation des outils nécessaires à la compréhension du monde contemporain qui les entoure. Elles ont donc un rôle politique avéré. Leur rôle social<sup>106</sup> est aussi de plus en plus mis en avant. Ce rôle social se base autour de trois principes : l'accessibilité des collections (renouvellement, participation du public, accueil du public, etc.), l'action culturelle et la tarification (engagement pour la gratuité des bibliothèques). De plus, la bibliothèque peut avoir un impact sur la cohésion sociale entre individus, comme le souligne Christine Détrez :

*« Même si l'effet est numériquement trop faible pour apparaître dans les enquêtes nationales des Pratiques culturelles des Français, par exemple, ce qui en fait encore un point aveugle des enquêtes, les institutions culturelles peuvent devenir des instances de socialisation à part entière. [...] notamment par la création de routines et de régimes de familiarité entre les individus et la culture, par un travail à la fois de venue du public, mais aussi d'instauration de sociabilités et de socialisations, d'identifications collectives et individuelles<sup>107</sup>. »*

La démocratisation de l'accès à la culture en bibliothèque est pensée comme un droit, et de plus en plus les professionnels passent d'une mise à disposition passive – proposer des collections et des services auxquels les gens pourraient accéder – à une mise à disposition active – aller au-devant du public, aller conquérir de nouveaux espaces.

Aujourd'hui, plus que la démocratisation culturelle, le débat semble s'être décalé vers la démocratie culturelle et un idéal de cohésion sociale et de rôle social de la culture : la démocratie culturelle<sup>108</sup> associe ainsi les usagers pour qu'ils puissent mettre en avant leur propre culture qui pourra être reconnue et valorisée comme patrimoine. La démocratie culturelle est donc un contre-modèle à la démocratisation culturelle. La démocratie culturelle peut-elle trouver un écho dans le patrimoine écrit ? Si chacun élit les propres éléments de sa culture, qui deviennent ensuite patrimoine écrit, cela pourrait être une manière de constituer de nouvelles formes de patrimoine écrit. Le choix de ce qui sera conservé pour les générations futures pourrait être fait en concertation avec les publics. Le public pourrait aussi être associé aux choix des thèmes des valorisations du patrimoine écrit afin qu'il choisisse ce qu'il veut voir mis en avant<sup>109</sup>.

*« La démocratisation de la culture repose sur deux postulats implicites : seule la haute culture, valeur sacralisée, mérite d'être diffusée et il suffit qu'il y ait rencontre entre l'œuvre et le public (indifférencié) pour qu'il y ait développement culturel [...] La démocratie culturelle, au contraire, a pour principe l'expression des*

---

<sup>106</sup> CHAMBON, Fabrice. *Le rôle social des bibliothèques* [en ligne]. Lyon : ENSSIB, 2010 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web < <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48221-le-role-social-des-bibliotheques.pdf> >. et ERMAKOFF, Thierry. Le « rôle social » des bibliothèques. : *Quel modèle de bibliothèque ?* [En ligne]. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2008 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/752>>.

<sup>107</sup> DETREZ, Christine. *op. cit.*, p. 82.

<sup>108</sup> ZASK, Joëlle. De la démocratisation à la démocratie culturelle. Nectart, [En ligne]. 2016/2 [Consulté le 02/03/2018], N° 3. Disponible sur le Web : <<https://www.cairn.info/revue-nectart-2016-2-page-40.htm>>.

<sup>109</sup> PEOTTA, Marine. Action culturelle en bibliothèques et participation des populations [En ligne]. Villeurbanne : ENSSIB, 2014 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65022-action-culturelle-en-bibliotheque-et-participation-des-populations.pdf>>.

*subcultures particulières et leur mise en relation avec les subcultures plus universelles par l'apprentissage des moyens de communication<sup>110</sup>. »*

---

<sup>110</sup>GIRARD, Augustin et GENTIL, Geneviève, *Développement culturel : expériences et politiques*, Paris : Unesco, 1982, p. 55.

## 2.3/ Les politiques publiques en faveur de la démocratisation culturelle

*« La culture est un combat (...) c'est pourquoi une politique culturelle ne peut être simplement une gestion des beaux-arts, aussi avisée soit-elle. Si elle ne se rattache pas explicitement à un ensemble de finalités acceptées par le corps social, liées à un projet de civilisation, si elle n'est pas un combat capable d'emporter la jeunesse, elle ne mérite pas de prendre place aux côtés de la politique économique et de la politique sociale pour leur donner une finalité, leur raison d'être ultime. »*

*Augustin Girard*

Le terme « politique culturelle » s'impose en France sous la V<sup>e</sup> république et se caractérise par le soutien public à toutes les formes d'œuvres qu'elles soient culturelles ou artistiques.

Depuis 1959/1960, la politique culturelle en France a connu deux phases, la première s'étend de 1959 à 1970 et est nommée « Grand retournement », la deuxième va des années 1970 jusqu'aux années 1990<sup>111</sup>.

Avec la création du Ministère des Affaires culturelles avec comme ministre André Malraux, plusieurs actions emblématiques sont lancées et visent à diffuser la culture à tous. Ce Ministère peut s'appuyer sur un corpus de lois déjà établi et des institutions culturelles en place et prestigieuses<sup>112</sup>. A partir de ce moment l'État a l'ambition d'administrer la culture. La volonté du nouveau Ministère est claire : étendre l'offre culturelle en dehors de Paris et soutenir la création artistique<sup>113</sup>. Les politiques de décentralisation de l'art ont permis d'atténuer les déserts culturels mais n'ont eu des impacts que très relatifs du point de vue de la sociologie. La politique de Malraux est également marquée par un éloignement avec le Ministère de l'Éducation nationale<sup>114</sup>.

L'État fait de la culture un objet à part entière de sa politique dans le but de créer une cohésion nationale et d'initier une transformation sociale. La démocratisation culturelle et les politiques mises en œuvre pour la soutenir sont rapidement contestées. Le recours à l'utilisation de la médiation et la valorisation culturelle sont promus. Le rapport entre l'art et la culture commence à être questionné. « Le temps court de production de l'art et de sa diffusion n'est plus en synchronie avec le temps long des comportements culturels. Ce décalage a contribué à la dissolution des liens entre l'organisation sociale et la culture.<sup>115</sup> ». La notion de « crise culturelle » apparaît ensuite à la fin des années 1960. Elle serait liée à une dissociation entre les comportements sociaux et les valeurs traditionnelles de la

---

<sup>111</sup>FONDU, Quentin et VERMERIE, Margaux. Les politiques culturelles : évolution et enjeux actuels, Informations sociales [En ligne], 2015/4 [Consulté le 02/03/2018], n° 190. Disponible sur le web : <<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2015-4-page-57.htm>>.

<sup>112</sup>POIRRIER, Philippe (Dir.). *Les politiques culturelles en France*. Paris : la Documentation française, 2002. p. 12.

<sup>113</sup>Pour ce faire, des maisons de la Culture sont créées sur le territoire à partir de 1961, et certains théâtres sont décentralisés et des financements sont alloués à la création artistique

<sup>114</sup>POIRRIER, Philippe (Dir.). *op. cit.*, p. 181.

<sup>115</sup>CAUNE, Jean. *Démocratisation culturelle, une médiation à bout de souffle*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006. p. 28

culture élitiste. En résulte un élargissement de la notion de culture qui étend donc le champ d'intervention des pouvoirs publics.

Dans les années 1970, on voit l'appropriation de la question culturelle par des partis politiques et, même si les politiques culturelles connaissent une baisse (de budget et d'ampleur), Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing laissent une marque sur les politiques culturelles<sup>116</sup>. Pendant cette période la priorité est donnée aux patrimoines, archives et musées notamment.

A partir de 1981, les politiques culturelles retrouvent une place très importante dans le gouvernement ; le budget de la culture est par exemple doublé dès 1982. Incarné par le ministre Jack Lang, par ses politiques volontaristes et en rupture avec les politiques libérales<sup>117</sup>, le Ministère acquiert de nouvelles missions<sup>118</sup>. La démocratisation culturelle est alors moins visible. La notion de « démocratie culturelle » apparaît et de nouvelles formes d'art sont alors reconnues (le jazz, le rock). C'est aussi à cette période que de nouvelles formes de patrimoine sont reconnues, conservés, signalés et valorisés. François Mitterrand initie une politique de « grands travaux » qui vont profondément marquer le paysage culturel français<sup>119</sup>.

A partir des années 1993, les politiques culturelles n'ont plus les faveurs présidentielles et ne sont plus une priorité budgétaire. Une des nouvelles priorités est la réduction de la « fracture sociale ». On défend à la fois les notions d'« exception culturelle » française et de « diversité culturelle ». Progressivement, la démocratisation culturelle s'est effacée pour laisser place au développement des territoires et de la cohésion sociale.

Néanmoins, au niveau de l'État, les politiques culturelles sont encore une priorité<sup>120</sup>. Cela se traduit par une stabilité des budgets alloués au Ministère de la Culture et par la diversité des actions soutenues. Les actions envers la jeunesse<sup>121</sup> et les différents publics spécifiques se multiplient<sup>122</sup>, la segmentation du public est une nouvelle manière – plus personnalisée – d'essayer d'atteindre par la culture de plus en plus de monde. Véritables outils de réorientation des politiques culturelles, « les pratiques culturelles des Français » permettent de documenter et d'identifier – entre autres - les impacts des politiques culturelles à grande échelle et donc de pouvoir les modifier en cas de transformation des pratiques<sup>123</sup>.

---

<sup>116</sup> Georges Pompidou lance le programme du Centre national d'Art et de culture de Beaubourg. Valéry Giscard d'Estaing laisse une empreinte sur les projets du Musée d'Orsay, de la Cité des sciences de la Villette et de l'Institut du monde Arabe qui seront inaugurés sous le mandat de François Mitterrand.

<sup>117</sup> Un ensemble de lois est adopté, comme celle du prix unique du livre (1981).

<sup>118</sup> Un décret du 10 mai 1982 définissait ainsi les prérogatives de son Ministère : « Le Ministère de la Culture a pour mission : de permettre à tous les Français de cultiver leur capacité d'inventer et de créer, d'exprimer librement leurs talents et de recevoir la formation artistique de leur choix ; de préserver le patrimoine culturel national, régional, ou des divers groupes sociaux pour le profit commun de la collectivité toute entière ; de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit et de leur donner la plus vaste audience ; de contribuer au rayonnement de la culture et de l'art français dans le libre dialogue des cultures du monde ».

<sup>119</sup> Rénovation du Louvre (Grand Louvre), Parc de la Villette, Grande Arche de la Défense, Opéra Bastille, BnF Tolbiac, etc.

<sup>120</sup> La très grande place laissée aux collectivités locales dans la gestion des politiques culturelles reposant souvent sur le volontarisme des élus peut poser des questions au vu des récentes réformes et recompositions territoriales ainsi que des baisses de dotation de ces collectivités.

<sup>121</sup> On pense particulièrement aux actions liées à l'EAC, permettant de créer une synergie entre école, collège et lycée et bibliothèques.

<sup>122</sup> On pense particulièrement aux actions à destination des personnes en situation de handicap, des personnes isolées ou des seniors.

<sup>123</sup> Les enquêtes sur les pratiques culturelles des Français permettent de mesurer l'évolution des pratiques et des usages ce qui dépasse largement les simples prérogatives du Ministère de la Culture.

### 3/ DEMOCRATISATION, PATRIMOINE ECRIT ET BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES

---

*« Comment croire à la démocratie, comment sauvegarder ce généralisme qui nous honore et dont les bibliothèques de lecture publique sont un des derniers modèles, comment lutter contre les tentations du tout technologique et celle de la rationalisation à outrance, comment être moderne, efficace, médiatique, tout en gardant ce qui nous vient des savoir-faire de l'artisanat et des méthodes de l'apprentissage, cette lente transmission du savoir, cette humble construction permanente de la culture ? <sup>124</sup> »*

*Martine BLANC-MONTMAYEUR*

---

Après avoir défini les notions de patrimoine écrit et de démocratisation, on se concentrera leur intégration dans les bibliothèques territoriales. Le patrimoine écrit comme toutes les autres formes d'art et de culture est un secteur concerné par la démocratisation culturelle. Comment les idées de la démocratisation culturelle peuvent-elles être appliquées au patrimoine écrit ? Quelles pratiques culturelles entourent ce type de patrimoine ?

En bibliothèque, la question semble moins être « est-ce que le patrimoine doit être mis à disposition de tous ? » que « comment faire pour toucher un public large ? »

#### 3.1/ Une évolution des missions et des pratiques

Les bibliothèques conservant du patrimoine écrit sont souvent séparées en deux entités : lecture publique et patrimoine.

*« Les bibliothèques françaises, héritières des confiscations révolutionnaires, ont très souvent une origine savante, et, dotées de fonds anciens et précieux, sont longtemps demeurées le lieu d'étude presque exclusif des érudits et des étudiants les plus hardis. Cette fonction patrimoniale est encore vive auprès des populations et des élites, et les nouvelles « médiathèques » doivent tenir compte de ses contraintes, pour préserver et valoriser les fonds anciens, tout en privilégiant les actions nouvelles de développement de la lecture. Or, ces deux missions sont le plus souvent distinctes, voire contradictoires, non seulement en termes de publics, mais aussi de collections et surtout de services. Nous savons bien que tout ce qui est bon pour la conservation des documents est mauvais pour leur circulation, et vice versa<sup>125</sup>. »*

---

<sup>124</sup>BLANC-MONTMAYEUR, Martine. *Interlignes*, n° 30, 1992.

<sup>125</sup>Conseil supérieur des bibliothèques. RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 1994 [En ligne]. Paris : Conseil supérieur des bibliothèques [Consulté le 02/03/2018], 1995, dans le chapitre 9 « Le poids du patrimoine ». Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1098-rapport-annuel-du-conseil-superieur-des-bibliotheques-1994.pdf>>.

Il y a donc une dichotomie dans la nature même des établissements. Un risque est d'avoir des sections patrimoines cloisonnées et éloignées de la vie courante et contemporaine de l'établissement. Loin d'être exclu des missions dévouées aux bibliothèques, le patrimoine doit être intégré comme un outil pour les atteindre. Les bibliothèques ont une fonction, une mission de mémoire. La mémoire étant quelque chose de vivant qui se construit au fil des années et qui s'enrichit, il n'est pas cohérent d'enfermer le patrimoine dans des réserves hors du temps. Le patrimoine doit donc être lié aux autres collections de la bibliothèque pour vivre.

Le(s) modèle(s) des bibliothèques publiques tel qu'on le connaît actuellement est le résultat de processus clairement identifiés<sup>126</sup>. Les bibliothèques d'aujourd'hui sont héritières d'un modèle qui est né dans la même période que les principes et les premières politiques de démocratisation culturelle. Les objectifs de la démocratisation culturelle ont-ils été remplis<sup>127</sup> ?

Elles ont connu un lent passage du modèle des bibliothèques savantes à celui des bibliothèques publiques avec des collections en libre accès qui développent de nouveaux services et mettent en place des actions culturelles<sup>128</sup>. Les bibliothèques sont liées de manière intrinsèque à la démocratie et aux idéaux de démocratisation ; dans la « charte des bibliothèques<sup>129</sup> » de 1991 on trouve :

*« La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'Égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société. »*

On pourrait penser que dans le cadre du débat entre bibliothèque aristocratique et bibliothèque populaire, l'argument qui visait à défendre une qualité de lecture pouvait être avancé par les tenants des bibliothèques aristocratiques afin d'éviter le nivellement par le bas qui aurait pu résulter d'une mise à disposition de tout à tous. Seulement, la possibilité pour tous d'accéder à tout type de document, dont le patrimoine écrit, n'implique pas forcément d'avoir une vision de la lecture publique qui oublierait son rôle de participation à la formation des esprits. Il s'agit seulement, de reconsidérer l'aristocratie dont il peut être aujourd'hui question : plus une aristocratie de classe, de privilège mais une aristocratie de l'esprit à laquelle tous sans distinction peuvent accéder. Il n'est ainsi pas contradictoire pour une bibliothèque de défendre à la fois une certaine idée de la culture, de ne pas abandonner l'utopie d'une aristocratie de l'esprit et de mettre à disposition de tous les documents : « le jeu est ouvert à tous, à chacun de faire ses preuves<sup>130</sup> ».

---

<sup>126</sup>RICHTER, Noë. Histoire de la lecture publique en France. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne]. 1977 [Consulté le 02/03/2018], n° 1. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-01-0001-001>>.

<sup>127</sup> La démocratisation culturelle par les bibliothèques de lecture publique, une préoccupation d'hier ?. Dans *Politiques de la culture, Carnet de recherches du Comité d'histoire du Ministère de la Culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://chmcc.hypotheses.org/482>>. et COUSIN-ROSSIGNOL, Gwenaëlle, *Les bibliothèques face à l'échec de la démocratisation culturelle* [En ligne]. Lyon : ENSSIB, 2014 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64158-les-bibliotheques-face-a-l-echec-de-la-democratisation-culturelle.pdf>>.

<sup>128</sup> « L'action au cœur des collections : Les bibliothèques ne sont pas des objets solitaires. Les collections qui les constituent et dont elles ont la charge n'ont de valeur que rayonnante. L'action culturelle n'est pas, pour la bibliothèque, une fonction subsidiaire ou facultative, un supplément d'âme. C'est tout simplement la bibliothèque en action. La fonction d'animation n'y est pas occasionnelle mais structurelle. » HUCHET, Bernard et PAYEN Emmanuèle. *L'action culturelle en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, DL 2008 , p. 9.

<sup>129</sup> Article 3 de la Charte des bibliothèques. *Charte des bibliothèques* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>>.

<sup>130</sup>SOLLERS, Philippe. *Fugues*. [Paris] : Gallimard, impr. 2013.

Dans ce contexte, les fonds ne sont plus accessibles au regard des titres universitaires des lecteurs mais des intérêts et des recherches personnelles. Les catégories socio-professionnelles et le statut social ne devraient donc plus être discriminants dans la question de l'accès et la consultation des fonds<sup>131</sup>. Il conviendra néanmoins de compléter ce discours : même si les bibliothèques sont ouvertes à tous, tout le monde n'a pas la possibilité d'y avoir accès. Pour toucher le plus grand public, l'ouverture des fonds à tous doit se coupler d'une politique de médiation active. Les études récentes sur les usages des bibliothèques<sup>132</sup> et notamment sur la forte fréquentation des non-inscrits sont une opportunité à saisir pour toucher un nouveau public.

Les pratiques professionnelles ont été profondément modifiées et renouvelées. Les sections patrimoine sont intégrées dans un élan général de modification des pratiques<sup>133</sup>. Des évolutions sont perceptibles, les règles de communication des documents ont été modifiées, les opérations de signalement et de numérisation et la prise d'importance des nouvelles technologies<sup>134</sup> ont permis d'élargir les publics. La multiplication des actions à destination de publics spécifiques (comme les scolaires) permettent de renouveler l'image du patrimoine. Le patrimoine écrit est devenu peu à peu un objet avec lequel on peut s'amuser<sup>135</sup>. L'accès au patrimoine écrit a donc été modifié, il faut maintenant se demander si les buts initiaux ont été atteints, évaluer le chemin qu'il reste à parcourir. Comment se traduisent ces bouleversements professionnels dans les sections patrimoine des bibliothèques ? Pourquoi les missions des bibliothèques ne sont pas pensées de la même manière en lecture publique et en patrimoine ?

Les missions des bibliothèques territoriales ne sont pas fixées par des textes de loi<sup>136</sup>. Le choix des missions des bibliothèques est laissé à chaque collectivité, les missions sont donc fixées en fonction des territoires et de politiques plus ou moins stables. Pour pallier ce vide juridique plusieurs textes incitatifs ont été mis au point<sup>137</sup>.

---

<sup>131</sup> Agathe Bischoff-Morales quand elle était responsable de la Bibliothèque Municipale de Strasbourg a par exemple recueilli les archives d'un lecteur nommé Nelson sans statut universitaire mais dont les recherches représentent un intérêt scientifique pour les futures générations. Nelson était venu à Strasbourg pour ses études, il faisait des recherches en histoire sur le 16<sup>ème</sup> siècle, particulièrement sur la médecine à Strasbourg à cette époque. Excellent germaniste et paléographe, il avait étudié toutes les archives (aux archives municipales), les transcrivant en allemand moderne (et traduit certains documents en français ou en anglais). Ces recherches se sont ensuite diversifiées sur l'histoire de l'Église, de la société, la sorcellerie. Ses recherches avaient été reprises, soutenues et publiées par un autre chercheur et n'avaient donc plus de raison académique d'être. Il s'était ensuite marginalisé. Ayant peur que ses archives scientifiques soient perdues pour les générations futures (les archives de la ville refusaient de les prendre en charge), elle a entrepris de créer un fonds d'archives de ces recherches. Tout a dû être conditionné et nettoyé. Au total c'est plus de 5 travées de 6 mètres linéaires qu'occupent les recherches de Nelson dans la bibliothèque.

<sup>132</sup> Ministère de la Culture. Enquête sur les Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016 [En ligne]. Paris : Ministère de la Culture [Consulté le 02/03/2018], 2016. Disponible sur le Web : <<http://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Missions-et-consultations-publiques/Mission-Orsenna-sur-la-lecture/Publications/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>>

<sup>133</sup> Augmentation de l'importance de la mise en réseau des bibliothèques, augmentation des horaires d'ouverture, bibliothèque 3<sup>ème</sup> lieu, publics au centre des préoccupations des professionnels, amélioration de l'accueil des publics, passage d'une approche documentaire à une approche de médiation culturelle, implication dans la lutte contre la fracture numérique, etc.

<sup>134</sup> On pense particulièrement au développement des bibliothèques numériques.

<sup>135</sup> Approches et actions ludiques, *serious games* avec le patrimoine écrit.

<sup>136</sup> L'absence de cadre juridique fixe est le sujet de nombreuses réflexions dans le monde des bibliothèques. On donne ici quelques références : ALIX. Yves. Quels textes encadrent l'activité des bibliothèques ? Dans : ALIX. Yves (Dir.). *Le métier de bibliothécaire*. Éd. du Cercle de la librairie : 2013. On mentionnera aussi que dans le dernier congrès de l'ABF une table ronde avait pour thème « Faut-il une loi pour les bibliothèques ? » (Congrès, Paris, 17 juin 2017)

<sup>137</sup> Manifeste de l'UNESCO sur la Bibliothèque Publique 1994. Dans *IFLA* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://www.ifla.org/node/7270>>.

Les bibliothèques se voient donc dotées de plusieurs missions<sup>138</sup> :

- Accueillir les publics
- Communiquer des documents
- Conserver et valoriser
- Permettre aux publics d'accéder à l'information (médiation et fonction de recherche bibliographique)
- Former les usagers
- Traiter les collections

Ces missions sont purement indicatives, chaque bibliothèque pourrait décider de se prévaloir de la mission de conservation et créer une collection du patrimoine écrit. Quand une bibliothèque conserve des collections patrimoniales il faut ajouter certaines responsabilités spécifiques incombant à ce type de collection. La difficulté principale étant de trouver un équilibre optimal entre tous ces différents éléments. Le temps des équipes en charge du patrimoine écrit doit être réparti entre<sup>139</sup> :

- Conservation, restauration des collections,
- Signalement (identification et description),
- Gestion des collections (statut juridique des collections, équipement, etc.),
- Acquisition (enrichissement des fonds),
- Valorisation (scientifique, grand public autant physique que numérique).

Ces ensembles de missions doivent être replacés dans le cadre plus général du service public que sont les bibliothèques. Dès lors, chaque action doit être pensée et organisée dans une intention d'intérêt général. En tant que service public, les bibliothèques doivent répondre à certains principes, comme ceux de mutabilité<sup>140</sup>, d'égalité et de continuité<sup>141</sup>. Ces principes forcent la bibliothèque à se repenser perpétuellement en fonction des publics et de leurs besoins. Les missions de l'établissement doivent se conjuguer avec une dimension sociale, culturelle, éducative, économique et même affective<sup>142</sup> permettant la cohésion et l'inclusion sociale.

---

La Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques. *Charte des bibliothèques* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>>.

<sup>138</sup>MEDIADIX. *Bibliothèques, missions et typologie* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://mediadix.parisnanterre.fr/cours/admin/adminpdf/TCAdminF3-1Bibliotheques\\_missions\\_et\\_typologie.pdf](http://mediadix.parisnanterre.fr/cours/admin/adminpdf/TCAdminF3-1Bibliotheques_missions_et_typologie.pdf)>.

<sup>139</sup>VANDEWALLE, Jean-Jacques. Signalement, numérisation et valorisation. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2011 [Consulté le 02/03/2018], n° 2, Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-02-0091-004>>. Et Inspection générale des bibliothèques. *La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques* [En ligne]. Paris, 2010, [Consulté le 02/03/2018] Disponible sur le Web : <[http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation\\_aux\\_questions\\_patrim\\_def\\_166521.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation_aux_questions_patrim_def_166521.pdf)>.

<sup>140</sup>La notion de service public. Dans *Vie publique au cœur du débat public* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/notion-service-public.html>>.

<sup>141</sup>GIRAUDON, Anne. *La notion de service public* [En ligne]. Lyon : ENSSIB [Consulté le 02/03/2018], 2010. p.19-20. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48198-la-notion-de-service-public.pdf>>.

<sup>142</sup>TOUITOU, Cécile (Dir.). *Évaluer la bibliothèque par les mesures d'impacts*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, DL 2016 p. 70-71

### 3.2/ Une volonté et un engagement généralisés ?

Il est évident que les actions visant à valoriser le patrimoine des bibliothèques auprès d'un large public ont été mises en place bien avant que la notion de patrimoine écrit ne soit théorisée<sup>143</sup>. De plus, il est, communément admis que les collections de patrimoine écrit ne sont plus l'apanage de certains lecteurs mais du plus grand nombre<sup>144</sup>. Une question reste à éclaircir : comment faire pour mettre à disposition du grand public ce patrimoine ?

Récemment, certains facteurs technologiques ont permis d'améliorer la connaissance, la visibilité et de créer de nouvelles formes de valorisation du patrimoine écrit. Les campagnes nationales de numérisation<sup>145</sup>, les opérations de rétro-conversion des catalogues<sup>146</sup> et les créations de plus en plus systématiques de bibliothèque numériques ont permis de créer de nouveaux outils. L'utilisation des fichiers numérisés pose beaucoup de questions : est-ce que la présence des documents sur Internet suffit pour considérer qu'ils sont à la disposition de tous ? Comment les mettre en valeur pour le grand public ? Faut-il les mettre sous licence ouverte ? Faut-il permettre leur réutilisation commerciale ? Le patrimoine écrit numérisé étant en grande partie dans le domaine public, ces questions ne trouvent pas de réponse juridique mais font plutôt partie du débat professionnel<sup>147</sup>. Encourager la réutilisation des documents numérisés conduit à leur appropriation par le public. La diffusion des numérisations sous licences ouvertes va donc dans le sens de la démocratisation culturelle.

La question de l'appropriation et de la visibilité des bibliothèques numériques par le grand public reste entière. Au même titre que la visibilité physique du patrimoine écrit est assez faible, sur Internet aussi la visibilité des bibliothèques numériques tel qu'elle est conçue ne permet pas au grand public de les repérer. Leur utilisation, leur graphisme, même leur nom, leur contenu sont éloignés des pratiques et des outils utilisés par le grand public. La médiation numérique semble être essentielle pour permettre aux internautes de s'approprier les documents. La médiation numérique prend de plus en plus de place dans la littérature professionnelle<sup>148</sup> et des outils comme Gallica affichent clairement leur ambition en termes de médiation numérique<sup>149</sup>, ce qui permet de donner une impulsion nouvelle au monde des bibliothèques. L'importance de la réutilisation des données numérisées par des ateliers, des hackathon, etc. montre l'importance grandissante des publics dans la conception des outils numériques. Aussi bien dans les actions

---

<sup>143</sup> Le rapport Vandevorde, rédigé en juillet 1981, met déjà l'accent sur la conservation, la mise en valeur et l'enrichissement des fonds. *Les bibliothèques en France : rapport au Premier ministre établi en juillet 1981. Par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandevorde*, Paris : Dalloz, 1982. 447p.

<sup>144</sup> « Il y a à la base de cette conception l'idée fondamentale de la déségrégation des publics, l'ensemble des habitants étant désormais admis à profiter de l'ensemble du patrimoine culturel imprimé et plus tard audiovisuel de l'humanité, jusqu'alors réservé pour une grande part à une certaine élite » BOUVY, Michel, *Médiathèques publiques*, n° 61, 1981.

<sup>145</sup> Campagne de numérisation menée par la BnF, l'IRHT et par le Ministère de la Culture par le plan national de numérisation depuis 1996.

<sup>146</sup> PERRIN, Georges. La Conversion rétrospective des catalogues des bibliothèques municipales. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 1996 [Consulté le 02/03/2018], n° 3. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-03-0015-003>>.

<sup>147</sup> La question de la réutilisation commerciale est difficile à trancher, elle sous-entend que les bibliothèques soient capables d'offrir un service ouvert à tous sur le long terme pour éviter la récupération des données et leur privatisation par des acteurs commerciaux comme cela peut être le cas dans le cas de l'édition scientifique.

<sup>148</sup> DUJOL, Lionel et MERCIER, Silvère. *Médiation numérique des savoirs. Des enjeux aux dispositifs*. Paris : ASTED, 2017.

<sup>149</sup> Toutes les déclinaisons de Gallica, comme Gallica Studio, Gallica LOL, Gallica Carte, le blog de Gallica,

physiques<sup>150</sup> et numériques<sup>151</sup> le patrimoine écrit devrait être présenté dans les endroits que fréquente le public. Dans un sens, il est certainement plus difficile de faire venir le grand public dans les espaces physiques et numériques de la bibliothèque que de déplacer les collections et leur numérisation dans les lieux habituels et familiers de ces publics. Pour être réellement visible sur Internet, le patrimoine écrit doit être positionné dans les sites Internet utilisés par le grand public. Les sites Internet institutionnels des bibliothèques doivent prendre de nouvelles formes pour convenir aux usages du grand public<sup>152</sup>. De nouveaux lieux doivent être investis sur Internet et dans la cité pour toucher le grand public.

Deux facteurs supplémentaires expliquent la volonté d'ouvrir de plus en plus les sections patrimoines des bibliothèques. Les bibliothèques et leurs tutelles sont de plus en plus attentives aux publics défavorisés, aux publics éloignés ou empêchés et aux publics relevant du champ social, ce qui a permis de mettre en place des plans nationaux encourageant de nouvelles pratiques<sup>153</sup>. Plus largement, les bibliothèques sont maintenant de plus en plus tournées vers les publics et non plus seulement vers les collections<sup>154</sup>. Sans créer réellement de nouvelles préoccupations, ces orientations et actions permettent néanmoins d'organiser à un niveau national des processus qui sont ou peuvent, ensuite, être mis en place de manière généralisée sur les territoires. Cette préoccupation pour de nouveaux publics est à conjuguer à la désertion des salles patrimoine. Les publics traditionnels de ces espaces trouvent dorénavant certains des documents dont ils ont besoin sur Internet et ne sont donc plus obligés de se déplacer à la bibliothèque. Cette « perte » de public force les établissements à chercher des publics ailleurs et donc à se rapprocher des actions menées en lecture publique. Cela force aussi à considérer ces publics jadis acquis comme de nouveaux publics éloignés. L'affaiblissement du lien les personnes au capital culturel élevé et la lecture rendent nécessaires des actions à leur égard. La démocratisation ne sous-entend pas simplement de toucher les publics éloignés et défavorisés, mais la totalité des publics.

On ne peut donc pas parler d'émergence de cette problématique dans les dernières années, mais plus d'une conjoncture favorable. La prise de conscience qui a eu lieu depuis les années 1980 n'est pas la nécessité de valoriser le patrimoine écrit mais plutôt la reconnaissance de son existence, de son importance, de son nombre,

---

<sup>150</sup>Hors des murs de la bibliothèque.

<sup>151</sup>Flickr, wikimédia, instagram, snapchat, youtube, référencement sur google.

<sup>152</sup>Ergonomie revue et simplifiée, nouvelles fonctionnalités, plus grande place pour les documents et moins pour les notices. Les modes de recherches sur Internet font que les catalogues et les bibliothèques numériques sont peu utilisés et doivent être repensés. « *En somme, si ce que les acteurs du patrimoine nomment "médiation numérique", donne accès à des informations, cela ne permet pas totalement d'accéder au savoir du musée. Aujourd'hui, la médiation numérique c'est donc d'abord la possibilité d'accès et c'est aussi l'information elle-même, les données parfois brutes et les récits qui sont fabriqués à partir de ces données. Mais il y a encore du chemin pour accéder au savoir que chacun doit s'approprier pour le transformer en connaissance* » [Frayssse, 2015].

<sup>153</sup> Concernant les publics en situation de handicap, on pense, entre autres, à la loi du 11 février 2005 (art. 47) pour l'accessibilité numérique des services publics, à la partie du concours particulier de la Dotation générale de décentralisation (DGD) qui est spécialement alloué aux actions relatives à l'accessibilité des bibliothèques (bâti, aménagement intérieur, collections, matériels). On mentionnera aussi certaines initiatives à destination des publics relevant du champ social : le conseil de Paris a ainsi voté la gratuité de l'inscription aux bibliothèques (CD et DVD) pour les minimas sociaux.

<sup>154</sup> On situe ce basculement dans les années 1970 avec la généralisation des collections en libre accès. On citera l'ouvrage de CALENGE, Bertrand. *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*, Paris : Éd. du Cercle de la librairie. DL 1996, p.21 pour illustrer ce propos : « Il s'agit désormais de la considérer non plus comme un fonds stocké à l'usage d'amateurs, mais comme un fonds rendu vivant par l'usage. Ce n'est plus en accumulant du savoir que la bibliothèque gagne sa légitimité sociale, mais en aidant la communauté à s'approprier ce savoir. Si la collection reste centrale, c'est par l'usage qui en est fait, non par les documents ou accès documentaires qui la composent, et l'objet de la bibliothèque est non de développer cette collection comme fonds, mais de satisfaire les besoins d'information de publics à l'aide de ce fonds vivifié. »

du travail de repérage qu'il reste à faire, à laquelle il faut ajouter la préoccupation autour du patrimoine contemporain.

Dans le tableau suivant on a regroupé plusieurs exemples d'actions datant des années 1990 et permettant de mettre en valeur le patrimoine écrit. Cela montre que cette préoccupation n'est pas nouvelle pour les professionnels mais que ce type d'action tend à être repris dans plus en plus d'établissements.

### Exemples d'actions

<b>Médiathèque de Troyes Champagne Métropole</b>	Le patrimoine peut être exploité, à la fois dans l'aménagement des espaces, grâce à des actions et à des services numériques. L'architecture de la bibliothèque permet de voir le patrimoine (magasins visibles et reconstitution de la salle de lecture de l'ancienne bibliothèque <sup>155</sup> ) dans les espaces de lecture publique. « Mille ans de livres à Troyes <sup>156</sup> », exposition permanente présentant chronologiquement des documents exceptionnels aux publics de la bibliothèque. La présence d'une bibliothèque numérique avec un fort accent sur le patrimoine à aussi été pensée très tôt, la phase de conception ayant commencé en 1997. <sup>157</sup>
<b>Bibliothèque de Belfort</b>	Agathe Bischoff-Morales directrice de la bibliothèque de Belfort entre 1980 à 2000 a très tôt travaillé avec le musée d'art et d'histoire de Belfort, les archives et un centre culturel et social de Belfort Nord. Ensemble ils ont lancé des actions sur plusieurs années pour sensibiliser et amener le patrimoine vers un public défavorisé qui n'était a priori pas intéressé par ces documents. Ces actions dans la ville de Belfort ont été couplées par des visites dans d'autres villes comme Bâle.
<b>Bibliothèque de Blois</b>	Depuis plusieurs années, la médiathèque de Blois met en place « Les bibliothèques mobiles <sup>158</sup> », qui est une bibliothèque patrimoniale nomade numérique. Elle a vocation à se déplacer dans les écoles, collèges, lycées, maisons de retraite, associations, etc. tous les endroits où des personnes peuvent être intéressées par ce service. Se déplaçant ainsi hors des murs de la bibliothèque le patrimoine devient accessible à tous. Les présentations numériques peuvent aussi être accompagnées par des documents originaux.
<b>Bibliothèque municipale de Lyon</b>	« L'heure de la découverte » est une opération créée en 1997 par la bibliothèque municipale de Lyon pour mettre en valeur des documents cachés de tous les départements de la bibliothèque et toucher un large public. Ces actions ont permis de faire des études de public et un bilan sur le long terme <sup>159</sup> .

<sup>155</sup>La Grande Salle. Dans : *11 km de patrimoine* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web <<http://11km-patrimoine.grand-troyes.fr/la-grande-salle/>>.

<sup>156</sup>Mille ans de livres à Troyes. Dans Troyes Champagne Métropole [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://troyes-champagne-mediathèque.fr/webmat/content/mille-ans-de-livres-troyes>>.

<sup>157</sup>DEL COURT, Thierry. Le Site web de la médiathèque de l'agglomération troyenne. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2006, n° 3 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-03-0024-003>>

<sup>158</sup>Les bibliothèques mobiles. Dans Agglopolys, Communauté d'agglomération de Blois [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.agglopolys.fr/1214-les-bibliotheques-mobiles-.htm>>.

<sup>159</sup>BOIS-DE LATTE, Marie-Françoise. La Médiation du patrimoine : publics, enjeux, actions et compétences. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2010, n° 5 [Consulté le 03/02/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0083-002>>. ISSN 1292-8399.

## **2/ ENTRE FORCES ET FAIBLESSES : QUEL ROLE POUR LES BIBLIOTHEQUES ET LES BIBLIOTHECAIRES ?**

---

*« Convaincre, sans humilier l'œuvre choisie. L'éclairer et non l'endimancher. Évitant de l'encanailler, la rendre belle et accessible à tous. »*

*Jean Vilar*

---

Pour démocratiser l'accès au patrimoine écrit, il faut dépasser un ensemble d'obstacles à la fois chez le public et chez les bibliothécaires. Certains obstacles à la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit ont été identifiés dans cette partie de notre travail. Ils ont ensuite été questionnés et des actions permettant de les pallier ont été identifiées et seront présentées. Il s'agit donc de transformer des obstacles en forces pour valoriser au mieux le patrimoine auprès d'un public large.

Le patrimoine écrit est un bien commun, il est en grande partie dans le domaine public et doit être partagé. Il fait partie des communs du savoir, qui est une activité à la fois collective et horizontale permettant aux usagers de créer, conserver ou donner des formes de savoirs diverses en autorisant leur partage. La notion de communs s'est particulièrement développée avec le numérique. Plus largement, c'est son statut même de patrimoine qui en fait un objet qu'il faut transmettre, dont le public doit se saisir et qui n'a d'intérêt que parce qu'il est mis à disposition d'un large public. Cet objet a un rôle documentaire, social à jouer auprès des publics et ne doit pas en être éloigné. Ce patrimoine qui représente un intérêt historique global ou local permet de rapprocher les publics autour d'objets significatifs de l'histoire de leur territoire et donc d'être vecteur de cohésion sociale.

Améliorer la connaissance du patrimoine par le large public permet aussi de le faire vivre, de lui donner une légitimité hors de ses réserves. La valorisation et l'appropriation de ce patrimoine par un large public permet aussi de justifier auprès des autorités hiérarchiques les dépenses qu'il engendre. Sa connaissance par le public est aussi un moyen de faire prendre conscience de son importance et son impact. La connaissance même des fonds (signalement, catalogage, référencement) est un préalable à leur valorisation. Un équilibre doit être trouvé, puisque les professionnels ne peuvent pas attendre que la totalité de leurs collections soit cataloguées avant d'initier la phase de valorisation.

Le bibliothécaire apparaît comme la personne capable de faire le lien entre le public et le patrimoine écrit. Le professionnel permet ainsi à ce patrimoine de vivre à travers les personnes qui le consultent.

# 1/ PREJUGES ET CONTRAINTES

## 1.1/ Des établissements et un patrimoine difficile à mettre en valeur et élitiste ?

Le patrimoine écrit conservé dans des établissements publics est largement présent sur le territoire français. De plus, il est conservé dans des établissements dont la fréquentation est (majoritairement) gratuite et ouverte à tous. Il est donc déjà un objet présent sur l'espace public. Il reste néanmoins à désamorcer tous les blocages sociaux et idéologiques qui éloignent et empêchent son appropriation par le grand public. Ces obstacles doivent être identifiés au regard des publics et de l'espace dans lequel la bibliothèque est implantée.

*« Le poids du patrimoine [qui] en même temps qu'il confère à la BM son prestige, lui conserve aussi cette réputation de lieu réservé aux lettrés<sup>160</sup> »*

L'image même des bibliothèques, particulièrement de celles dites « Patrimoniales », crée un clivage, une distanciation avec le grand public. L'image même des bibliothèques est ainsi ambivalente. Dans la littérature professionnelle, on trouve une opposition entre l'image « poussiéreuse » des bibliothèques dites patrimoniales à la recherche de modernité et une « fièvre patrimoniale<sup>161</sup> » qui entoure tous les événements nationaux. On notera que les événements nationaux ou les grands festivals locaux sont un des moyens pour les bibliothèques d'obtenir des taux de fréquentation aux expositions élevés<sup>162</sup> mais ces taux sont totalement ponctuels et ne reflètent pas la réalité de la fréquentation des établissements. De plus, malgré toutes les actions effectuées dans les bibliothèques, le discours sur l'échec de la démocratisation culturelle est aussi très présent en bibliothèque<sup>163</sup>. L'organisation même des bibliothèques conduit également à entretenir des freins à la démocratisation culturelle.

Aux difficultés physiques et idéologiques d'accès, il faut ajouter des règles de communication très restrictives que certains établissements peuvent mettre en place pour protéger au mieux les documents. Est-il toujours pertinent de parfois conditionner l'accès à ce type de document à des bibliographies ou des titres universitaires ? Sous couvert de protéger le patrimoine écrit, il semble parfois confisqué, invisible pour une large partie de la population, enfermé dans des réserves physiques et idéologiques. Le patrimoine écrit doit être démocratisé, mais les outils et le vocabulaire qui l'entourent aussi. Ce travail est peut-être plus difficile et demande une remise en question de la part des professionnels. La classification, les catalogues, plus généralement le « jargon<sup>164</sup> » incompréhensible pour le grand public

---

<sup>160</sup>Conseil supérieur des bibliothèques. *RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 1994* [En ligne]. Paris : Conseil supérieur des bibliothèques [Consulté le 02/03/2018], 1995, dans le chapitre 9 « Le poids du patrimoine ». Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1098-rapport-annuel-du-conseil-superieur-des-bibliotheques-1994.pdf>>.

<sup>161</sup>Animation et bibliothèque : hasards ou nécessité ? Paris : Bibliothèque publique d'information, Centre Georges-Pompidou, 1996. p. 33.

<sup>162</sup>Les manifestations nationales sont relayées dans les médias et un effort particulier est donné pour qu'elles aient une visibilité importante auprès de la population. Les bibliothèques peuvent profiter de cet élan pour faire connaître des actions moins événementielles et éphémères qu'elles mettent en place tout au long de l'année.

<sup>163</sup>COUSIN-ROSSIGNOL, Gwenaëlle, *Les bibliothèques face à l'échec de la démocratisation culturelle* [En ligne]. Lyon : ENSSIB, 2014 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64158-les-bibliotheques-face-a-l-echec-de-la-democratisation-culturelle.pdf>>.

<sup>164</sup>BALLEY, Noëlle. Le Bibliothécais sans peine. Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [En ligne], 2007, n° 3 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-03-0078-015>>.

doit être remplacé – au moins dans un premier temps – par des expressions et des termes que le public utilise. Les outils, catalogues et bibliothèques numériques doivent aussi être repensés pour le grand public<sup>165</sup>. Le rapport du patrimoine écrit avec les réseaux numériques et les pratiques numériques des utilisateurs est un enjeu majeur des futures années. Comment réussir à toucher les internautes ? Comment être présent sur Internet ? Comment créer une identité numérique pour les bibliothèques et pour le patrimoine ?

Les actions culturelles elles-mêmes n'associent pas systématiquement les usagers et sont souvent seulement connues du public qui fréquente déjà la bibliothèque<sup>166</sup>. Tous ces éléments entretiennent l'impression pour le grand public de ne pas être légitime pour avoir accès à ce patrimoine. A cela, il faut ajouter son caractère quasi invisible. La mutualisation, le développement de politiques partagées, la création des SRL et les actions de tous les autres organes de coopération et de coordination ont aussi permis d'améliorer la visibilité des fonds conservés. Cependant, le chemin est encore long pour que le patrimoine écrit soit aussi visible que le patrimoine bâti.

*« Voilà ce qui arrive quand la perte des codes de lecture, l'image d'un patrimoine incompréhensible réservé aux happy few, la négligence, l'absence de toute valorisation et le fantasme de la conservation maximaliste se rejoignent pour devenir les pires ennemis du patrimoine écrit<sup>167</sup>. »*

Le patrimoine écrit est souvent perçu comme un des représentants de la culture légitime<sup>168</sup>, un objet de distinction et il est aussi représentant de la culture écrite, ce qui lui donne un second aspect difficile à mettre en valeur. Le patrimoine écrit concerne aussi une masse documentaire dont le charme est moins visible et moins facilement valorisable que les enluminures d'un manuscrit médiéval. Là encore le bibliothécaire doit trouver un équilibre et être inventif pour réussir à mettre en valeur un patrimoine qui n'est pas artistique, ni impressionnant mais documentaire. Les pratiques culturelles entourant le patrimoine écrit – comme la lecture - sont considérées comme étant des pratiques élitistes.

*« Mais la lecture n'est pas pour autant devenue moins élitiste. À vingt ans d'intervalle, le diplôme obtenu reste le principal facteur explicatif des pratiques de lecture : elles se sont certes renforcées chez ceux qui n'ont aucun diplôme ou le seul certificat d'études, mais les titulaires de diplômes d'études supérieures ne lisent pas moins qu'il y a 20 ans. De façon générale, les disparités de consommation culturelle n'ont guère évolué : plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus on consomme des biens situés à un niveau élevé de la hiérarchie des*

---

<sup>165</sup> Leur accessibilité et leur référencement ne permet pas au grand public de les identifier. Leur utilisation qui nécessite une connaissance de la langue française, latine, etc. et de leur orthographe exclu une partie de la population.

<sup>166</sup> La démocratisation culturelle par les bibliothèques de lecture publique, une préoccupation d'hier ? Dans *Politiques de la culture, Carnet de recherches du Comité d'histoire du Ministère de la Culture sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles* [En ligne]. [s.d.]. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://chmcc.hypotheses.org/482>>.

<sup>167</sup> BALLEY, Noëlle Le Puzzle, la coquille et le Lego : constructions patrimoniales. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2008 [Consulté le 02/03/2018], n° 6, Disponible sur le Web: <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0006-001>>.

<sup>168</sup> Cette perception peut être questionnée puisque le patrimoine écrit ne compte pas seulement des objets patrimoniaux anciens mais aussi des documents récents représentatifs de cultures contemporaines diverses.

*biens culturels ; une vie culturelle intense (musée, théâtre, concert, etc.) va de pair avec des lectures fréquentes et inversement*<sup>169</sup>. »

La sacralité conférée au patrimoine écrit peut participer à l'éloigner des publics. Son caractère inaliénable et son statut de patrimoine de l'humanité en fait un bien qu'il est impératif de protéger quitte à en limiter l'exposition. La perte des clés de lecture de ce patrimoine lui donne une image lointaine, fragile, éloignée des publics actuels, conservé pour laisser une trace des époques antérieures à la postérité :

« Dans les cultures occidentales, l'approche patrimoniale est fondée sur une certaine distanciation voire sacralisation de l'œuvre d'art, « sacralisation » qui s'est transmise par la voie institutionnelle à tout objet dit patrimonial<sup>170</sup>. »

La nature même de ce patrimoine en fait un représentant – au moins idéologique<sup>171</sup> - de la culture légitime. Étant partiellement issu de confiscations révolutionnaires, il est souvent à caractère religieux, voir sacré et pose des questions de positionnement vis-à-vis de la laïcité<sup>172</sup>. Sa signification religieuse lui donne pour certains un caractère sacré et pour d'autres cette origine peut être un réel obstacle. Cependant, le patrimoine écrit renferme aussi des documents provenant de la culture dite illégitime, culture populaire, particulièrement dans les fonds contemporains, la littérature populaire, les fonds de cartes postales, les documents concernant l'histoire locale par exemple. A l'intérieur même du patrimoine écrit de multiples formes de cultures cohabitent. Cela en fait un objet dont la nature même est démocratique et représentant d'une culture qui n'est pas monosémique<sup>173</sup>. Le patrimoine écrit est malgré tout un objet de distinction, de domination<sup>174</sup> accessible et connu par très peu de personnes, confisqué symboliquement par les chercheurs et les *happy few*. L'attractivité même du patrimoine écrit est à questionner. Le grand public peut manifester une réticence voire une allergie à la lecture et aux formes de cultures légitimes<sup>175</sup>. Les médiations (numériques et physiques<sup>176</sup>) sont donc

---

<sup>169</sup>MAUGER, Gérard. La lecture en baisse, quatre hypothèses. Dans *Sociétés contemporaines*. 1992, N°11-12, p. 221-226.

<sup>170</sup>MAY, Roland, Patrimoine(s) et Conservation-Restauration(s), *CeROArt* [En ligne], 4 | 2009 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible en ligne : <<http://journals.openedition.org/ceroart/1235>>.

<sup>171</sup>Aucune étude quantitative des fonds, de leurs natures n'est disponible.

<sup>172</sup>LAMBLIN, Pierre-Jacques. Le Bibliothécaire et le curé. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2010, n° 1 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-01-0031-006>>.

<sup>173</sup>Voir les travaux de Jean-Claude Passeron et Pierre Bourdieu, notamment : BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude. *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Éditions de Minuit, 1970. et BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude. *Les héritiers. Les étudiants et leurs études*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1985.

<sup>174</sup>Leur compréhension même est parfois soumise à la connaissance de langues anciennes et leur manipulation nécessite une sensibilisation et des connaissances acquises par une pratique de ce genre de document ou par des formations spécialisées.

<sup>175</sup>CHARTIER, Anne-Marie et HÉBRART, Jean. *Discours sur la lecture*. [Paris] : Bibliothèque publique d'information, Centre Georges Pompidou, 1989.

<sup>176</sup>La médiation peut être comprise sous sa forme culturelle ou sociale. La médiation culturelle viserait les publics éloignés de la culture et permet de mettre en place les dispositifs nécessaires pour rendre la culture et les savoirs réellement accessibles aux usagers. Chez les bibliothécaires la médiation se caractérise par : la politique documentaire, les services, la qualité de l'accueil du public, les actions culturelles, la signalétique, être attentif à la différence entre communication et médiation, rechercher les moyens d'interaction avec le public. La médiation sociale quant à elle vise à éviter les conflits entre les publics et entre les publics et l'institution. Pour plus d'information voir : SANDOZ, David. *Repenser la médiation culturelle en bibliothèque publique : participation et quotidienneté* [En ligne]. Villeurbanne : ENSSIB, 2010 [Consulté le 02/03/2018], p.19. Disponible sur le web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-48311>>.

absolument obligatoires, non seulement pour faire connaître les œuvres et leur support<sup>177</sup> mais aussi pour donner tous les outils nécessaires à leur appropriation.

Ce patrimoine est donc à la fois dans les salles de lecture mais aussi dans les salles d'exposition, confisqué par une catégorie d'usagers favorisés qui connaissent à la fois les réseaux de communication pour repérer les actions culturelles mais dont le capital culturel leur permet aussi de comprendre et de s'appropriier ces documents.

---

<sup>177</sup>Le patrimoine écrit livresque a deux visages, il est à la fois un support et une information. Autant le contenu que le contenant peut être sujet de mise en valeur.

## 1.2/ Un objet fragile et peu attractif ?

La conservation et la valorisation du patrimoine sont deux réalités incontestables et obligatoires. Comment concilier alors ces deux axiomes qui peuvent sembler antinomiques ? Le patrimoine écrit doit être conservé dans de bonnes conditions pour être préservé pour les générations futures mais il doit être valorisé, visible et utile (voire utilisé) par les générations présentes. Les documents patrimoniaux nécessitent un soin et une attention particulière. Qu'il s'agisse de manuscrits anciens, d'incunables, d'imprimés de l'Ancien Régime ou même des journaux du XIX ou XX<sup>e</sup> siècle, les conditions de sûreté, de sécurité et l'hygrométrie doivent être surveillées quotidiennement<sup>178</sup>.

On ne négligera également pas la charge financière que la valorisation représente. En plus des besoins en termes de ressources humaines, il faut ajouter un équipement et des assurances pouvant représenter des charges financières importantes. L'exposition et la valorisation des collections patrimoniales demandent un ensemble d'équipements (vitrine sécurisée, matériel de surveillance des conditions hygrothermiques) que toutes les bibliothèques ne peuvent acquérir. Sortir les documents des réserves, en plus de la surveillance des conditions de conservation, pousse les établissements receveurs de ce patrimoine à contracter des assurances dont le montant financier est variable en fonction des documents. Cet effort financier ne peut pas systématiquement être consenti par les établissements culturels. Pour un établissement, réaliser une exposition de ces documents ou leur déplacement hors les murs de la bibliothèque<sup>179</sup> nécessite un encadrement et peut représenter une prise de risques pour leur conservation.

Au même titre que la conservation ne doit pas être une excuse pour enfermer les documents dans les réserves des bibliothèques au vu d'être préservés pour les générations futures, les générations actuelles ne doivent pas être privilégiées et la valorisation ne doit pas mettre en danger l'intégrité des ouvrages. Un équilibre est donc à trouver entre valorisation et conservation.

*« C'est l'éternelle question de l'offre et de la demande : comment des personnes peuvent demander ce qu'elles ne connaissent pas ?<sup>180</sup> »*

L'attractivité même du livre est à mettre en question. Les différentes facettes des livres peuvent conduire à l'exposer pour sa matérialité, son contenu, les traces laissées par ses possesseurs et son histoire. Dans une société où les pratiques culturelles sont en concurrence, est-ce que le livre est un objet attractif ?

« L'exposition du livre répond à un besoin inexistant, à un marché de l'offre sans demande. Franchement, qui peut, hors du cercle restreint d'érudits et de gens raisonnablement cultivés, donc une infime minorité, vouloir constituer un potentiel de visiteurs suffisants ? [...] L'absence de ce genre de considérations triviales dans la réflexion des conservateurs de bibliothèques ou de musées a donné lieu à trop d'expositions distillant un ennui tel qu'elles en deviennent répulsives. Les visiter,

---

<sup>178</sup>Les impératifs de la conservation des documents entravent souvent leur appropriation par le grand public. Pour être réellement démocratisé, le patrimoine écrit doit être manipulé par l'utilisateur, cette manipulation doit pourtant être limitée et encadrée.

<sup>179</sup>Dans les éventuelles annexes ou des lieux extérieurs comme les écoles, maisons d'arrêt, EHPAD, etc.

<sup>180</sup>Fédération interrégionale du livre et de la lecture, *Culture en prison, où en est-on ?* Paris : Fill, 2006.

c'est infliger aux visiteurs une punition, c'est dégouter les scolaires qu'on y traîne de force, c'est gaspiller des énergies inutilement<sup>181</sup>. »

Le positionnement des bibliothèques dans la cité n'en fait pas des lieux d'expositions. Les horaires d'ouverture, le budget alloué aux expositions, l'image des bibliothèques auprès des publics peuvent entraver leur venue in situ. De plus, l'objet exposé est souvent lu mais moins regardé. Les bibliothèques se sont déjà engagées dans un travail de questionnement et d'approfondissement des problématiques entourant l'exposition de la littérature<sup>182</sup>.

*« Exposer un écrivain implique précisément, et tout d'abord, ce passage du lisible au visible. [...] Sans que la lecture doive être absolument bannie dans l'exposition d'un écrivain, sa place ne devrait pas excéder ce qu'elle est dans l'exposition rétrospective d'un artiste plasticien, si l'on veut que le mode de l'exposition conserve sa pertinence particulière<sup>183</sup>. »*

Ce paragraphe peut être étendu au patrimoine écrit, et non seulement à la littérature, quand ce dernier est exposé pour son contenu et non pour sa forme.

Le patrimoine écrit pose néanmoins des questions plus larges, la composition des fonds étant différente selon les établissements. Trouver les moyens de susciter l'intérêt des publics est donc une question qui doit être posée au niveau de chaque territoire<sup>184</sup>.

L'architecture même des bibliothèques n'est pas toujours faite pour accueillir des expositions. Les lieux, l'importance de la scénographie, de la mise en scène du patrimoine écrit nécessitent des conditions d'expositions particulières dans et hors les murs de la bibliothèque. La taille, le positionnement dans l'institution des salles d'exposition – si elles existent – ont une influence. On remarque qu'à l'échelle même de la cité, la bibliothèque n'est pas toujours identifiée, or il serait nécessaire que la bibliothèque soit signalée comme un lieu de médiation des savoirs.

La mise en valeur numérique pose des questions relatives à la médiation du patrimoine écrit. Comment faire pour transposer numériquement les documents et aussi tous les savoirs et connaissances nécessaires à leur lecture et leur compréhension par le grand public ?

---

<sup>181</sup>BARI, Hubert. Exposer le livre, est-ce imposer l'ennui ? Dans *Livre exposé : enjeux et méthodes d'une muséographie de l'écrit* [En ligne]. 1999 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1228-le-livre-expose-enjeux-et-methodes-d-une-museographie-de-l-ecrit.pdf>>.

<sup>182</sup>PINCON, Juliette. *Les archives des écrivains, leur place en bibliothèque* [En ligne]. Villeurbanne : ENSSIB, 2017 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67311-les-archives-des-ecrivains-leur-place-en-bibliotheque.pdf>>. BESSIÈRE, Jérôme et PAYEN Emmanuèle, *Exposer la littérature*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, DL 2015.

<sup>183</sup>BESSIÈRE, Jérôme et PAYEN Emmanuèle, *Exposer la littérature*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, DL 2015. p. 83

<sup>184</sup>BESSIÈRE, Jérôme et PAYEN Emmanuèle, *Exposer la littérature*, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, DL 2015. p. 81-91

### 1.3/ Un public difficile à saisir, pour quel bénéfice ?

« Eau, gaz, électricité et culture à tous les étages. »

Jean Vilar

Les publics ou les visiteurs du patrimoine écrit sont très difficiles à catégoriser et à connaître. Comment connaître et savoir comment toucher un public qui n'est pas présent à la bibliothèque ? Qu'est-ce que le patrimoine écrit peut apporter à chaque individu ?

Le bibliothécaire désireux de faire connaître, de valoriser le patrimoine conservé peut se retrouver démuni face à des tonneaux de Danaïdes de questions à éclaircir. Comment cibler efficacement un public spécifique ? Comment attirer de nouveaux publics ? Est-ce que le rôle d'une bibliothèque est de toucher la totalité de la population ? Comment valoriser des collections auprès de publics non-initiés ? Est-ce qu'il y a une demande de la part des publics éloignés ? Comment mesurer l'impact des actions mises en place ? Comment rendre le patrimoine écrit accessible à tous ? Comment adapter le discours sans niveler par le bas et garder une cohérence scientifique ?

Contrairement aux collections de lecture publique, les fonds de patrimoine écrit ont été constitués et souvent enrichis sans prise en compte des publics contemporains, pour une postérité future. Le lien avec le grand public est donc à entretenir ou à construire.

L'image des bibliothèques et particulièrement des sections patrimoniales (et d'autres facteurs) conduisent à ce que la consultation, la lecture du patrimoine écrit ne soient faites que par une partie infime de la population (par exemple, chercheurs, érudits locaux)<sup>185</sup>. On s'autorisera une observation sans avoir d'étude à laquelle renvoyer : le grand public est bien souvent absent des salles de lecture dédiées au patrimoine.

« Or par sa nature, par la masse et la dispersion qui en France le caractérisent, le patrimoine écrit n'est pas d'accès facile. La méconnaissance des collections et l'insuffisance des politiques de conservation se sont de plus conjuguées pour limiter les usages, dissuader les lecteurs de tenter leur chance. Aussi, les fonds patrimoniaux n'ont-ils longtemps touché que des publics acquis, héritiers d'un capital culturel ou bien parvenus par leurs études à un niveau élevé de culture générale ou spécialisée.<sup>186</sup> »

La médiation, la valorisation et le contact direct de ces objets sont l'occasion de renouer un lien avec la population.

Caractériser le public de ces collections est très difficile, puisque la nature même des fonds diffère en fonction des établissements. Des données sur les publics sont difficilement récupérables puisque l'inscription à la bibliothèque n'est pas toujours nécessaire pour consulter des fonds, et, ne faisant pas de prêt d'ouvrage, il est souvent difficile de savoir qui consulte quoi et pourquoi. Le lecteur consultant des fonds patrimoniaux peut devenir rapidement invisible dans les statistiques de la

---

<sup>185</sup>Même parmi les chercheurs, étudiants, etc. certains d'entre eux n'ont pas connaissance de ces fonds. Les actions de valorisation ne doivent pas oublier ces publics.

<sup>186</sup>ODDOS, Jean-Paul. *Le patrimoine, Histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, DL 1997. p.291

bibliothèque. La connaissance des sujets d'étude et des catégories socio-professionnelles et géographiques des lecteurs est pourtant très importante pour mettre en place une politique de valorisation du patrimoine sur le long terme. Connaître les domaines de recherche des publics est utile pour commencer à tisser des partenariats dès la salle de lecture. Il faudrait pouvoir formaliser la connaissance des lecteurs pour qu'à l'arrivée de nouveaux membres des équipes des sections patrimoine le travail de connaissance des lecteurs ne soit pas à refaire.

Le public du patrimoine écrit, qu'il s'agisse de ses « lecteurs », de ses « spectateurs », de ses « réutilisateurs », est mal connu. Dans la littérature professionnelle on déplore l'absence d'étude du public du patrimoine écrit et de ses besoins<sup>187</sup>. Les publics sont mal connus et leurs usages le sont encore moins. Comment toucher des personnes dont on ne connaît rien ? Comment créer des actions et des outils numériques en adéquation avec leurs souhaits, besoins et usages si ces derniers ne sont pas étudiés ?

Le patrimoine ancien est étudié et consulté par plusieurs types d'utilisateurs<sup>188</sup>. Parmi eux, on trouve les chercheurs (professionnels ou étudiants), les professionnels non universitaires, les érudits locaux, les amateurs éclairés (*happy few*) mais aussi le grand public, les jeunes publics<sup>189</sup>, les touristes, les curieux, etc. Connaître les publics est fondamental à la fois pour les orienter correctement mais aussi pour les mettre en lien avec des personnes ou des ressources appropriées.

Avec l'arrivée et la montée en puissance des outils des nouvelles technologies, les services numériques sont de plus en plus nombreux. Au sein des publics déjà mentionnés, il faut faire la différence entre ceux qui viennent dans les murs de la bibliothèque et ceux qui fréquentent les espaces numériques<sup>190</sup> (site Internet, bibliothèques numériques, blogs, expositions virtuelles) de la bibliothèque. La généralisation des bibliothèques numériques a eu plusieurs conséquences. Les documents conservés acquièrent une nouvelle visibilité et permettent aux expositions virtuelles, aux collections numérisées d'être consultées et de toucher des publics distants. Dans ces publics, on retrouve les chercheurs professionnels ou amateurs, les enseignants et professeurs, le « grand public intéressé ». Il est

---

<sup>187</sup> On mentionnera néanmoins les articles suivants : CESTRA. Le Patrimoine écrit et graphique : représentation du grand public et des élus locaux. Étude réalisée pour la Fédération française de coopération entre les bibliothèques], Paris : CESTRA, 1989. BELOT, Florence. Silences et représentations autour du public du patrimoine. Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [En ligne], 2004, n° 5 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0051-009>>. BERTRAND, Anne-Marie. Quels publics pour le patrimoine écrit ? Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [En ligne], 1997, n° 5 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0066-003>>. BOIS-DELLATTE, Marie-Françoise. La Médiation du patrimoine : publics, enjeux, actions et compétences. Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [En ligne], 2010, n° 5 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0083-002>>. On mentionnera aussi la journée d'étude de Bibliopat, qui était consacrée en 2016 à Publics, médias et médiations du patrimoine (Journées Bibliopat 2016 : publics, médias et médiations du patrimoine. Dans Bibliopat [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bibliopat.fr/journees-detude/journees-detude-2016-publics-medias-et-mediations-du-patrimoine>>.

<sup>188</sup> MOUREN, Raphaële (Dir.). *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, DL 2007, p. 266-270

<sup>189</sup> La question des publics jeunesse est très importante. Public captif, qui vient à la bibliothèque avec sa classe ou seul, il est important de les sensibiliser très tôt aux questions patrimoniales. Importance de l'EAC, public très présent dans les bibliothèques et captifs, lien avec les visites et les accueils de classes pour les primaires, les collèges et les lycées. Voir le mémoire COURBON, Elsa. Exposer le patrimoine jeunesse [En ligne]. Villeurbanne : Enssib, 2011 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49535-exposer-le-patrimoine-jeunesse.pdf>>.

<sup>190</sup> Journée d'étude "Les publics en ligne des archives et des bibliothèques patrimoniales". Dans Patrimoine et numérique. Boîte à outils d'astuces et tutoriels numériques pour archivistes (et autres cultureux) [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://www.patrimoine-et-numerique.fr/journees-d-etudes-evenements/30-consommateurs-ou-acteurs-les-publics-en-ligne-des-archives-et-des-bibliotheques-patrimoniales?showall=1&limitstart=>>>. et BOUVIER-AJAM, Laurent, CHEVALLIER, Philippe et RIOUST, Laure. La Consultation de manuscrits en ligne. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2011, n° 5 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0017-003>>.

beaucoup plus rare de trouver dans ces utilisateurs le grand public, qui n'a pas forcément connaissance de l'existence de ces sites Internet. Le développement des bibliothèques numériques peut, en partie, expliquer la raréfaction des publics dans les salles de lecture patrimoniale, aux conférences et aux actions culturelles. Cette perte de contact direct avec certains publics – notamment les chercheurs – peut avoir des conséquences sur les liens tissés avec eux. Par exemple, les chercheurs professionnels ou amateurs absents des salles de lectures, il devient plus difficile de connaître les sujets de recherche effectués sur les fonds.

La valorisation du patrimoine est possible seulement si les équipes en charge de ces fonds peuvent allouer du temps à leur mise en place, à leur suivi. La mise en place d'actions comprend plusieurs tâches pouvant être chronophages<sup>191</sup> et difficiles dans un contexte de budget restreint et d'amoindrissement des ressources humaines<sup>192</sup>. La question de la finalité, du but et des gains des actions peut être menée. Dans ce contexte, pourquoi allouer du temps à des actions pour un grand public lointain, qui ne vient pas en masse ?

La recherche de partenaires, de nouvelles idées pour mettre en valeur le patrimoine demande aussi beaucoup de temps et le temps investi n'est malheureusement pas toujours récompensé.

---

<sup>191</sup>On comprend la recherche des partenaires, des financements, la mise au point des différents documents à destination des différents publics (catalogues d'exposition, livrets jeux, livrets pédagogiques, etc.) le choix et le montage des expositions.

<sup>192</sup>Le manque de temps peut empêcher certains agents de participer à des journées d'étude ou simplement d'avoir une visibilité sur ce qui est mis en place dans d'autres établissements ce qui peut avoir des conséquences néfastes et entraver la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit.

## 2/ FORCES ET OPPORTUNITES

*« Fini (...) le temps où un centre administratif lointain finançait les pratiques culturelles d'une petite élite sur la base de vagues projets, d'accointances et de la seule notabilité des personnalités qui en étaient les instigateurs, sans trop se préoccuper de l'utilisation des fonds alloués. Aujourd'hui, le paysage est sans doute plus ouvert à de nouvelles formes d'expression, mais plus incertain aussi ; fini les rentes de situation, les subventions reconduites d'année en année sans contrôle ni véritable évaluation. Les institutions sont sommées de faire la preuve de leur utilité, d'expliquer, de défendre et de justifier l'intérêt que les collectivités et l'État peuvent avoir à les financer. Elles doivent faire parler d'elles, savoir se médiatiser, élargir leur public, l'intéresser, le fidéliser<sup>193</sup>. »*

Dans un contexte général où la désertion des salles de lecture du patrimoine semble être la règle, diversifier les publics et reconquérir ceux perdus est nécessaire. C'est le bibliothécaire qui a les armes nécessaires – avec le soutien de sa hiérarchie – pour permettre de rendre accessible le patrimoine écrit.

Le bibliothécaire est la personne au centre de tout un cercle de valorisation que nous allons étudier et qui va de la connaissance des publics, des collections, à la connaissance des territoires aux milieux professionnels et aux partenaires de la bibliothèque. Le but final de tout ce processus est de toucher une variété de public large. Pour toucher de nouveaux publics, il faut parler leurs langages, connaître leurs habitudes et les lieux où ils évoluent, s'adapter à leurs budgets, trouver un moyen de leur présenter les collections qui puissent leur correspondre et les toucher. Pour ce faire, la communication, la mise en réseau, la production éditoriale doivent être travaillés. L'importance des actions à destination des publics jeunes ou de scolaires se traduit par la plus en plus grande présence de livrets jeux ou/et livrets pédagogiques pour les expositions. Le discours doit être ainsi constamment modulé en fonction des publics cibles.

---

<sup>193</sup>RASSE, Paul. *Conception, management et communication d'un projet culturel*. Voiron : Territorial éditions, 2012, p. 79.

## 2.1 / Le bibliothécaire : au centre des publics

Les conditions d'accès et règles de consultation des documents patrimoniaux sont très encadrées. Dans le but de questionner l'approche et les liens avec les publics, on peut se poser une question : puisque ces documents sont consultables et consultés, par des publics qui peuvent les manipuler donc prendre le risque de les endommager, pourquoi, dans le contexte des bibliothèques municipales qui ont des missions d'accueil de formations du grand public, serait-il plus légitime de communiquer le patrimoine écrit à des buts de recherche que pour un but de démocratisation de l'accès au patrimoine ?

*« Les efforts de protection, de conservation et de collecte, ainsi que la connaissance du patrimoine n'auraient pas de justification en soi si l'objectif poursuivi n'était pas de mettre les richesses du patrimoine à la disposition du plus grand nombre. Les actions de promotion et de diffusion assurent le rayonnement du patrimoine, qui devient lieu de rencontre et d'échange, vecteur du développement économique, touristique et local<sup>194</sup>. »*

Les principes mêmes de la démocratisation culturelle sont de donner accès à un public large (à toute la population) à la culture. Les moyens à mettre en œuvre pour y arriver sont faramineux. Le bibliothécaire doit prendre les traits d'un « mousquetaire du patrimoine<sup>195</sup> » proposant à tous de voir les documents. Qu'est-ce que le patrimoine écrit peut apporter à la population ? On peut aussi renverser le lien et essayer de se demander pourquoi les collections de patrimoine écrit auraient besoin du grand public pour exister.

Dans la partie précédente on a mis en avant la difficulté de connaître les publics et non public du patrimoine. Pourtant si une personne est en capacité de données des indications sur les publics présents et d'intéresser les publics potentiels ou futurs c'est le bibliothécaire.

*« Certes, nous avons besoin de l'histoire, mais nous en avons besoin autrement que le flâneur raffiné des jardins du savoir, même si celui-ci regarde de haut nos misères et nos manques prosaïques et sans grâce. Nous en avons besoin pour vivre et pour agir, non pas pour nous détourner commodément de la vie et de l'action [...]. Nous ne voulons servir l'histoire que dans la mesure où elle sert la vie. Dès qu'on abuse de l'histoire ou qu'on lui accorde trop de prix, la vie s'étiole et dégénère ; c'est là un phénomène dont il est désormais nécessaire, si douloureux que cela puisse être, de prendre conscience à l'examen de certains symptômes remarquables de notre époque<sup>196</sup>. »*

L'analyse de l'Histoire faite par Nietzsche peut être transposée au patrimoine écrit. Il a besoin pour vivre et servir d'être lié et offert au plus grand nombre. La connaissance des publics, des collections et des territoires est donc un préalable obligatoire à la mise en valeur, pour tisser un lien ténu entre les trois. Le patrimoine

---

<sup>194</sup> Valorisation du patrimoine. Dans *Vie publique au cœur du débat public* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web <<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-patrimoine/valorisation/>>.

<sup>195</sup> Cette expression a été rapportée par Madame Agathe Bischoff-Morales en entretien. Il concerne l'action qu'elle a menée en partenariat avec un centre social, le musée et les archives de la ville de Belfort pour toucher des populations défavorisées de la ville.

<sup>196</sup> NIETZSCHE, Friedrich. *Considérations inactuelles I et II*, [Paris] : Gallimard, 2011, p. 93

écrit est exposé pour son historicité et non pour son usage, le comprendre et en saisir toutes les subtilités nécessitent souvent la présence d'un professionnel (médiateur, animateur, etc.) qui se fait alors passeur de savoir entre l'objet et son contenu et le public présent<sup>197</sup>.

La connaissance des publics est aussi un gain pour les professionnels. Le travail sur les publics permet aux professionnels de moduler, d'adapter ses actions pour optimiser leurs chances de réussite. Par exemple en exposant les documents dans des lieux spécifiques ou en créant des partenariats avec d'autres acteurs locaux. En connaissant les publics touchés par les actions mises en place on peut par déduction connaître les publics absents qu'il faudra atteindre par d'autres biais. Sur le long terme la connaissance des publics permet aux professionnels d'évaluer, de rendre compte et de justifier les actions, donc de montrer l'importance de leur travail quotidien. La connaissance des publics réels permet aussi de lutter contre les images que se créent les bibliothécaires d'un public imaginé ou inventé. Les usages du public réel coïncident rarement avec ceux des publics pour qui la bibliothèque pense travailler. Il faut donc dépasser cette méconnaissance des publics par des études ponctuelles mais régulières. De plus, avec l'augmentation des actions de mise en valeur du patrimoine écrit, l'évaluation et la connaissance des publics touchés permettent de savoir si les objectifs visés ont été atteints, et le cas échéant de pouvoir modifier et réorienter efficacement les actions. La connaissance du territoire et des particularités des populations à desservir est nécessaire à la démocratisation du patrimoine écrit. Le patrimoine écrit par sa nature et la manière dont il est collecté est en lien avec un territoire. La valorisation de ce patrimoine peut donc se faire en lien avec les intérêts locaux. Le patrimoine écrit peut être ainsi utilisé pour dynamiser un territoire, être rassembleur et approprié par une communauté, une population. Avec certains documents, la bibliothèque peut susciter une émotion chez le public. Le côté émotionnel peut notamment être amplifié par l'histoire des documents<sup>198</sup>.

---

<sup>197</sup>CORDONNIER, Rémy. Les fonds patrimoniaux en bibliothèque. Des espaces et des collections plus dynamiques qu'il n'y paraît !, *Nord'* [En ligne], 2017/1, N° 69 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <URL : <https://www.cairn.info/revue-nord-2017-1-page-17.htm>>.

<sup>198</sup>Les marques laissées par les possesseurs, par l'histoire.

### 2.1.1/ Exemples d'actions

Dans cette partie nous allons mettre en avant des actions permettant d'identifier, de mettre en valeur, de répondre à des besoins d'un type de public spécifique. Ces actions ne permettent pas seulement de faire découvrir le patrimoine à des publics spécifiques mais on remarque que certaines actions permettent aussi d'associer le public à l'étude et à l'amélioration de la connaissance des fonds conservés.

#### Exemples d'actions

<b>Médiathèque de Troyes Champagne Métropole</b>	La bibliothèque a développé une approche tactile pour que des personnes en situation de handicap visuel puissent accéder aux enluminures <sup>199</sup> . Cette réflexion a été menée avec l'association Valentin Haüy.
<b>Médiathèques Plaine commune</b>	L'accueil de classes en 2004-2005 <sup>200</sup> a touché 1650 enfants de la ville en les sensibilisant au Moyen Age. Pendant les accueils de classes, il y avait toujours un agent du patrimoine et un agent du secteur jeunesse ou d'un autre secteur de lecture publique.
<b>BM Angers</b>	La bibliothèque met en avant sur son site Internet des livrets jeux et des livrets pédagogiques conçus avec les animateurs du service éducatif municipal à destination des scolaires. Très ludiques et au graphisme actuel, ils permettent aux scolaires de comprendre les expositions proposées <sup>201</sup> . La bibliothèque a aussi développé la « malle d'Etienne <sup>202</sup> » qui permet de faire découvrir de manière ludique les manuscrits et les débuts de l'imprimé. Il s'agit d'une malle empruntable par les collectivités composées de livres, de jeux, de pigments, parchemin, etc.
<b>BM de Dijon</b>	En 2014, pendant un cycle de valorisation sur le thème « Manger et boire entre 1914 et 1918 », la bibliothèque a fait intervenir dans le cadre de l'EAC un lycée hôtelier de la ville, pour qu'il prépare des repas à partir de recette d'époque au moment des colloques organisés sur le thème. Pour reconquérir les chercheurs, un test de valorisation liée à la communication a été fait sur le fonds Legras <sup>203</sup> . Mise en place de conférences/présentation sur le fonds pour présenter des sujets de recherche éventuels. Un Compte twitter <sup>204</sup> spécifique a été mis en place pour interagir avec internautes. L'opération a demandé beaucoup d'investissement en temps à la bibliothèque mais au final des personnes des sociétés savantes de Dijon ont travaillé sur ce fonds mais aussi des chercheurs slavistes (de Paris ou de Russie).

<sup>199</sup>L'approche tactile d'une enluminure pour des personnes non-voyantes. Dans 11 km de patrimoine [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://11km-patrimoine.grand-troyes.fr/laproche-tactile-dune-enluminure-personnes-non-voyantes/>>.

<sup>200</sup>SCHREIBER, Florence. Quelque chose de Saint-Denis... Dans Bibliothèque(s), Revue de l'association des bibliothécaires français. 2006, 27/27 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59051-26-27-paris-ile-de-france.pdf#page=38>>.

<sup>201</sup>Le coin des enfants. Dans Bibliothèque municipale d'Angers [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <<http://bm.angers.fr/patrimoine-depot-legal/le-roi-rene-et-les-livres/le-coin-des-enfants/index.html>>

<sup>202</sup>Malle d'Etienne. Les livres au Moyen Age [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bm.angers.fr/fileadmin/bibliotheques/Jeunesse/presentation-malle-etienne.pdf>>.

<sup>203</sup>Fonds Jules LeGras, qui était un explorateur de la Russie du début du 20ème

<sup>204</sup>Jules Legras [En ligne]. Twitter [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[https://twitter.com/jules\\_legras?lang=fr](https://twitter.com/jules_legras?lang=fr)>.

---

Une bourse d'étude <sup>205</sup> mise en place chaque année permet d'améliorer la connaissance de ses fonds patrimoniaux. Une exposition et des colloques résultent de cette bourse. Des grands noms de l'Histoire du Livre comme Malcolm Walsby et Emmanuelle Chapron ont remporté cette bourse.

---

---

<sup>205</sup>Bourse d'étude. Dans Centre Culturel Irlandais [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <[http://portail.centreculturelirlandais.com/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id\\_rubrique=95&opac\\_view=2&lang\\_sel=fr\\_FR](http://portail.centreculturelirlandais.com/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=95&opac_view=2&lang_sel=fr_FR)>.

## 2.2/ Le bibliothécaire : au centre des collections

« Sans refaire des bibliothèques des temples, tout en continuant, même, d'en ouvrir les portes et les fenêtres, il faut aujourd'hui rétablir l'équilibre. Cousine de Disneyworld et de la télévision, la bibliothèque est aussi l'héritière de l'Humanisme, du libertinage érudit du XVIIème siècle, des Lumières. Il lui faut assumer, tout à la fois, cette parenté et cet héritage<sup>206</sup>. »

Les bibliothèques sont plurielles, les secteurs jeunesse, adolescent, adulte, fiction, côtoient le patrimoine ou encore l'action culturelle. Elles sont le reflet des collections conservées. Cette pluralité doit être utilisée pour toucher des publics qui sont tout aussi complexes et variés que les collections conservées. Le bibliothécaire doit donc créer des liens avec les autres sections de la bibliothèque pour mettre en valeur les collections patrimoniales dans des contextes différents souvent inattendus. Cela permet de mêler une variété de documents encore plus large et de diversifier naturellement les publics, le public de chaque section de la bibliothèque étant différent.

En parallèle du travail sur les publics, le travail sur les collections est aussi primordial. Le bibliothécaire est la personne qui est positionnée entre les collections et le public et qui permet de créer un lien entre ces éléments. En effet, la connaissance des fonds reste un point fondamental à la mise en valeur des collections. Sans cela, la communication et la médiation autour des fonds ne pourra pas fournir de bons résultats. Identifier les forces et les faiblesses des collections permet d'identifier des publics qui pourraient être particulièrement intéressés ou les relais à utiliser pour mettre en valeur les collections.

Le patrimoine écrit n'est pas uniforme. La connaissance des collections permet de mettre en valeur les documents dans leur ensemble et leur pluralité. On reviendra ici sur quelques-unes des facettes du patrimoine écrit. La nature et la composition des fonds de patrimoine font se côtoyer des pièces d'exception et d'autres documents beaucoup plus communs. Les actions de valorisation mêlent aussi ces deux aspects documentaires permettant de montrer que cultures légitimes et illégitimes sont complémentaires plus que contradictoires. De plus, comme Janus, l'objet patrimoine écrit a deux visages – forme et contenu<sup>207</sup>. On peut exposer les documents pour diverses raisons, pour les qualités esthétiques ou graphiques, pour leurs qualités documentaires ou l'histoire même du document, de ses vicissitudes, les traces laissées par ses anciens possesseurs et les autres différentes marques qu'il a reçues tout au long de sa vie. Le travail du bibliothécaire est de rendre accessibles, compréhensibles et appropriables par le plus grand nombre ces documents. Il faut connaître et établir au préalable ce qu'on attend chez le visiteur pour pouvoir mettre en place des actions pertinentes.

L'opposition entre l'exposition, la valorisation des documents et leur conservation doit être nuancée. Exposer et valoriser des documents permet de donner un sens, une utilité contemporaine à leur conservation. La conservation et la valorisation vont donc de pair, la première étant un préalable et la seconde un objectif. De plus, le bibliothécaire, par sa connaissance des fonds, peut exposer et présenter au public des documents différents mais ayant des caractéristiques

---

<sup>206</sup>GAUTIER-GENTÈS, Jean-Luc. Extrémismes et consensus. *Actes des journées d'études ADBDP, Les Politiques d'acquisition en bibliothèques départementales de prêt*, 1999.

<sup>207</sup>DELARGE, Alexandre. L'exposition et l'indissociable union du fond et de la forme. Dans *La Lettre de l'OCIM*, 2014, n°155, p. 10-16.

communes. En faisant tourner les documents exposés, manipulés, le risque représenté pour chaque document est moindre. De plus, cela permet de surprendre les publics avec des actions toujours différentes sur des thèmes variés. L'encadrement et la planification sur le long terme sont donc très importants pour garder une trace des documents exposés, pour être en capacité de ne pas exposer toujours les mêmes objets. Plus généralement, même si l'exposition des ouvrages représente un risque, il est très contrôlé si les différentes actions sont encadrées par des professionnels qui connaissent parfaitement les fonds exposés et leurs contraintes spécifiques.

Les bibliothèques ne sont pas seulement un lieu de lecture. On remarque ainsi dans cette perspective que la fonction d'objet lu du patrimoine écrit n'est quasiment plus exploitée. Ils peuvent être étudiés et présentés pour leurs matériaux, la composition de leur page, leur beauté, les informations qu'ils renferment, les usages qu'ils ont eus, etc. Les bibliothèques donnent donc aussi à voir, à entendre, à sentir et à toucher des documents. Le patrimoine peut être et doit être sorti des réserves pour rencontrer les publics, même ceux qui n'ont pas l'habitude de la proximité de ces documents et qui peuvent d'emblée sembler réticents à cette forme de culture.

*« À force de vouloir « désacraliser » le patrimoine, aurions-nous contribué à amoindrir le « pouvoir de l'écrit » qui semblait le mettre à l'abri de ce type de risques ? Aurions-nous « bâti sur le sable/des cathédrales périssables » ? Nous pensons au contraire que c'est en faisant sortir le patrimoine de ses réserves pour le transmettre (avec ses codes d'accès) au public que nous éviterons qu'il soit perçu comme un impedimentum, un gouffre financier ou une vache à lait<sup>208</sup>. »*

La question de la sacralisation et de la désacralisation du patrimoine est très présente, mais comment se traduit-elle dans les établissements ? La sacralité des documents peut être mise en scène et les bibliothécaires peuvent s'en servir pour étonner et toucher le grand public avec des objets inhabituels. Présenter au public des documents à l'image sacrée presque mystique le met dans une position de privilège qui contribue à susciter l'intérêt, les questions et l'appropriation.

Le rôle de la bibliothèque peut d'abord être de donner une visibilité aux collections. Le public fera alors en connaissance de cause le choix de venir ou de ne pas venir aux expositions ou aux ateliers proposés. Puis on peut aller plus loin : comment un public éloigné de la lecture et du patrimoine écrit, même s'il connaît l'existence de l'offre, peut-il véritablement faire un choix ? Il faut donc amener la lecture et le patrimoine écrit au plus près du public, lui donner l'occasion de l'expérimenter pour qu'il puisse ensuite décider s'il souhaite faire de cette expérience une pratique culturelle récurrente. Le public doit être informé de l'existence de ce patrimoine et peut ensuite être associé aux choix des actions mises en place par la bibliothèque.

---

<sup>208</sup>BALLEY, Noëlle Le Puzzle, la coquille et le Lego : constructions patrimoniales. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2008 [Consulté le 02/03/2018], n° 6, Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0006-001>>.

## 2.2.1/ Exemples d'actions

On présentera ici des actions qui grâce à une étude approfondie des collections ont permis soit de donner plus de visibilité à la bibliothèque soit de toucher de nouveaux publics. Il peut être question de publications scientifiques, de découverte de documents rares et particulièrement précieux, etc. Certaines actions permettent de lier plusieurs bibliothèques afin d'échanger leur savoir-faire. On remarque l'importance de la constitution d'un patrimoine écrit pour certaines bibliothèques. La constitution de collection du patrimoine écrit peut être utilisée pour dynamiser un territoire. Les actions détaillées montrent aussi la complémentarité avec les nouvelles possibilités offertes par le numérique. On voit à travers ces quelques exemples la variété « d'utilisation » des collections.

### Exemples d'actions

<b>Médiathèques Plaine Commune</b>	La découverte de documents exceptionnels peut être l'occasion de donner un nouvel éclairage sur les fonds. Dans ce cas, une partition de l'opéra d'André Campra <sup>209</sup> - <i>le Destin du nouveau siècle</i> - dont aucune autre trace n'était connue. Le document a été expertisé, il s'agissait bien d'une copie inédite de 1740. Cela a permis une mise en valeur, la partition ayant été jouée pour la première fois par une compagnie de musique baroque <i>La Tempesta</i> .
- <b>Bibliothèque de l'Agglomération de St-Omer</b> - <b>Médiathèques Montpellier Méditerranée Métropole</b>	Le rayonnement de la bibliothèque passe aussi par les diverses productions scientifiques (articles, participation à des colloques, etc.). Les chercheurs font partie des publics à intéresser avec le patrimoine écrit. Les publications et les activités scientifiques de certains bibliothécaires leur permettent de toucher et de construire des partenariats avec des publics scientifiques, de chercheurs.
<b>Bibliothèque de l'Agglomération de St-Omer</b>	<i>Le Point</i> , <i>Le Monde</i> , <i>la Voix du Nord</i> ont fait des articles sur la découverte d'un fragment du <i>First Folio</i> de Shakespeare au sein des collections de la bibliothèque. Cela a permis à la bibliothèque d'acquérir une autre forme de visibilité et d'attirer un autre public.
<b>Médiathèque départementale du Nord</b>	La MdN a mis en place en 2014 et 2015 une action « Escaut en devenir <sup>210</sup> » menée en partenariat avec l'association « Travail et Culture ». À la suite de cette action, la MdN a encouragé trois bibliothèques à créer des fonds d'histoire locale pour animer les établissements ruraux, encourager le rôle de conservation du patrimoine contemporain des BM et sauvegarder et communiquer l'histoire des communes rurales. Le patrimoine collecté comprend des documents mais aussi la collecte de la parole des habitants. Les trois villes ont été sélectionnées parce qu'elles ont un intérêt marqué pour l'histoire locale. Il s'agit des villes d'Aubencheul au Bac, d'Estrun et de Paillencourt. Dans ce cadre, la médiathèque d'Agglomération de Cambrai (BMC) a été contactée pour apporter une expertise sur le patrimoine écrit.
<b>Médiathèques Montpellier Méditerranée Métropole</b>	Dans le cadre du programme BNR, la bibliothèque de Montpellier a pu acquérir trois tables numériques, tactiles pour mettre en valeur son patrimoine <sup>211</sup> . Elles ont pour but de mettre en valeur les collections numériques de la bibliothèque et permettent au lecteur de connaître l'offre de manière ludique. Les bibliothécaires peuvent faire des petites expositions sur ces tables, soit à partir de documents physiques qu'ils conservent, soit d'autres collections. Il est possible d'ajouter au texte du son ou des images. Les tables tactiles circulent, ils peuvent

<sup>209</sup>Découverte d'une partition inédite d'André Campra. Dans *Bibliopat* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://www.bibliopat.fr/annonce/decouverte-dune-partition-inedite-dandre-campra>>.

<sup>210</sup>Retour sur la présentation du projet « L'Escaut en devenir ». Dans *Médiathèque départementale du Nord* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://mediathequedepartementale.lenord.fr/rencontres-decouvertes-et-comites/site-de-lavesnois-valenciennois/1011-retour-en-image-sur-la-presenta-tion-du-projet>>.

<sup>211</sup>Des tables tactiles pour le patrimoine. Dans *Livres Hebdo* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <<http://www.livreshebdofr.com/article/des-tables-tactiles-pour-le-patrimoine>>.

---

présenter dans d'autres lieux des documents numérisés à partir de thèmes. Au sein de la bibliothèque, une des tables est disposée dans la salle patrimoine, une à l'accueil de la bibliothèque. Elles ont vocation à être transversales.

---

## 2.3/ Le bibliothécaire : au centre des actions de valorisation et de médiation

Au fil du temps, les expositions de patrimoine<sup>212</sup> se sont vues enrichies de nouvelles formes de médiation et de valorisation<sup>213</sup>. L'exemple des musées est souvent cité par les bibliothèques. Chercher une complémentarité, s'inspirer des nouvelles pratiques et réflexions professionnelles<sup>214</sup> entre ces deux types d'établissements permet à la bibliothèque d'accroître son rayonnement. Il ne faut néanmoins pas oublier que les bibliothèques n'ont pas les mêmes budgets<sup>215</sup> à allouer aux actions culturelles et pas la même image chez le public<sup>216</sup> que les musées. La fréquentation des expositions et des sites Internet institutionnels des bibliothèques territoriales est assez faible<sup>217</sup>. Les bibliothèques développent leurs offres documentaires, de services et leurs réseaux de communication dans les établissements et en ligne, mais est-ce suffisant ? Souvent, dans les expositions le public adopte une attitude passive ; les autres formes de médiation lui permettent plus d'interagir avec les documents ou de les voir manipuler par les professionnels.

On mentionnera ces différentes actions pour donner une idée du panel que peut utiliser le bibliothécaire pour toucher un large public : les expositions, les commémorations, les visites, les formations, les nouveaux services numériques ou physiques, les colloques et conférences, le signalement (sur le catalogue, dans des blogs, par des articles, des livres, etc.). De plus, les actions mises en place par la bibliothèque peuvent être de plusieurs natures ; temporaires ou permanentes, s'inscrivant dans des événements municipaux ou nationaux ou être programmées par l'établissement, etc. Il convient aussi d'ajouter les actions participatives qui permettent à la fois la création et la réutilisation du patrimoine écrit. La réalité virtuelle, les numérisations enrichies, les jeux vidéo sont de nouvelles manières de rendre accessible le patrimoine. Les actions mises en place peuvent aussi être beaucoup plus simples et concerner le signalement et les conditions d'accès aux documents. Communiquer sur l'existence même de ce patrimoine, sur sa nature et sur le fait qu'il appartient à tous peut encourager sa consultation.

La valorisation et encore plus la médiation apparaissent comme les seuls moyens de permettre au public de dépasser les préjugés qu'il a et de s'approprier ce patrimoine. Les actions atypiques et ludiques permettent de démystifier ces documents. Dans un premier temps, le patrimoine écrit peut être mis en scène dans des actions qui le détournent, pour modifier son manque d'attractivité et son image élitiste. Le numérique permet de créer de nouvelles formes de mise en valeur et

---

<sup>212</sup>GADALA, Clarisse. *Pourquoi exposer : les enjeux de l'exposition en bibliothèque* [En ligne]. Villeurbanne : ENSSIB, 2009 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/2056-pourquoi-exposer-les-enjeux-de-l-exposition-en-bibliotheque.pdf>>.

<sup>213</sup>POULAIN, Martine. Valoriser le patrimoine écrit. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 1992, n° 6 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-06-0078-006>>.

<sup>214</sup>On mentionnera par exemple l'importance du rapport : « Inventer des musées pour demain », Rapport de la mission musées XXIe siècle, sous la direction de Jacqueline Eidelman. *Inventer des musées pour demain : rapport de la Mission Musées XXIe siècle : rapport au Ministre de la culture et de la communication* [En ligne]. Paris : Impr. de la Direction de l'information légale et administrative, 2017 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/174000177.pdf>>.

<sup>215</sup>NICOLAS, Yann. *Modèles économiques des musées et bibliothèques*. Paris : la Documentation française, DL 2017

<sup>216</sup>Les musées sont identifiés comme des lieux d'exposition alors que cela est beaucoup moins le cas pour les bibliothèques. SAEZ, Guy. Les musées et les bibliothèques : entre légitimité sociale et projet culturel. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne]. 1994, t. 39, n° 5, [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1994-05-0024-003>>.

<sup>217</sup>On peut émettre plusieurs hypothèses pour expliquer cela : les collections documentaires sont difficiles à mettre en valeur pour le grand public et les bibliothèques ne sont pas identifiées comme des établissements qui donnent à voir des expositions.

d'appropriation des documents, comme Gallica LOL<sup>218</sup>, Numelyo<sup>219</sup>, le service de Gallica pour la reproduction<sup>220</sup> ou même des *goodies*<sup>221</sup> (*totebag*, jeu de cartes, carte postale, etc.). Sans tomber dans les travers de la vulgarisation à outrance, ces actions peuvent être considérées comme une porte d'entrée à la fréquentation d'expositions et d'ateliers dont la teneur scientifique permettra aux publics de s'approprier réellement ces documents. Toutes ces possibilités laissent aux établissements le choix de bâtir des stratégies d'action culturelle pour toucher des publics pensés au plus large.

Pour assurer la réussite et l'attractivité des actions on notera l'importance de la muséographie<sup>222</sup>, de la scénographie<sup>223</sup> et de l'ergonomie des sites Internet<sup>224</sup>. Au moment de la conception des actions le public peut être associé grâce à plusieurs nouvelles approches comme le *design Thinking*, *UX expérience*. Certains établissements mettent au point des ateliers, des expositions et de sites Internet participatifs, contributifs et des actions favorisant la création artistique contemporaine en lien avec le patrimoine écrit conservé. La médiation participative permet à la bibliothèque de mettre en œuvre son rôle de passeur de connaissances et d'atténuer les obstacles qui empêchent le public de s'approprier ces collections<sup>225</sup>. Ces nouvelles approches favorisent l'adhésion des publics. L'attractivité (qui passe souvent par une scénographie coûteuse) et l'association des publics visés dès la conception des expositions ou de toute autre forme de médiation sont souvent nécessaires pour la réussite des actions et des événements. Ces éléments permettent de passer d'une logique de valorisation qui donne accès à une information à une logique de médiation qui permet à chacun de s'approprier et de transformer le patrimoine écrit.

On remarque que les médiations physiques et numériques (à partir de documents originaux ou de substituts) sont complémentaires. Le contact avec les originaux est nécessaire pour susciter l'émotion chez le public ; la confrontation avec le document permet d'illuminer le spectateur alors que les reproductions numériques permettent la manipulation et les réutilisations des documents. La matérialité du document, son poids, ses couleurs, son odeur, les textures de sa couverture ou de ses pages ne peuvent pas être remplacées par un substitut même à la pointe de la technologie. Mais numérique offre aussi de nouvelles possibilités qui

---

<sup>218</sup>Gallica.lol [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://gallica.lol/?q=barbe>>.

<sup>219</sup>S'amuser, créer, fabriquer. Dans *Numelyo, bibliothèque numérique de Lyon* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://numelyo.bm-lyon.fr/diy.php>>.

<sup>220</sup>Acheter une reproduction et utiliser les documents reproduits. Dans *BnF Gallica* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://gallica.bnf.fr/html/und/acheter-une-reproduction>>.

<sup>221</sup>Voir Annexe 5 : image d'exemple de Goodies liés au patrimoine.

<sup>222</sup>MARKIEWICZ, André. Muséographie et scénographie de l'écrit. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2015, n° 6 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/museographie-et-scenographie-de-l-ecrit\\_65455](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/museographie-et-scenographie-de-l-ecrit_65455)>. DELMAS, Jean-François. Muséographie du patrimoine écrit. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2007, n° 6 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0104-013>>. DUCLOS, Jean-Claude. De la muséographie participative, *L'Observatoire*, 2012/1, (N° 40), p. 45-49. POULOT, Dominique. Le patrimoine immatériel en France entre renouveau muséographique et « territoire de projet ». *Ethnologies*, 2009, volume 31, numéro 1, p. 165-200.

<sup>223</sup>DAVALLON, Jean. L'écriture de l'exposition : expographie, muséographie, scénographie. *Culture & Musées*, 2010, n°16, p. 229-238.

<sup>224</sup>COSTES, Mylène. La Valorisation du patrimoine ancien sur les sites de bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2017, n° 12 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/la-valorisation-du-patrimoine-ancien-sur-les-sites-de-bibliotheques\\_67646](http://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/la-valorisation-du-patrimoine-ancien-sur-les-sites-de-bibliotheques_67646)>.

<sup>225</sup>SANDOZ, David. *Repenser la médiation culturelle en bibliothèque publique : participation et quotidienneté* [En ligne]. Villeurbanne : ENSSIB, 2010 [Consulté le 02/03/2018], p.19. Disponible sur le web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-48311>>. On nuancera ce propos : Certains documents par leur format, leur qualité graphique, leur caractère hors norme permettent de susciter de l'admiration et de l'émotion chez le public sans médiation et d'autres – particulièrement les journaux – suscitent la curiosité et l'envie chez certains publics de chercher des événements familiaux.

ménagent l'intégrité des collections physiques. A l'heure actuelle, les fac-similés, les numérisations voire les numérisations enrichies des documents peuvent offrir des possibilités nouvelles pouvant être utilisées sur des tablettes, tables numériques ou proposées sur Internet. Ces dispositifs participatifs permettent de surprendre le public et de susciter sa curiosité. Les nouvelles technologies sont une opportunité à la réutilisation et l'appropriation des documents par le public. Par exemple, un document peut être ouvert à un feuillet et les visiteurs peuvent en feuilleter la numérisation sur une tablette.

*« En un mot, il fallait les regarder comme des artefacts culturels, autant dire des objets de plein droit, au sens le plus littéral du mot « objet » : des choses physiques dont le corps matériel saute au regard et se laisse toucher du doigt, affectant les sens avant même que ce qu'il y a « à l'intérieur » ne vienne solliciter l'esprit. Peut-être les anthropologues n'avaient-ils pas pris suffisamment conscience de cette dimension concrète de l'objet « livre »<sup>226</sup>. »*

Ces actions virtuelles permettent de nouvelles formes d'utilisation, d'appropriation et de médiation autour des collections qui sont complémentaires des actions mises en place à partir de documents originaux<sup>227</sup>. Sur le plan numérique, la valorisation et la médiation posent les mêmes questions que sur les actions physiques. Comment être présent sur les lieux fréquentés par le public ? Comment connaître ses usages réels ? Comment adapter l'offre de la bibliothèque à ses besoins ? Pour répondre à ces questions la confrontation avec le public en amont des actions est fondamentale. Déconnectées des besoins et habitudes réelles, les actions risquent de ne pas toucher le public visé et de seulement trouver un écho chez les habitués de la bibliothèque.

Pour faire venir un public plus large ou toucher des publics non habitués, le bibliothécaire module et diversifie les actions mises en place. Sa connaissance des publics et des collections lui permet d'adapter les actions et son discours pour faciliter et encourager l'échange. Pour ce faire la mise au point d'actions spécifiques et la production éditoriale de documents correspondant aux besoins de ces publics peut être nécessaire. De manière générale, et ici particulièrement lors des expositions, on remarque le succès des catalogues d'exposition et autres documents produits par la bibliothèque qui permettent aux publics de garder une trace de leur expérience avec le patrimoine écrit. De plus, il ne faut pas minimiser le fait que le choix des canaux de diffusion de l'information et la forme que celle-ci prend ont un impact sur le public visé. L'association d'autres services de la bibliothèque (comme l'action culturelle ou des secteurs spécialisés) est bénéfique. La segmentation des publics peut néanmoins avoir des effets pervers et doit être alternée avec des actions qui rassemblent des publics divers pour pouvoir créer une synergie, une interaction entre les visiteurs. On notera aussi le risque de privilégier un type de public au détriment des autres. Cependant, les actions mises en place, peuvent avoir des déclinaisons pour les publics spécifiques. Une exposition généraliste peut alors être déclinée en actions jeunesse ou pour les publics en situation de handicap par exemple<sup>228</sup>. Cibler des publics permet de pouvoir les étudier et préparer en amont

---

<sup>226</sup> HUGH-JONES, Stephen et DIEMBERGER, Hildegard. L'objet livre, Dans *Terrain* [En ligne], 2012, 59 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://journals.openedition.org/terrain/14877>>

<sup>227</sup> On mentionnera par exemple les sites Internet participatifs, la réutilisation des documents sous autres formes (coloriages, atelier de bijoux à partir de documents patrimoniaux, etc.)

<sup>228</sup> Le travail à fournir pour réussir à adapter le discours en fonction des publics est très lourd pour les établissements. Par manque de temps et de personnel disponible, il faut parfois faire un choix entre les publics visés. Sur le long terme, une planification peut être mise en œuvre afin d'alterner les publics visés.

des actions qui permettront de contenter leurs attentes. Des tests d'actions sur un public limité peuvent être faits pour vérifier la cohérence et la pertinence de ce qui est proposé. C'est toute la chaîne de la valorisation du patrimoine écrit qui doit être pensée pour les publics : le thème de l'action, les formes retenues pour sa mise en place, toutes les actions ou documents périphériques.

Toutes les actions que nous avons mentionnées peuvent avoir différents buts : partager une connaissance, susciter l'émotion, l'admiration chez les personnes visées<sup>229</sup>. Au final, le type des actions et la rareté des places disponibles font que le public touché se sent privilégié et valorisé, entrant dans un cercle restreint. Une chaîne de valorisation peut alors se mettre en place : la connaissance du patrimoine écrit entraîne l'appropriation, qui peut entraîner la fierté et la participation aux actions. Qu'elle revienne ou non à la bibliothèque, la mise en œuvre de cette expérience aura créé une connaissance et un lien entre le patrimoine écrit et le public. Les documents et ses substituts peuvent être donnés à voir, à toucher, à lire, à entendre, à sentir et même être transformés par les publics. Ces multiples approches permettent aux bibliothécaires de pouvoir valoriser les objets sous plusieurs formes. La nature, la taille et la fragilité des documents originaux en empêchent une large exposition et exploitation auprès des publics. Généralement, les accueils de classes ou de groupes ne peuvent pas excéder 15 personnes. Une démocratisation quantitative est alors rendue très difficile pour ce type de patrimoine. Ces formes d'interaction sont donc très personnalisées et induisent une proximité extrême entre l'œuvre et le public. L'individu est alors plongé dans le monde du patrimoine écrit, accompagné pour le guider d'une personne qui non seulement connaît les collections mais est dans la majeure partie des cas passionnée par l'objet et désireuse de transmettre ses connaissances. Cette forme de démocratisation va dans le sens de ce que la sociologue Gisèle Sapiro met en avant comme nouvelle forme d'action pouvant être utilisée :

*« L'expérience montre qu'un encadrement très personnalisé sur une durée assez longue peut initier un-e enfant ou un-e jeune adulte à se mettre en position active par rapport au savoir comme à la pratique d'un art. [...] Le contact avec les créateurs peut porter ses fruits dans quelques cas, retisser un lien [...]. Il ne s'agit pas tant d'apporter la culture savante aux plus démunis que de créer les conditions d'une écoute réciproque, par-delà les hiérarchies sociales. En espérant que cette écoute se répercutera plus largement au sein de la société<sup>230</sup>. »*

---

<sup>229</sup>On note l'importance des actions en direction des publics scolaires, grâce notamment à l'EAC. Ces actions permettent de sensibiliser les enfants aux questions patrimoniales. Il s'agit d'un public captif dont la bibliothèque a l'habitude. La sensibilisation des enfants peut créer une dynamique culturelle au sein des familles. Cependant, cela ne veut pas dire que les autres publics doivent être négligés par les actions de la bibliothèque.

<sup>230</sup>SAPIRO, Gisèle, Les contradictions de la démocratisation culturelle, Dans *Télérama* [En ligne], Publié le 06/12/2016 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.telerama.fr/etats-generaux/les-contradictions-de-la-democratisation-culturelle-par-gisele-sapiro,151044.php>>.

### 2.3.1/ Exemples d'actions

Les différentes actions ci-dessous montrent une partie de la variété des actions et des formes de médiations offertes à l'heure actuelle. Les actions permettent de montrer, déplacer, réinventer le patrimoine. Le but de toutes ces actions est de le rendre visible et accessible au plus grand nombre. Ces actions permettent d'associer les publics, de rendre disponible et visibles le patrimoine dans des lieux fréquentés physiquement ou numériquement par le public.

#### Exemples d'actions

<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>SRL Bourgogne-Franche-Comté</b></li><li>- <b>Médiathèque Moulins</b></li><li>- <b>Communauté</b></li><li>- <b>BM de Rouen</b></li></ul>	<p>Les brochures des bibliothèques réalisées pour les actions d'EAC sont très importantes pour permettre aux enfants de mieux comprendre atelier et expositions de manière ludique. La SRL Bourgogne-Franche-Comté a réalisé une brochure dans le cadre de son exposition « Le siècle de Gutenberg ». De nombreuses bibliothèques font des livrets jeux.</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Médiathèque d'Agglomération de Cambrai</b></li><li>- <b>Médiathèque Moulins</b></li><li>- <b>Communauté</b></li><li>- <b>BM Roubaix</b></li><li>- <b>BM de Grenoble</b></li><li>- <b>BM Angers</b></li></ul>	<p>Les publics sont encore très attachés aux catalogues d'expositions. C'est une manière de garder un souvenir pérenne d'une expérience avec le patrimoine. Les visiteurs ne reviennent pas forcément à la bibliothèque, il s'agit donc de garder une trace d'une rencontre avec le patrimoine. Les catalogues peuvent être de toutes sortes (numériques ou papiers) mais il faut veiller à ce que leur teneur et leur prix soient compatibles avec l'idée d'une diffusion auprès d'un public très large.</p>
<b>Bibliothèque Vaclav Havel (Paris)</b>	<p>La Chapelle numérique<sup>231</sup> est une initiative de la bibliothèque. Cette action repose sur la collecte et la mise en commun de documents numérisés (livres de droit). L'objectif est de retracer et mettre en perspective l'histoire du quartier de la bibliothèque. A cette initiative numérique, il faut ajouter un fonds dans la bibliothèque qui propose des documents sur le quartier. La participation des usagers est encouragée par des actions comme un éditathon<sup>232</sup> en lien avec Wikipédia.</p>
<b>Centre du livre et de la lecture Poitou-Charentes</b>	<p>Les « Clés du patrimoine<sup>233</sup> » sont un dispositif permettant de favoriser la découverte du patrimoine écrit à travers 101 livres numérisés<sup>234</sup>. Le coffret, composé d'une clé USB contenant les fichiers, une boussole pour se repérer et des documents présentant le dispositif et les documents, a été distribué gratuitement aux bibliothèques de la région. L'objectif est de proposer au grand public des animations pour valoriser le contenu de la clé. Véritables outils de médiation, les clés permettent de diffuser le patrimoine écrit dans la totalité des bibliothèques de la région même si elles ne conservent pas de</p>

<sup>231</sup> *Chapelle numérique* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[https://umap.openstreetmap.fr/ja/map/chapelle-numerique\\_41723#15/48.8918/2.3733](https://umap.openstreetmap.fr/ja/map/chapelle-numerique_41723#15/48.8918/2.3733)>.

<sup>232</sup> Wikipédia à la bibliothèque, ou comment la Chapelle s'est vue dédier un éditathon (tonton). Dans *Une médiathèque sur les rails* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://blog-bibliotheque.paris.fr/vaclavhavel/2016/09/03/wikipedia-a-la-bibliotheque-ou-comment-la-chapelle-sest-vue-dedier-un-edithaton-tonton/>>.

<sup>233</sup> ESSARD-BUDAIL, Bruno. Les clés du patrimoine écrit du Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes. Dans *Bibliothèque publique d'information centre Pompidou* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://pro.bpi.fr/ressources-numeriques/les-clefs-du-patrimoine-ecrit-du-centre-du-livre-et-de-la-lecture-en-p>>, et Les clés du patrimoine écrit. Dans *Centre du Livre et de la Lecture Poitou-Charentes* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://livre-poitoucharentes.org/actualites-agenda/les-clefs-du-patrimoine-ecrit>>.

<sup>234</sup> Les numérisations ont été conduites à partir de 2010 sur tout le territoire desservi par le Centre du livre et de la lecture Poitou-Charentes.

	documents originaux. Les clés du patrimoine, se déclinent aussi en livrets pédagogiques ludiques permettant aux scolaires de les utiliser <sup>235</sup> .
<p><i>BM de Chambéry</i></p> <p><i>Médiathèques Valence romans Agglo</i></p>	<p>Dans le cadre d'expositions, la bibliothèque de Chambéry est amenée à faire des séances appelées « Patrimoine voyageur<sup>236</sup> ». Il s'agit d'une exposition parallèle permettant d'aller présenter des documents originaux hors des murs de la bibliothèque dans des maisons d'arrêt, maisons relais, maisons de retraite, EHPAD, etc.</p> <p>La bibliothèque est lancée dans la création d'un nouveau portail de ressources numériques. Tout est novateur dans l'approche adoptée. Le public visé est le grand public. Pour approcher au mieux ses usages, le prestataire choisi pour réaliser la plateforme est spécialisé dans les réalisations pour le grand public et non pour les bibliothèques numériques mettant en valeur du patrimoine. Les futurs usagers ont été associés puisque la méthode de mise au point a été l'UX expérience. Pour se faire, des <i>personas</i> ont été créées et elles ont ensuite été confrontées aux usagers réels.</p>

<sup>235</sup>Livret Pédagogique. Les clés du patrimoine écrit [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible que le web:<[http://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2017/12/livret-peda\\_160x105mm\\_web.pdf](http://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2017/12/livret-peda_160x105mm_web.pdf)>

<sup>236</sup>DREYFUS, Émilie. Le patrimoine voyageur : un exemple original de valorisation d'un petit fonds d'image. Dans *ENSSIB (École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques)* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/visionner/64002-le-patrimoine-voyageur-un-exemple-original-de-valorisation-d-un-petit-fonds-d-images>>.

## 2.4/ Démocratiser l'accès au patrimoine écrit : les opportunités pour la bibliothèque et le bibliothécaire

Nous avons vu l'importance du bibliothécaire dans la réussite de la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit. Il est le rouage essentiel puisqu'il est au centre des publics, des collections et des actions. Le rôle du bibliothécaire est de mettre ces trois éléments en concordance, d'entretenir et de maintenir le lien qui existe entre eux. Le patrimoine écrit même ancien peut être rattaché à des problématiques ou à des collections contemporaines en accentuant les liens avec la lecture publique. La valorisation du patrimoine nécessite un effort d'inventivité, une remise en question perpétuelle à la fois des pratiques et méthodes. Pour innover et éviter de se scléroser, la bibliothèque doit sortir des sentiers battus et des silos professionnels pour trouver de nouveaux modes d'existence. Entre acteurs historiques (largement présentés dans ce travail) et acteurs d'autres milieux, il faut être capable de trouver le temps de tisser de nouveaux liens avec d'autres disciplines, d'autres professionnels. Le bibliothécaire est un caméléon qui doit se baser sur les pratiques des publics visés et non sur les siennes. Les liens tissés avec le public et les autres acteurs culturels sont autant d'opportunités à saisir pour développer des nouvelles actions, mutualiser les actions, améliorer sa visibilité, faire connaître ses collections et son travail, attirer de nouveau financement, etc. Pour élargir le public touché, les agents de la bibliothèque doivent intégrer pleinement une posture qu'ils adoptent déjà, à savoir celle du « passeur de savoir<sup>237</sup> ». Ils ont la capacité de créer des liens, entre les collections présentes dans la bibliothèque, entre les collections et les lecteurs, entre les lecteurs eux-mêmes, entre les collections présentes à la bibliothèque et celles conservées à l'extérieur<sup>238</sup> et de faire des liens avec des associations et autres organismes présents sur le territoire.

*« Plus encore qu'en lecture publique, les bibliothèques patrimoniales ont besoin de passeurs de savoir, qui vont permettre la rencontre entre la connaissance transmise par les livres anciens et le public. L'intérêt de ces vieux ouvrages ne réside pratiquement plus dans leur fonctionnalité, mais dans leur historicité (au sens existentialiste du terme)<sup>239</sup>. »*

Plus que la question même des publics, l'interrogation fondamentale réside dans la capacité des bibliothèques à être en mesure de toucher la totalité de la population. Comment rendre ces collections visibles et attractives aux yeux de tous ? La démocratisation, l'utilisation et l'appropriation des collections par le plus grand nombre, permet aux bibliothèques d'exister et de pérenniser leurs actions. Pour justifier son existence, son intérêt, la bibliothèque a besoin de public et d'un public large. Les bibliothèques, les collections et le travail quotidien des bibliothécaires doivent être pensés pour servir le service public et l'intérêt de tous. Accentuer la visibilité du patrimoine conservé permet à la bibliothèque d'exister, de montrer son importance aux yeux des financeurs et tutelles. Valoriser des collections permet aussi de pérenniser et d'attirer des financements (de la hiérarchie, des donations et du

---

<sup>237</sup>CORDONNIER, Rémy. Les fonds patrimoniaux en bibliothèque. Des espaces et des collections plus dynamiques qu'il n'y paraît !, *Nord'* [En ligne], 2017/1, N° 69 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <URL : <https://www.cairn.info/revue-nord-2017-1-page-17.htm>>.

<sup>238</sup>Dans les musées, les archives, etc.

<sup>239</sup>CORDONNIER, Rémy. Les fonds patrimoniaux en bibliothèque. Des espaces et des collections plus dynamiques qu'il n'y paraît !, *Nord'* [En ligne], 2017/1, N° 69 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <URL : <https://www.cairn.info/revue-nord-2017-1-page-17.htm>>.

mécénat) pour de la valorisation, des restaurations et améliorer les conditions de conservation des documents<sup>240</sup>.

La connaissance des fonds et des publics et la mise en place d'action diverses peut déterminer ses forces et ses faiblesses et permettre à la bibliothèque de se créer une identité propre

Pour être repérée par les publics, la bibliothèque doit construire une identité physique et numérique autour des fonds conservés<sup>241</sup> d'une architecture particulière ou d'actions très spécialisées. L'établissement sera donc en mesure de se démarquer et d'acquérir une originalité, une spécificité qui trouvera plus facilement un écho chez le public. Cela lui permet de développer une réelle stratégie de communication autour de cette identité et facilite son identification par les usagers et le grand public. Sur ce point aussi la communication et le signalement des collections (dans le bâtiment, dans la ville et sur Internet) sont des enjeux importants et le bibliothécaire est la personne capable de mener - au moins en partie - ce travail.

L'association et la participation de public divers permettent à la bibliothèque de remplir certaines de ses missions. On prendra comme exemple la construction contemporaine d'un patrimoine de demain. Les collections de patrimoine écrit sont conservées pour laisser une trace des époques passées à des générations futures. A l'exclusion du dépôt légal qui est fondé sur le principe de ne pas faire de choix entre les documents à conserver, comment une bibliothèque peut-elle choisir de garder un document présent de manière pérenne et dans le but de fournir une documentation sur notre époque aux générations futures, si le grand public n'est pas inclus dans ce processus ? Comment faire un choix sur la documentation à « patrimonialiser » alors que les connaissances des goûts littéraires et des pratiques culturelles des français sont assez mal connues ? L'association du public et par conséquent la démocratisation de l'accès à son patrimoine apporte à la bibliothèque les informations et les données nécessaires à la construction du patrimoine de demain.

La bibliothèque ne doit pas se contenter d'accentuer sa visibilité et de faire connaître son patrimoine. Cela semble en effet insuffisant ; pour faire vivre le patrimoine écrit il faut permettre et encourager les discussions, les échanges et la création. De plus, le lien avec le public permet de dynamiser les collections, notamment avec des créations contemporaines, de développer des politiques d'acquisition en lien avec ses besoins et son intérêt.

---

<sup>240</sup> Sauvez nos reliures. Dans *École nationale des chartes* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <<http://www.chartes.psl.eu/fr/projet-mecenat/sauvez-nos-reliures>>.

<sup>241</sup>La particularité des fonds conservés ou la nature du bâtiment dans laquelle la bibliothèque est implantée peuvent être des éléments forts pour construire une identité et pour devenir attractif auprès des publics.

### 2.4.1/ Exemples d'actions

Dans cette partie nous mettons en avant des actions utilisant le patrimoine comme une opportunité d'atteindre des buts multiples et pas comme un poids à conserver. Le patrimoine peut servir à construire une identité à la bibliothèque, d'attirer des publics, de lancer des actions participatives, etc. La bibliothèque peut aussi utiliser ses collections, leurs connaissances pour mettre en place de nouveaux services innovants, comme des services de prêts à partir de fonds de double par exemple.

#### Exemples d'actions

<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>BM de Dijon</i></li><li>- <i>BM de Nancy</i></li><li>- <i>Bibliothèque Forney (Paris)</i></li></ul>	<p>Certaines bibliothèques jouent des particularités de leurs fonds pour attirer des publics spécifiques et gagner en attractivité. La bibliothèque de Dijon axe une partie de ses actions culturelles sur son fonds gourmand tandis que la bibliothèque Forney se développe en lien avec les arts décoratifs et les métiers de l'art (l'occasion de tisser de nombreux partenariats avec des établissements scolaires ou universitaires).</p> <p>Les bâtiments abritant les bibliothèques ont aussi une grande importance, ils permettent de renforcer le caractère symbolique du patrimoine écrit et permettre une mise en scène impressionnante du patrimoine (c'est le cas des Bibliothèques de Forney, Dijon et Nancy qui sont dans des bâtiments très anciens et spectaculaires).</p>
<i>ECLA, Manuscrits médiévaux d'Aquitaine</i>	<p>Le site Internet et les actions mises en place par les « Manuscrits médiévaux d'Aquitaine<sup>242</sup> » permettent de mettre en lien le patrimoine conservé et la création d'art contemporain. Les actions dans les classes ont pour but de créer des bandes dessinées avec l'aide de dessinateurs professionnels à partir de manuscrits médiévaux. La structure régionale pour le livre ECLA en charge du projet a réalisé une étude des impacts de cette action sur le jeune public. Mettant ainsi en avant l'intérêt et les conséquences sur le long terme que peuvent avoir ce genre d'actions sur le public.</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Bibliothèque historique de la ville de Paris (BHVP)</i></li><li>- <i>Bibliothèque Forney (Ville de Paris)</i></li></ul>	<p>Les deux bibliothèques ont été réaménagées. Les changements sur les bâtiments ont conduit à l'intégration d'espaces conviviaux dédiés aux publics, comme ce qui est fait en lecture publique (caféteria, consultation de collections, etc.). Dans les deux cas, il s'agit de mettre en valeur les collections en profitant des spécificités et de la beauté des bâtiments qui abritent la bibliothèque. Ces lieux attirent des publics de touristes et curieux qui n'osent pas forcément entrer dans les bâtiments. Les réaménagements sont l'occasion de les faire entrer, consulter, voire emprunter du patrimoine.</p> <p>La bibliothèque Forney a développé un « parcours patrimoine » mettant en valeur une partie des collections dès l'entrée dans la cour du bâtiment.</p>
<i>BM de Roubaix</i>	<p>La nouvelle bibliothèque numérique intègre une partie participative. Les internautes peuvent déposer des documents, corriger l'océrisation des documents numérisés, transcrire des documents ou poster des commentaires<sup>243</sup>.</p>
<i>Bibliothèque historique de la ville de Paris (BHVP)</i>	<p>En 2017, à la réouverture de la bibliothèque, un nouveau service a été mis en place à partir d'un fonds de prêt de livres anciens allant du XVIIe à 1960. Les usagers peuvent les feuilleter librement sur place ou les emprunter pendant trois semaines. Les ouvrages empruntables sont signalés sur le catalogue des bibliothèques de la ville de Paris. Ce fonds de prêt a été constitué à partir d'un fonds de doublons de la bibliothèque. Les visiteurs de la bibliothèque peuvent consulter le fonds sans avoir de carte ni être inscrit. Les ouvrages – en grande partie – issus de désherbages des bibliothèques de prêts d'arrondissement ou de bibliothèque de lecture populaire retrouvent maintenant leur fonction initiale de prêt.</p>

<sup>242</sup> *Manuscrits médiévaux d'Aquitaine* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://manuscrits-drac.bnsa.aquitaine.fr>>.

<sup>243</sup> Participer. Dans *Bibliothèque numérique de Roubaix* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://www.bn-r.fr/participer/>>.

### 3/ DEMOCRATISER L'ACCES AU PATRIMOINE ECRIT : ESSAI DE PRECONISATIONS

---

---

*« Le patrimoine écrit est la raison d'être des bibliothèques et des archives, publiques et privées : en elles se conservent les aventures de la pensée, les garants de la parole donnée, le trésor de la langue et la mémoire des nations. L'effondrement de la Galaxie Gutenberg, annoncée par MacLuhan, n'a pas eu lieu, la substitution du livre par l'écran et le disque dur, non plus. Les technologies informatiques semblent avoir ouvert à la culture écrite et au support papier un nouvel empire, plus vaste encore que celui de l'imprimerie<sup>244</sup>. »*

---

Loin d'avoir effacé, remplacé, rendu caduque les documents papiers, le numérique permet d'enrichir, de diffuser plus largement et de favoriser la réutilisation des numérisations des documents patrimoniaux. Cet élément fait partie d'un contexte général plus large qui encourage et facilite l'accès du patrimoine écrit au plus grand nombre. Ce contexte général prend en compte les éléments – déjà présentés dans ce mémoire - suivants :

- La dissémination du patrimoine écrit sur le territoire,
- Les financements, l'encadrement et les partenariats, les actions portées par le maillage professionnel (Ministère, DRAC, SRL, BD, bibliothèques territoriales),
- Des préalables professionnels que sont la connaissance des publics et des collections et l'amélioration de la visibilité des collections,
- La multiplication des formes de médiation et de valorisation.

Tout au long des pages de ce travail, des difficultés inhérentes à la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit ont été mises en avant ainsi que la place très importante occupée par le bibliothécaire dans les processus conduisant à rendre accessible le patrimoine. Il reste maintenant à dégager les moyens à mettre en œuvre pour permettre à tous d'accéder au patrimoine des bibliothèques. Cet ensemble de préconisations ne concerne pas uniquement les bibliothèques mais se place à un niveau plus global. Cette partie prend en compte la formation des agents de la bibliothèque, la tutelle des établissements, les partenaires, etc. La réunion de tous ses éléments est rare et les professionnels ne peuvent pas les réunir de leur simple volonté. Il s'agit d'un travail commun relevant de plusieurs acteurs.

---

<sup>244</sup>BIASI, Pierre-Marc de. La notion de « patrimoine écrit ». Dans *Institut des textes et manuscrits modernes* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.item.ens.fr/articles-en-ligne/le-patrimoine-ecrit/>>.

## 1/ S'ENGAGER

Rendre accessible le patrimoine écrit relève soit d'une volonté politique soit d'une volonté professionnelle (qu'elle vienne de la bibliothèque ou d'autres acteurs). Le grand public n'a souvent pas conscience de l'existence de ce patrimoine, le rendre accessible sous-entend donc une prise de conscience de l'importance du patrimoine écrit pour la société. Chercher à attirer de nouveau public demande aux professionnels de dégager du temps, des moyens alors que d'autres tâches peuvent aussi être jugées prioritaires (conservation, recherche sur les collections, signalement, etc.). Faire vivre le patrimoine, le rendre accessible demande donc un engagement de la part des professionnels qui doivent être force de proposition et insuffler, entretenir une dynamique parfois nouvelle au sein des établissements.

Les différents entretiens conduits pour réaliser ce mémoire ont permis de mettre en avant deux attitudes des tutelles des bibliothèques face à la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit. Dans un premier cas elles sont à l'origine de la volonté de valorisation du patrimoine écrit. Des documents de cadrage sont formalisés et chacun des acteurs connaît ses prérogatives, ses fonctions et des moyens sont alloués pour remplir des objectifs fixés par la mairie. Dans un second cas, beaucoup plus fréquent, les hiérarchies n'ont pas d'implication directe ni de volonté marquée pour organiser la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit. Dans certains cas, les tutelles n'ont même pas forcément conscience que la bibliothèque conserve aussi du patrimoine. Dans ces cas, les hiérarchies se manifestent par une confiance à l'égard du personnel des bibliothèques. Les conditions favorables à la mise en place des actions résultent fréquemment de cette confiance. La démocratisation est dans ce cas la volonté des bibliothécaires. L'appui, la confiance des tutelles, de la direction et le soutien des autres services de la bibliothèque est nécessaire<sup>245</sup>. Sans ce soutien ou cette confiance, les actions sont beaucoup plus difficiles à mettre en place pour des raisons administratives, organisationnelles et financières. Souvent conquérir la confiance et le soutien des tutelles est la première étape à la mise en place d'actions visant à mettre en avant le patrimoine écrit. La formalisation de document de planification à l'échelle de la mairie et de la bibliothèque<sup>246</sup> permet de planifier et de fixer des orientations et de présenter les moyens utilisés pour espérer les remplir<sup>247</sup>.

Au sein même des établissements, un travail de sensibilisation et de conviction est à mener auprès des bibliothécaires des autres sections que celle dédiée au patrimoine. Qui peut mieux sensibiliser le grand public au patrimoine écrit que les autres agents de la bibliothèque ? Leur association et leur adhésion est donc un objectif à atteindre et cela passe par des formations, de la communication et une médiation interne à chaque établissement.

Au sein même de la bibliothèque, des intérêts différents se côtoient et les documents ne sont pas de même nature. « Dans toutes les bibliothèques importantes, il y a une compétition évidente entre le patrimoine et les objectifs de lecture

---

<sup>245</sup>Convaincre les différentes hiérarchies de l'importance de la valorisation du patrimoine écrit est un enjeu majeur. Avoir leur soutien ou leur confiance n'est pas toujours systématique. Ils deviennent alors un public potentiellement cible d'action de sensibilisation afin de leur montrer la richesse des collections et leur intérêt.

<sup>246</sup> Sous la forme d'une charte de la bibliothèque ou d'un PCS par exemple.

<sup>247</sup>MOREL, Anne. *PSC / PCSES : pour une diffusion de la démarche projet en bibliothèque* [En ligne]. Villeurbanne : ENSSIB, 2016 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65765-psc-pces-pour-une-diffusion-de-la-demarche-projet-en-bibliotheque.pdf>>.

publique<sup>248</sup>. » Sans être pensés en termes d'opposition ils doivent être conciliés pour un but commun à atteindre : toucher et contenter la totalité des publics. Faire un lien entre les types de collections permet ainsi de faire cohabiter les publics puisque les usagers des sections patrimoine ne sont pas les mêmes que ceux de la lecture publique ou des actions culturelles. La transversalité interne des organigrammes et la mise en place d'actions de valorisation ou de médiation mettant en scène plusieurs types de documents permettent de décroquer la bibliothèque<sup>249</sup> et de faire disparaître les silos internes (idéologiques ou physiques) qui empêchent la circulation des idées, des usagers, des documents, etc. En fonction de la taille des établissements, la transversalité des agents peut aller plus ou moins loin<sup>250</sup>.

Ces différents points demandent un engagement et la certitude de la part des professionnels que ce travail est nécessaire. Il s'agit d'un véritable travail de conviction à mener de manière perpétuelle ; à chaque changement de mairie, à l'arrivée de nouveaux collègues dans la bibliothèque il peut être nécessaire de prouver et de l'intérêt de la promotion du patrimoine écrit auprès de public très large.

---

<sup>248</sup> Agence de coopération des bibliothèques de Bretagne, *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région. Actes du colloque national organisé à Rennes les 30 novembre et 1er décembre 1996*, Rennes, Éditions Apogée, 1996, p.81

<sup>249</sup>Cela permet à fois de donner une visibilité nouvelle au patrimoine écrit et d'introduire dans les modes de valorisation et de médiation de nouvelles approches innovantes (UX expérience, design thinking, fab lab, etc.).

<sup>250</sup>Un point de vigilance est néanmoins à garder à l'esprit : la mobilité des agents qui effectuent du service public peut avoir des conséquences sur la connaissance avec les publics et pose des questions en termes de sûreté des collections.

## 1.1/ Exemples d'actions

Les actions suivantes montrent l'importance du soutien politique et des documents de cadrage pour promouvoir et asseoir des actions visant à démocratiser l'accès au patrimoine écrit. Le soutien politique et hiérarchique permet à la bibliothèque d'acquiescer une souplesse d'action, voir des conditions financières et/ou en ressources humaines pour réaliser et mener à bien un ensemble d'actions. Souvent les documents de cadrage sont assortis d'objectifs ou de grandes orientations déterminants le type d'actions à mettre en place. La visibilité du patrimoine auprès des tutelles peut permettre dans certains cas de pérenniser ou de gagner des budgets supplémentaires en prouvant l'intérêt des collections.

### Exemples d'actions

<b>BM Grenoble</b>	La ville de Grenoble s'est dotée d'un « Plan lecture 2025 » dans lequel la ville expose clairement les objectifs et les moyens pour la bibliothèque de la Ville.
<b>Paris</b>	La ville de Paris est en train de se doter d'un « Plan d'orientations générales pour les bibliothèques et la lecture à Paris ».
<b>BM d'Angers</b>	La bibliothèque d'Angers s'est dotée d'une charte de la médiation en 2015. La charte est à destination de la totalité des agents de la bibliothèque et met en avant quatre enjeux : accueillir, valoriser, animer et [se] former. Dans cette charte est réaffirmée la volonté d'ouvrir la bibliothèque à tous.
<b>Médiathèques Plaine Commune</b>	La charte de la bibliothèque de la ville contient : « La pérennité par la fonction patrimoniale : Les bibliothèques sont des lieux de mémoire et de patrimoine. Elles transmettent l'héritage patrimonial d'hier et constituent celui de demain, imprimé, audiovisuel et numérique <sup>251</sup> . »
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>BM Angers</b></li><li>- <b>Médiathèque d'Albi Pierre-Amalric</b></li><li>- <b>BM de Rouen</b></li><li>- <b>Bibliothèque historique de la ville de Paris (BHVP)</b></li></ul>	La vacance du poste de responsable des fonds de patrimoine écrit ou la fermeture de la bibliothèque peut avoir des conséquences dommageables sur le public des sections patrimoine et sur les liens avec la hiérarchie. Dans ce contexte difficile, certaines bibliothèques ont choisi d'axer dans un premier temps leurs actions vers de la sensibilisation et de la valorisation pour reconquérir public et tutelle et pouvoir ensuite reprendre les autres missions dans de meilleures conditions. Dans certain cas, les actions à destination des tutelles ont permis à la bibliothèque d'acquiescer de nouveaux budgets et ressources humaines pour conserver et valoriser les fonds patrimoniaux.

<sup>251</sup>Charte des bibliothèques et médiathèques de la Lecture publique. Dans *Plaine Commune, Les médiathèques* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web:<<http://www.mediathèques-plainecommune.fr/charte-des-bibliothèques-et-médiathèques-de-la-lecture-publique>>.

## 2/ FORMER

« Sa perte constitue un sacrifice, sa conservation suppose des sacrifices<sup>252</sup>. »  
Tel est présenté le patrimoine par André Chastel. Mais qui participe à conserver ces documents ? Comment sont-ils formés ? Quels sont leurs missions, leurs priorités professionnelles ? A la diversité des documents qui composent le patrimoine écrit, des institutions qui le conservent, il faut aussi ajouter la multitude de formations, concours différents que peuvent avoir les agents qui conservent le patrimoine écrit<sup>253</sup>. Les formations initiales et continues reçues orientent la manière dont le métier est envisagé et les priorités à mettre en œuvre. Il n'y a que très peu de formations initiales offrant une spécialisation sur les questions relatives au patrimoine écrit<sup>254</sup>. Cette absence de spécialisation peut engendrer une perte des codes nécessaires à la compréhension des collections mais peut permettre de porter un regard nouveau sur des fonds et d'apporter au sein d'un service de nouvelles pratiques, une nouvelle dynamique<sup>255</sup>. La polyvalence des bibliothécaires est un trait de caractère commun et travaillé quotidiennement dans leur carrière professionnelle.

*« La polyvalence est une caractéristique commune mais le profil généraliste n'est pas compatible avec la spécialisation nécessaire pour s'adapter à la diversification des publics, des services et des ressources. [...] Les bibliothécaires appartiennent souvent à plusieurs réseaux qui construisent leur identité professionnelle et constituent une richesse. Mais l'atomisation de la communauté professionnelle, comme le montre le nombre important d'associations professionnelles, est le signe d'une diminution d'identité qui, vue de l'extérieur, ne lui permet pas toujours d'être visible<sup>256</sup>. »*

Cette polyvalence et cette atomisation des métiers des bibliothèques est une chance autant qu'un risque. La citation ci-dessus est pleinement applicable à ceux en charge des collections de patrimoine écrit. Tout au long de leur carrière une mise à jour des connaissances et une curiosité envers ce qui est fait dans les bibliothèques – au sens large – et dans les autres établissements culturels est nécessaire. Les publics, les actions et les collections des bibliothèques se modifient, tous les professionnels doivent s'adapter sans pour autant toujours trouver les formations ou le soutien adéquat. Les professionnels spécialisés sur les collections de patrimoine

---

<sup>252</sup>BABELON, Jean-Pierre et CHASTEL, André. *La notion de patrimoine*. Paris : Liana Levi, 1994.

<sup>253</sup>MATHIEU, Isabelle. *L'action culturelle et ses métiers*. Paris : Presses universitaires de France : ["Le Monde"], impr. 2011. 256 p.

Dans les cas où les responsables des collections de patrimoine écrit sont des conservateurs d'État mis à disposition, leurs missions sont fixées dans une convention de mise à disposition et ils ont des objectifs à atteindre. Le dispositif réno vé en 2010 permet d'orienter les missions du conservateur d'État autour de plusieurs axes (gestion des fonds patrimoniaux, développement des services et collections numériques en bibliothèque, renforcement de la coopération entre établissements, direction de projets immobiliers de grande ampleur, fonctions de directeurs de BMC). Ces objectifs font l'objet d'une évaluation et la convention est signée pour une période de trois ans.

Journée 2016 des conservateurs d'État mis à disposition. Dans *Un site du Ministère de la Culture* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Journee-2016-des-conservateurs-d-Etat-mis-a-disposition>>.

<sup>254</sup>Inspection générale des bibliothèques. *La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques* [En ligne]. Paris, 2010, [Consulté le 02/03/2018] p. 42. Disponible sur le Web : <[http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation\\_aux\\_questions\\_patrim\\_def\\_166521.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation_aux_questions_patrim_def_166521.pdf)> .

<sup>255</sup>On notera par exemple que de plus en plus de professionnels se sont tournés vers les bibliothèques grâce à des approches ludiques de l'histoire ou de l'information comme les jeux vidéo (*Assassin's Creed*, jeu de rôle historique, etc.). Ce qui participe à modifier l'image et l'approche du métier et encourage à avoir une nouvelle approche du patrimoine et de sa relation avec le public.

<sup>256</sup>COLNOT, Agnès. Bibliothécaire, est-ce encore un métier aujourd'hui ? *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2014, n° 1 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliothecaire-est-ce-encore-un-metier-aujourd-hui\\_64533](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliothecaire-est-ce-encore-un-metier-aujourd-hui_64533)>.

écrit doivent à la fois acquérir les connaissances nécessaires à la conservation, au signalement de ses collections mais aussi à la valorisation du patrimoine écrit. Le bibliothécaire n'est pas médiateur et le médiateur ne maîtrise pas les collections aussi bien que le bibliothécaire<sup>257</sup>. Les bibliothèques peuvent compter parmi leur personnel des médiateurs du patrimoine, médiateurs du livre et des enseignants-relais. Ces différents types de professionnels permettent de toucher des publics éloignés du patrimoine écrit, qu'ils soient captifs ou non.

Les agents spécialisés sur le patrimoine écrit peuvent avoir accès tout au long de leur carrière à des formations continues, dispensées par des organismes comme les SRL, le CNFPT, l'ENSSIB. Ces formations sont souvent couplées à l'intégration de groupes professionnels spécialisés (comme par exemple BiblioPat) et à la participation aux journées d'études. Ces éléments sont très importants puisqu'ils permettent la création d'une communauté autour de problématiques comparables. Le manque de formations hautement spécialisées et la segmentation des bibliothèques françaises restent cependant des obstacles importants :

*« L'un des obstacles majeurs à la place que doivent prendre les questions patrimoniales dans les bibliothèques est lié à leur progressive marginalisation. Ce n'est qu'avec la prise en compte de la fonction de mémoire des bibliothèques au même titre que ses autres fonctions, qu'il sera possible de faire une place aux progrès considérables réalisés dans ce domaine et ainsi d'améliorer la situation du patrimoine dans les bibliothèques<sup>258</sup>. »*

À toutes ces missions incompressibles qui incombent aux bibliothécaires viennent s'ajouter les réflexions plus contemporaines sur les évolutions du métier. La masse de connaissances à intégrer est très importante si les professionnels veulent à la fois connaître, traiter, valoriser les fonds mais aussi suivre les évolutions et les débats qui animent les communautés des professionnels de la culture. Ce travail est pourtant nécessaire à la fois pour proposer au public des services qui lui correspondent mais aussi dans le but de rapprocher les sections patrimoine des autres services des bibliothèques et du monde professionnel en général. Les enjeux numériques et de médiation nécessitent des formations. La montée en puissance et l'apparition de différents débats dans la communauté professionnelle nécessitent une mise à jour fréquente des connaissances<sup>259</sup>. On mentionnera notamment la connaissance des nouvelles approches permettant d'associer les publics à l'aménagement des espaces et à la conception des actions : *UX experience*<sup>260</sup>, *biblioremix*<sup>261</sup>, *design thinking*<sup>262</sup>, etc.

---

<sup>257</sup>DUBOS, Jean-François et MENAD, Morgane. Bibliothécaire et médiateur culturel : le nouveau Janus du patrimoine des bibliothèques ? L'exemple de la médiation du patrimoine parisien à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris (BHVP), Dans *Situ* [En ligne], 2016, 30 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://journals.openedition.org/insitu/13647>>.

<sup>258</sup>Inspection générale des bibliothèques. *La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques* [En ligne]. Paris, 2010, [Consulté le 02/03/2018] p. 42. Disponible sur le Web : <[http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation\\_aux\\_questions\\_patrim\\_def\\_166521.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation_aux_questions_patrim_def_166521.pdf)> .

<sup>259</sup>On pense particulièrement à la démocratisation culturelle, l'apparition et le développement du numérique, les nouvelles formes de pédagogie et de médiation (physique ou numérique), les débats sur les communs des savoirs, sur le domaine public, etc.

<sup>260</sup>ETCHES, Amandan, SCHMIDT, Aaron. *Utile, utilisable, désirable, Redessiner les bibliothèques pour leurs utilisateurs* [En ligne]. Lyon : Presses de l'ENSSIB, 2016 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://www.enssib.fr/sites/www/files/documents/presses-enssib/La-numerique/Etches-Schmidt\\_Utile-utilisable-desirable.pdf](http://www.enssib.fr/sites/www/files/documents/presses-enssib/La-numerique/Etches-Schmidt_Utile-utilisable-desirable.pdf)>.

<sup>261</sup>*Biblioremix*. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018] Disponible sur le Web : <<https://biblioremix.wordpress.com>>.

<sup>262</sup>JEANTOUX, Isabelle. De la suite dans les idées ou le design thinking en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2017 [Consulté le 02/03/2017], n° 11. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/tour-d>>

## 2.1/ Exemples d'actions

Dans la partie précédente on a présenté les principaux dispositifs que pouvaient utiliser les agents pour se former, se perfectionner sur les questions patrimoniales ou bibliothéconomiques. Une formation et une connaissance généraliste des collections spécialisés et patrimoniales présentes dans la bibliothèque sont primordiales. La sensibilisation et l'association de la totalité des agents de la bibliothèque permet de donner une visibilité plus importante au patrimoine écrit au sein même de la bibliothèque et d'intégrer de nouveaux réseaux de publics potentiels. Cette connaissance accrue des fonds peut conduire vers des actions mêlant plusieurs types de collections (collections jeunesse, adultes, patrimoine, etc.). Cela permet aussi de diversifier le regard porté sur le patrimoine et d'avoir de nouvelles idées de mise en valeur, de public cible, etc.

### Exemples d'actions

<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>BM Angers</i></li><li>- <i>BM Rouen</i></li><li>- <i>BM de Brest</i></li><li>- <i>Médiathèque d'Albi Pierre-Amalric</i></li><li>- <i>Médiathèque Moulins Communauté</i></li></ul>	Certaines bibliothèques proposent des formations et des visites des sections patrimoine à tous les nouveaux agents arrivants. Les liens entre les sections (pour les actions de valorisation) peuvent aussi être fortement encouragés et soutenus par la direction de la bibliothèque. Dans certains cas même les plages de services publics peuvent être modulées en fonction de la volonté des agents et non des sections dans laquelle ils travaillent <sup>263</sup> .
<b>Bibliothèque de Bordeaux</b>	La bibliothèque a récemment revu son organigramme, un service « Délégation de la coopération patrimoniale » a été créé permettant d'accroître les liens avec les autres services de la bibliothèque. Dans le PCS <sup>264</sup> de la bibliothèque il est affiché clairement que l'opposition entre lecture publique et patrimoine n'a pas lieu d'être.

---

horizon/de-la-suite-dans-les-idees-ou-le-design-thinking-en-bibliotheque\_67425> et IDEO. Le Design Thinking *en bibliothèque, un kit pratique pour la conception de projet centré sur les usagers* [En ligne], 2016 [Consulté le 02/03/2018], Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/66045-le-design-thinking-en-bibliotheque-livret-d-activites.pdf>>.

<sup>263</sup>La médiathèque de Moulins communauté a par exemple réalisé un « Mémo » reprenant les règles et les précautions à connaître quand on fait du service public en section patrimoine.

<sup>264</sup>*Projet culturel et scientifique 2016/2020* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://bibliotheque.bordeaux.fr/in/rest/annotationSVC/Attachment/attach\\_upload\\_2f69a0b3-46ab-4365-91bf-eb993d10be3f?fileName=pcs\\_2018\\_bm\\_bordeaux.pdf](http://bibliotheque.bordeaux.fr/in/rest/annotationSVC/Attachment/attach_upload_2f69a0b3-46ab-4365-91bf-eb993d10be3f?fileName=pcs_2018_bm_bordeaux.pdf)>.

### 3/ COOPERER

*« Aujourd'hui, les acteurs des bibliothèques et de la documentation sont incités à repenser l'organisation de leurs activités dans un cadre et un esprit plus transversaux et mutualistes. L'essor du Web collaboratif, le développement de l'open source communautaire accompagnent ce mouvement territorial, générateur d'intelligence collective ainsi que de valeur ajoutée dans le service rendu à la population, dans les bibliothèques de la lecture publique comme de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>265</sup>. »*

Dans leur relation avec les usagers, certaines bibliothèques prônent une approche collaborative, l'ouverture des données. Est-ce qu'elles ont les mêmes principes de coopération avec les autres acteurs institutionnels ou associatifs ?

*« La médiation implique pour le médiateur d'avoir « le goût des autres ». On serait tenté de transposer cette approche en considérant que les institutions culturelles et éducatives et celles et ceux qui les animent, places au cœur de notre société, ne peuvent remplir leurs objectifs qu'en développant un tissu dense de relations. Que l'on emploie tel ou tel terme emprunté à des champs sémantiques voisins, comme « partenariat », « coopération » ou « médiation », c'est à chaque fois cette capacité d'écoute, de curiosité, d'ouverture qui est enjeu<sup>266</sup>. »*

La bibliothèque doit identifier les moyens de toucher des publics, soit en sollicitant l'aide d'associations, soit en intégrant des réseaux déjà établis ; le but étant de faire vivre ce patrimoine par des interactions régulières avec le public. Pour ce faire, la bibliothèque – qui fait partie d'un écosystème plus large – peut compter sur de multiples acteurs. Les partenariats, la coopération peuvent être de toute sorte et permettre à la bibliothèque de renforcer sa visibilité, de toucher de nouveaux publics, d'améliorer la connaissance de ses fonds, etc. Dans un contexte de budget restreint, la visibilité devient un enjeu très important pour les établissements. La coopération demande beaucoup de temps pour rechercher les acteurs et les personnes à contacter, cependant, cet investissement – s'il débouche sur un partenariat – permet de mutualiser les efforts sur plusieurs aspects ; la recherche et la connaissance du public, la mise en place et la réalisation des actions, l'évaluation, etc. Même si elle demande du temps, la recherche de partenariats pertinents est un investissement que les professionnels doivent faire pour valoriser au mieux le patrimoine écrit et dépasser l'enceinte de la salle de lecture « patrimoine » et son public.

Les questions liées à la démocratisation et à la valorisation sont posées dans plusieurs disciplines par plusieurs types de professionnels. Même si leur questionnement n'est pas appliqué au patrimoine écrit, leurs travaux peuvent être transposés et réutilisés. Des lieux où partager sur des problématiques communes ou non peuvent être l'occasion de créer de véritables incubateurs d'idées<sup>267</sup>.

---

<sup>265</sup> POUCHOL, Jérôme, *Mutualiser les pratiques documentaires, Bibliothèques en réseau*, Lyon : Presses de l'ENSSIB, 2016, Présentation de l'ouvrage

<sup>266</sup> AROT, Dominique. *Les partenariats des bibliothèques*. Villeurbanne : ENSSIB, 2003. p. 13

<sup>267</sup> *Le Vivier, activez vos projets culturels en Yvelines* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://levivier.yvelines.fr>>.

Les actions des réseaux professionnels<sup>268</sup>, de la presse professionnelle<sup>269</sup>, des opérateurs nationaux, des SRL et des BD permettent d'accroître les liens qui peuvent exister entre les établissements culturels conservant du patrimoine écrit ou d'autres formes de patrimoines. Les SRL, en plus des actions ciblées (expositions, ateliers), participent à la formation de certains bibliothécaires<sup>270</sup>. Les SRL permettent de mener des actions de valorisation à un niveau régional et donnent une visibilité nouvelle au patrimoine écrit.

Un des partenaires importants est l'Éducation Nationale<sup>271</sup>. Les actions des bibliothèques étant très orientées vers les publics scolaires et jeunesse, il est important de faire un travail très important auprès des écoles, collèges et lycées de la ville<sup>272</sup>. Les journées d'étude ou journées de coopération (pôles associés de la BnF, rencontres BNR, Journées Patrimoine écrit, etc.) permettent aussi d'échanger sur des pratiques et des actions mises en place. Le monde des bibliothèques connaît l'apparition et le développement de nouvelles pratiques et modes d'organisation<sup>273</sup>. Ces différents réseaux permettent aux bibliothèques de mettre en commun les actions, les expérimentations qu'elles mènent. Être identifié dans les grands réseaux professionnels et documentaires permet à l'institution d'initier des partenariats pertinents et de penser de nouveaux outils qui seront eux à la portée du grand public. Les partenariats et le versement des documents numérisés et libres de droit dans des bases grand public comme *wikisource* sont des initiatives à souligner.

Ces réseaux nationaux et régionaux permettent aussi d'augmenter la visibilité du patrimoine écrit. Les SRL et les opérateurs comme la BnF<sup>274</sup> permettent de « médiatiser » le patrimoine dans un plus large spectre, soit régional, soit national voire même international. Pour faire connaître les fonds, les bibliothèques<sup>275</sup> peuvent compter sur le registre « Mémoire du monde<sup>276</sup> » de l'UNESCO. D'autres labels peuvent permettre au patrimoine écrit d'acquérir une nouvelle visibilité ; « Maisons des illustres<sup>277</sup> », « Ville et pays d'art et d'Histoire<sup>278</sup> » peuvent par

---

<sup>268</sup>On pense particulièrement au réseau comme bibliopat et le bouclier bleu pour les questions patrimoniales. Les réseaux généraux comme l'ABF, l'ADBGV, etc. sont aussi des lieux propices aux échanges professionnels. Les services de l'ENSSIB (BBF, boîte à outils, etc.) permettent aux professionnels de trouver rapidement des réponses aux problèmes de terrain.

<sup>269</sup>Les journaux comme la gazette des communes, le BBF, archimag, Atualitté, etc. et la littérature scientifique comme le cercle de la librairie, les presses de l'ENSSIB permettent aux professionnels en poste d'avoir un lien avec les nouveaux enjeux de la profession.

<sup>270</sup>Patrimoines écrits en Bourgogne – Franche-Comté, plusieurs types de formations sont dispensées, Patrimoine écrit & Réseaux sociaux : « valorisation des collections patrimoniales via Facebook, twitter, Pinterest et Instagram », « veiller à l'état sanitaire des collections patrimoniales en archives et en bibliothèques » ou « veiller à l'état sanitaire des collections patrimoniales en archives et en bibliothèques ». *Projets 2017, CRL, Centre régionale du livre de Bourgogne* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://www.crl-bourgogne.org/upload/20170412\\_projets\\_2017\\_web.pdf](http://www.crl-bourgogne.org/upload/20170412_projets_2017_web.pdf)>.

<sup>271</sup>Cela peut être rendu difficile par leur propre contrainte (difficulté de sortir avec les classes des écoles, plan vigipirate).

<sup>272</sup>Cela peut passer par la réalisation de documents montrant l'intérêt des fonds pour la réussite scolaire et les liens avec les programmes scolaires, par la mise au point d'actions spécifiques et de déclinaisons documentaires des actions à destination des scolaires (livrets pédagogiques, livrets jeux, malle pédagogique, etc.).

<sup>273</sup>On pense particulièrement aux innovations pédagogiques mise en place par les BU (aux innovations pédagogiques, aux salles d'innovation), aux changements de méthodologies utilisées en action culturelle et pour les formations ou la médiation.

<sup>274</sup>On pense particulièrement à Gallica marque blanche et aux pôles associés de la BnF.

<sup>275</sup>Le classement des objets, leurs inscriptions comme trésors nationaux ou les acquisitions d'intérêt national, permettent aussi de faire connaître et de légitimer l'importance des fonds.

<sup>276</sup>Mémoire du monde. Dans *UNESCO* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://fr.unesco.org/programme/mow>>.

<sup>277</sup>Label « Maisons des illustres ». Dans *Ministère de la Culture* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Label-Maisons-des-illustres>>.

<sup>278</sup>*Villes et pays d'art et d'Histoire* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.vpah.culture.fr>>.

exemple être l'occasion d'afficher le patrimoine de la bibliothèque et de le mettre en lien avec d'autres patrimoines culturels ou artistiques de la ville. Les actions d'organismes comme *Biblissima*<sup>279</sup> et *Patrima* permettent aussi de faire connaître les fonds conservés dans les bibliothèques territoriales et qui ne sont pas forcément connus des chercheurs.

La bibliothèque existe au sein d'une ville, d'une région, etc. Elle doit se lier aux acteurs et réseaux constitués<sup>280</sup>. Certains acteurs sont plus proches des publics visés par la bibliothèque. Ces associations déjà constituées autour d'une communauté permettent à la bibliothèque de toucher des publics identifiés. C'est alors à la bibliothèque de trouver un angle d'approche, un thème d'action pouvant être approprié par ce public. Ce travail peut être mené en concertation avec les associations. Les équipements culturels et scientifiques des villes, comme les musées, les archives, les maisons de la culture, les universités, etc. permettent aux bibliothèques de créer des partenariats de proximité. Les collections des établissements peuvent être mises en valeur conjointement, ces échanges sont aussi l'occasion d'identifier d'autres modes de travail. Les universités (chercheurs et étudiants) peuvent être des partenaires permettant de mettre en valeur les collections via des recherches<sup>281</sup>.

A ces différents acteurs il convient d'ajouter les autres bibliothèques. Elles peuvent constituer des réseaux communs pour accroître leur visibilité. Ces établissements ont des collections pouvant être complémentaires, la mutualisation et la création d'actions conjointes peut permettre de réaliser des actions de plus grande ampleur. Entre bibliothèques, la mutualisation et l'échange de conseils sont importants<sup>282</sup>. Sur les questions numériques la mutualisation des services est aussi un enjeu important. Les catalogues collectifs permettent aux bibliothèques de créer des interfaces communes et de conjuguer leurs forces et leurs budgets pour proposer aux publics des outils adéquats comportant des données plus complètes. Ces métacatalogues<sup>283</sup> permettent aussi d'améliorer la visibilité des collections<sup>284</sup>. La bibliothèque doit néanmoins garder en tête que les internautes de ces sites restent des spécialistes. Le grand public n'a pas forcément connaissance ou même conscience de l'existence de ces sites. Le signalement des collections nécessite de la médiation et de la communication pour toucher le grand public.

Au sein même de la bibliothèque un réseau peut se constituer. En effet, au sein même d'un établissement les passerelles entre les différentes sections sont bénéfiques. Les opérations conjointes à l'intérieur même des établissements permettent non seulement de toucher d'autres publics mais aussi d'encourager la mixité sociale. Certaines bibliothèques territoriales comptent des artothèques ou sont fusionnées avec des archives municipales : les liens avec ces secteurs peuvent

---

<sup>279</sup> *Biblissima* [En ligne]. [s.d] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.biblissima-condorcet.fr>>.

<sup>280</sup> Dans le tissu associatif des villes, les sociétés savantes et autres lieux conservant du patrimoine écrit comme les bibliothèques diocésaines, bibliothèques privées, les établissements publics (EHPAD, Maison d'arrêt, etc.)

<sup>281</sup> La bibliothèque peut proposer des bourses de recherche, des stages, des sujets de recherche en fonction des disciplines enseignées. Ils peuvent participer à améliorer la connaissance des fonds et le signalement.

<sup>282</sup> De petits équipements peuvent se tourner vers les BMC ou les bibliothèques plus importantes pour obtenir un soutien, une expertise supplémentaire sur des questions patrimoniales.

<sup>283</sup> Gallica, Europeana, Patrimoine numérique, Enluminures, CCFr, Bibliothèque virtuelle des manuscrits médiévaux (IRHT), Bibliothèque numérique mondiale, Moteur collections du Ministère de la culture, etc.

<sup>284</sup> CADIS, Maria-Livia. *Améliorer la visibilité des bibliothèques numériques sur Internet : état des lieux et perspectives de la coopération numérique en France* [En ligne]. Villeurbanne : ENSSIB, 2011 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49092-ameliorer-la-visibilite-des-bibliotheques-numeriques-sur-internet-etat-des-lieux-et-perspectives-de-la-cooperation-numerique-en-france.pdf>>.

permettre de mettre en valeur d'une nouvelle manière le patrimoine écrit. Des actions conjointes peuvent naitre des actions de mise en valeur atypiques.

A ces réseaux, il est impératif d'ajouter d'autres acteurs permettant de diversifier l'image du patrimoine écrit<sup>285</sup>. Il convient aussi de développer des partenariats en dehors des professionnels du patrimoine<sup>286</sup>. On mentionnera les partenariats avec les entreprises privées. Ils peuvent être de toutes sortes, mécénat, réutilisation de numérisation, etc.

*« Ce ne sera plus le seul apanage du bibliothécaire, même si celui-ci conserve quelques longueurs d'avance et doit repenser la médiation avec le public davantage en phase avec les apports d'une recherche scientifique, qui innove beaucoup depuis une ou deux décennies du côté de l'épistémologie des savoirs, au sens large, et de leur transmission<sup>287</sup>. »*

---

<sup>285</sup>On prendra l'exemple du réseau MUST. Réseau MUST, *Le réseau des professionnels de l'information et de la documentation. Musées, Patrimoine et Culture Scientifiques et Techniques* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://reseaumust.fr/projets/publication-must/>>.

<sup>286</sup>Les usages du grand public sont différents des usages du public spécialiste du patrimoine écrit. Ainsi, pour construire les outils et les actions culturelles, des spécialistes venant d'horizons différents peuvent permettre aux bibliothécaires de s'éloigner de leur vision de spécialiste et de plus prendre en compte les réalités du public qu'ils cherchent à toucher.

<sup>287</sup>TESNIÈRE, Valérie. Patrimoine et bibliothèques en France depuis 1945. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [En ligne], 2006, n° 5 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-05-0072-002>>.

### 3.1/ Exemples d'actions

Comme nous l'avons vu la coopération peut se faire à plusieurs niveaux, dans l'établissement, avec des partenariats d'autres établissements culturels, avec des médias, des entreprises privées, etc. Cette coopération peut déboucher sur plusieurs types de résultats, du financement, de la mutualisation, une visibilité accrue, etc. Les actions présentées ci-dessous permettent de donner des exemples concrets de coopération entre des bibliothèques et d'autres acteurs dans le but de promouvoir le patrimoine écrit.

#### Exemples d'actions

<b>Médiathèque de Poitiers</b>	La bibliothèque a conduit entre 2015 et 2016 un partenariat avec l'association « Toit du monde <sup>288</sup> ». Ce partenariat a été fait dans le cadre d'un appel à projet à la DRAC « Action culturelle au service du français ». Le partenariat s'est décliné en plusieurs actions, on mentionnera les interventions d'une plasticienne, d'un écrivain pour des ateliers d'écriture. La médiathèque a proposé des visites sur le thème des cartes géographiques et du voyage. Les fonds de patrimoine écrit ont été exposés <sup>289</sup> .
<b>Bibliothèque historique de la ville de Paris (BHVP)</b>	La bibliothèque a proposé des sujets de recherche sur des pans de ces collections. Cela a débouché sur un partenariat avec l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et l'Université de Montréal, entre autres. Le résultat a été la publication du « Catalogues des relevés de mises en scènes dramatiques <sup>290</sup> ».
<b>BM Aix en Provence</b>	La bibliothèque a développé du mécénat avec le Crédit agricole pour la numérisation de journaux locaux.
<b>BM de Nancy</b>	La bibliothèque sollicite du mécénat <sup>291</sup> dans le cadre du programme « Graveur lorrain contemporain ». Ils se sont entourés de la fondation du patrimoine. Leur recherche de mécénat s'est dirigée à la fois vers des entreprises et des particuliers. Ils ont prévu plusieurs types de contreparties pour encourager les dons.
<b>Centre culturel Irlandais de Paris</b>	La bibliothèque du centre travail pour que les collections et la bibliothèque soient identifiées dans les réseaux professionnels nationaux et internationaux : la bibliothèque est par exemple pôle associé de la BnF, membre de plusieurs réseaux de centre culturel. Les collections sont référencées sur le CCFR et des catalogues spécialisés sur les fonds tant en France que dans la communauté anglophone.
<b>BM de Bordeaux</b>	<i>Dermographus expérience</i> <sup>292</sup> est une opération et une exposition en partenariat avec des tatoueurs. Pendant l'évènement, ces derniers utilisaient en modèle de dessin pour les tatouages des fleurs et des lettrines conservées pour faire des tatouages, permettant ainsi de toucher une communauté déjà constituée et de marquer le patrimoine de manière indélébile sur eux.

<sup>288</sup> *Toit du monde, Centre social interculturel* [En ligne]. [s.d.] [Consulté en ligne]. Disponible sur le Web <<http://toitdumonde-csc86.org/>>.

<sup>289</sup> Dans ce cadre, une exposition été réalisée au centre social à partir de cartes géographiques imaginaires accompagnées de textes poétiques autour du récit d'exil avec exposition. Des élèves de collèges et des adultes avaient réalisés ces cartes et textes. Des visites de la médiathèque (collections de conservation) ont été proposées. La première visite a été proposée à une dizaine d'adultes dans des espaces de conservation et un choix de documents sur le thème du voyage (estampes, livres anciens, livres d'artistes). La 2<sup>ème</sup> visite s'est faite avec 4 collégiennes de 4<sup>ème</sup> et 2 accompagnateurs sur le même thème et déroulement. La visite a été l'occasion pour ces 2 groupes de voir différemment la bibliothèque et de découvrir des documents anciens ou contemporains qui racontent tous d'autres voyages (réels mais si anciens que presque appartenant au domaine de l'imaginaire) et donnent à voir une autre image de la ville de Poitiers, plus végétale (ex. du plan de Poitiers du XVII<sup>e</sup> siècle, très arboré).

<sup>290</sup> *Catalogue des relevés de mises en scène dramatiques, (Bibliothèque de l'Association des régisseurs de théâtre)* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://www.regietheatrale.com/index/index/mises\\_en\\_scene/Catalogue-mises-en-scene-dramatiques.pdf](http://www.regietheatrale.com/index/index/mises_en_scene/Catalogue-mises-en-scene-dramatiques.pdf)>.

<sup>291</sup> Du mécénat participatif pour 79 estampes. Dans *Livres Hebdo* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.livreshebdo.fr/article/du-mecenat-participatif-pour-79-estampes>>.

<sup>292</sup> *Dermographus expérience*. Dans *Médiathèques, médiathèques municipales et bibliothèques universitaires* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://mediatheques.bordeaux-metropole.fr/evenement/dermographus-experience>>.

***Centre culturel  
Irlandais de Paris***

La bibliothèque a été présentée sur France 3 et Arte. Leurs actions sont médiatisées dans la presse, radio et télévision. Dans ce cadre, ils mettent en place des déjeuners avec la presse pour toucher les journalistes et leurs présenter la programmation culturelle du Centre.

Ils ont une chaîne YouTube<sup>293</sup> très regardée qui est aussi sur leur portail documentaire et sur laquelle ils ajoutent les conférences qu'ils organisent.

---

<sup>293</sup>Il développe aussi une page Instagram

## 4/ COMMUNIQUER

La communication ne concerne pas seulement la communication auprès des publics non familiers de la bibliothèque. Une communication importante est nécessaire auprès des agents de la bibliothèque, auprès des tutelles et des autres acteurs du monde de la culture. Cette forme de communication permet de préparer au mieux la mise en place d'actions à destination d'un large public. L'importance d'avoir le soutien et l'adhésion des différentes équipes de l'établissement a déjà été plusieurs fois évoquée dans ce travail. Cela passe principalement par la communication (avant et après les actions mises en place) et l'association aux actions (choix des thématiques, des documents, etc.). La communication entre les établissements et les acteurs de la diffusion de la culture permet aux professionnels d'échanger, de s'inspirer des pratiques en vigueur dans d'autres établissements, etc. On regrette qu'à l'échelle nationale la recension des actions menées pour rendre accessible le patrimoine écrit ne soit pas faite. Cela permettrait aux établissements de pouvoir puiser des idées et de pouvoir s'inspirer des actions mises en place et cela permettrait aux professionnels de gagner un temps qui leur est très précieux.

A cette communication interne ou professionnelle il faut ajouter la communication avec les usagers.

*« La visibilité est un terme qui revient aujourd'hui de façon récurrente dans le débat public. Nous vivons une injonction permanente à rendre visible – à travers les médias, les réseaux sociaux, les blogs, Internet... – ce que nous sommes et ce que nous faisons, sous peine d'être voués à une inexistence sociale et psychique<sup>294</sup>. »*

La visibilité peut avoir une incidence sur les publics présents, sur les budgets, sur l'image des bibliothèques. C'est aussi une manière de faire connaître les actions et de mettre en place de l'*advocacy*<sup>295</sup>. La visibilité et la valorisation des collections permettent de faire connaître les actions de la bibliothèque à la hiérarchie. Cette visibilité gagnée – conquise en déployant des efforts d'imagination et en dégageant un temps très important – permet à la bibliothèque de créer un « cercle vertueux » au sein des établissements qui encouragent les actions et peut attirer des financements.

*« Aucun catalogue ne recense l'ensemble des actions menées, comme si les bibliothécaires étaient voués à reproduire sur un nouveau terrain l'attitude professionnelle qui semble les condamner « à offrir autant qu'à retenir ». Plus profondément, « qu'il s'agisse de littérature, de peinture ou de musique, la simple conscience de l'existence d'un patrimoine culturel implique la présence d'un corpus visible et accessible<sup>296</sup>. »*

Comment le patrimoine écrit peut-il se faire une place dans le paysage médiatique gigantesque ? Plusieurs types de communication peuvent être envisagés : la communication à l'échelle de l'établissement, à l'échelle de la ville et plus

---

<sup>294</sup> AUBERT Nicole, HAROCHE Claudine, Les tyrannies de la visibilité. Être visible pour exister ? *ERES*, « Sociologie clinique », 2011, 360 pages.

<sup>295</sup> MERLE, Antony, *L'advocacy des bibliothèques, vers un modèle à la française ?*, [En ligne]. Lyon : ENSSIB, 2012 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60366-l-advocacy-des-bibliotheques.pdf>>

<sup>296</sup> ODDOS, Jean-Paul. *op. cit.* p. 297

largement celle à l'échelle nationale. Ces formes de communication peuvent utiliser les réseaux traditionnels ou les réseaux numériques. La mobilisation de médias locaux et nationaux a souvent un coût financier important. De plus, la bibliothèque n'a pas forcément de prise sur les médias et sur ce qui est dit sur les collections conservées. La médiatisation doit donc être surveillée pour vérifier la fiabilité des informations diffusées.

Communiquer sur les actions mises en place est une forme de promotion. Mais plus largement, la communication permet de tisser un lien avec le grand public, de le toucher hors de la bibliothèque et doit lui donner envie de fréquenter les lieux. Les opérations de communication permettent de toucher le public dans ses lieux habituels et doit adopter ses modes de communication et ses outils<sup>297</sup>. Cependant, la simple présence sur les réseaux sociaux et autres canaux de communication ne suffit pas. Il est aussi impératif d'intégrer et de créer des communautés déjà constitué et de mettre en place une véritable médiation. Pour améliorer la visibilité de ses collections la bibliothèque peut aussi prêter des documents patrimoniaux à d'autres établissements. Cela permet de faire connaître les collections chez un public qui ne connaît peut-être pas la bibliothèque.

---

<sup>297</sup>On rappelle l'importance des réseaux sociaux comme Facebook, twitter,

## 4.1/ Exemple d'actions

Ces exemples d'actions montrent l'importance de la communication et de l'utilisation des réseaux les plus utilisés par les publics visés. Ces actions permettent à la bibliothèque de s'assurer que les informations diffusées sont fiables et qu'elles pourront toucher un large public.

### Exemples d'actions

<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Médiathèque d'Albi Pierre-Amalric</b></li><li>- <b>Bibliothèque de Bordeaux</b></li></ul>	<p>Les sites Internet des bibliothèques sont souvent l'occasion de présenter les fonds conservés, de donner des indications sur les conditions d'accès aux documents mais aussi sur les actions mises en place et les ressources disponibles.</p> <p>Certaines bibliothèques utilisent aussi leurs sites comme des plateformes pédagogiques, véritables outils de diffusion de l'information sur le patrimoine écrit. Ainsi ils définissent ce qu'est le patrimoine écrit, à qui il appartient et aussi à quoi il sert. On mentionnera par exemple le cas de la bibliothèque d'Albi qui dédie plusieurs pages de son site à répondre aux questions : « Le patrimoine écrit qu'est-ce que c'est ?<sup>298</sup> », « Le patrimoine écrit, à quoi ça sert ?<sup>299</sup> ».</p> <p>La bibliothèque de Bordeaux quant à elle a une page synthétique nommée « Un patrimoine pour quoi faire ?<sup>300</sup> ».</p>
<b>Médiathèques Valence romans Agglo</b>	<p>La bibliothèque a utilisé le réseau Flickr : The Commons<sup>301</sup> pour répertorier et faire identifier des photos par la communauté des utilisateurs. En très peu de temps la majorité des photos a été identifiée, prouvant que les bons outils et réseaux avaient été utilisés.</p>
<b>BM Bordeaux</b>	<p>Du 20 septembre au 17 décembre 2016, la manifestation-événement « Montaigne Superstar » a été présentée à la bibliothèque de Bordeaux<sup>302</sup>. Elle consistait en un ensemble d'actions décalées : expositions, rendez-vous culturels, dispositifs numériques (Blog, Facebook, YouTube, Twitter), avec une stratégie de communication musclée au sein de la ville et sur les réseaux sociaux. Le dessinateur Jul a été associé pour effectuer, entre autres, le graphisme de l'affiche de l'exposition. Une évaluation du dispositif a été faite, permettant de mettre au jour des recommandations pour les prochains événements.</p> <p>Ces actions se sont poursuivies dans le temps, avec la création d'un jeu de cartes « Voyages avec Montaigne<sup>303</sup> » fait en collaboration avec un ludothécaire de l'IUT métiers du Livre de Bordeaux. Pour lancer l'événement, des séances de jeu ont eu lieu dans des cafés et dans des bibliothèques (comme celle de Périgueux).</p>
<b>Médiathèque d'Albi Pierre-Amalric</b>	<p>La <i>mappa mundi</i> conservé à la bibliothèque a été labélisée au registre « Mémoire du Monde » en 2015<sup>304</sup>. En a découlé toute une série d'articles et de communications divers. A la bibliothèque, une exposition lui a été consacrée, des fascicules de jeux pour les enfants ont été créés. Le document a été exposé dans la cathédrale de la ville. Plus récemment un film documentaire professionnel a été réalisé et diffusé<sup>305</sup>.</p>

<sup>298</sup>Le patrimoine, qu'est-ce que c'est ? Dans *Le réseau des médiathèques du Grand Albigeois* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://mediatheques.grand-albigeois.fr/1042-patrimoine-qu-est-ce-que-c-est.htm>>.

<sup>299</sup>Le patrimoine, à quoi ça sert ? Dans *Le réseau des médiathèques du Grand Albigeois* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://mediatheques.grand-albigeois.fr/1043-le-patrimoine-a-quoi-ca-sert-.htm>>.

<sup>300</sup>Un patrimoine pour quoi faire. Dans *Bordeaux culture. Bibliothèque de Bordeaux* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://bibliotheque.bordeaux.fr/in/le-patrimoine/un-peu-d-histoire>>.

<sup>301</sup>Médiathèques Valence Romans Agglomération. Flickr [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/04/2018]. Disponible sur le web : <<https://www.flickr.com/photos/mediathequesvalenceromansagglo/>>.

<sup>302</sup>*Montaigne Superstar* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://montaignesuperstar.bordeaux.fr/>>.

<sup>303</sup>Voyage avec Montaigne : le jeu !. Dans *Montaigne Superstar* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://montaignesuperstar.bordeaux.fr/voyages-avec-montaigne-le-jeu/>>.

<sup>304</sup>Focus sur ... La Mappa mundi d'Albi. Dans *Le réseau des médiathèques du Grand Albigeois* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://mediatheques.grand-albigeois.fr/1307-focus-sur...-la-mappa-mundi-d-albi.htm>>.

<sup>305</sup>DESENNE, Patrice et SIRONVAL, Danielle. *La mappa mundi d'Albi, Un parchemin exceptionnel* [Vidéo].

---

Mille feuilles de Bretagne<sup>306</sup> est un blog dédié au patrimoine écrit breton. Il est alimenté par les bibliothèques et les services d'archives que comptent les cinq départements bretons (dans sa configuration historique). L'occasion pour les établissements de parler du patrimoine qu'ils conservent et de la manière de le conserver.

---

<sup>306</sup>*Mille feuilles de Bretagne, à la découverte du patrimoine écrit breton* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://millefeuillesdebretagnesite.wordpress.com>>.

## 5/ PLANIFIER ET EVALUER

La planification et l'évaluation permettent de dépasser les préjugés et lieux communs construits sur des publics et d'approcher leurs véritables natures, fonctionnements et pratiques.

*« Dans les bibliothèques par exemple, le public « inventé » pour qui elles semblent avoir été créées est quelqu'un qui travaille, a recours aux compétences des bibliothécaires, est avide de savoir et connaissances mais n'a aucun besoin corporel, ne mange pas, ne boit pas, ne parle pas, etc. Cet individu idéal coïncide rarement avec les individus réels [...]. Il s'agit alors, au contraire, par des enquêtes in situ, le plus souvent ethnographiques, de dépasser le comptage et les définitions unitaires et réifiantes pour révéler la variété et la complexité de « ces » publics [...] l'historicisation de la notion de public est un impératif, ainsi que le recours constant à l'observation située<sup>307</sup>. »*

La planification et l'évaluation permettent aussi de mesurer le succès, l'impact des actions mises en place par la bibliothèque. Elles peuvent être un support communiqué aux partenaires, aux tutelles et aux publics pour les tenir informés et le cas échéant rendre des comptes sur les activités de la bibliothèque.

En amont des actions, l'établissement de documents comme la charte de l'action culturelle et la programmation annuelle permettent d'identifier les personnes ressources, de régler les questions managériales, d'associer différents services, d'améliorer la communication interne et externe. Ces documents permettent en outre d'afficher des objectifs à atteindre, de donner un cadrage aux actions. Ainsi les publics visés sont définis, les collections mises en valeur sont choisies, les actions peuvent être replacées dans la politique de l'établissement. A l'échelle de l'établissement, des objectifs communs aux différents services peuvent être fixés, permettant d'avoir une cohérence de politique globale.

A cette planification ponctuelle de chaque action mise en place, il faut ajouter une nécessaire planification sur le long terme. Elle permet au service en charge du patrimoine de fixer des objectifs généraux et sur une période plus longue, de pérenniser les actions mises en place mais aussi d'associer et de sensibiliser plus facilement les autorités hiérarchiques au travail effectué sur le terrain. Ces documents peuvent servir de base à l'établissement de dossiers plus opérationnels.

De plus, la planification peut être considérée comme une manière de laisser une trace des actions mises en place, de permettre aux équipes – présentes et futures – de garder la mémoire de ce qui a été fait, des expérimentations<sup>308</sup>.

Le patrimoine écrit nécessite une attention toute particulière, il faut dans ce cas être vigilant à la sécurité des collections. Planifier les actions sur le long terme permet alors de connaître avec précision les documents exposés et ainsi d'être capable de renouveler les collections proposées aux publics.

Au cours des actions des données de fréquentations, de renouvellement des inscrits peuvent être recueillies. Ces données permettent - en cas de décalage entre

---

<sup>307</sup>DETREZ, Christine. *op. cit.*, p. 82-83

<sup>308</sup>Il est ainsi possible d'apprendre et de construire à partir d'une vision à la fois synthétique et détaillée des actions mises en place, des processus de mise en œuvre, des éventuelles difficultés rencontrées, des réussites et des échecs.

les objectifs planifiés et les objectifs réels - de modifier, de réorienter les activités pour qu'elles remplissent les objectifs initiaux.

Après la réalisation des actions, on peut évaluer les actions et voir si les objectifs ont été atteints. L'évaluation est nécessaire (fondamentale) pour plusieurs raisons, à la fois pour savoir si les actions ont rempli leurs objectifs, pour connaître les publics et l'impact des actions sur eux, pour préparer les prochaines actions, mais aussi pour faciliter la communication avec les équipes de la bibliothèque, la hiérarchie et l'extérieur.

Néanmoins, on nuancera les points avancés dans cette partie, particulièrement dans le cadre de l'évaluation quantitative. En effet, ce type d'évaluation ne permet pas de mettre en lumière les conséquences des actions sur le public. Comment mesurer par des chiffres l'impact émotionnel que ce genre d'actions peut avoir ? La difficulté de mener des actions qualitatives est aussi à mettre en avant : comment connaître les retombées des actions de valorisation du patrimoine sur un public qui peut ne venir à la bibliothèque qu'une seule fois ? Comment exister dans un écosystème qui évalue ses pratiques en nombre de prêts et de visiteurs alors que les logiques des secteurs patrimoine sont complètement différentes ? Il incombe alors à chaque établissement de trouver des indicateurs pertinents pour évaluer les actions. C'est seulement par ce biais que les actions pourront être documentées en dépassant l'intuition.

## 5.1/ Exemples d'actions

Ces exemples d'actions permettent de mettre en avant l'importance de la planification et de l'évaluation pour connaître et attirer de nouveaux publics mais aussi pour moduler les actions afin qu'elles remplissent les objectifs fixés par les établissements et aussi pour fournir une documentation précieuse pouvant être utilisée dans le cadre de communication interne ou externe à la bibliothèque.

### Exemples d'actions

<b>BM de Dijon</b>	La bibliothèque planifie et évalue systématiquement les actions qu'elle met en place. Une des actions phares est « Apprenez à déguster <sup>309</sup> ». Seulement 100 personnes peuvent participer à l'action. En étudiant les personnes présentes ils se sont aperçus que des habitués empêchaient le renouvellement du public. Ils ont alors décidé de limiter le nombre de place au public habituel. Pour mettre au point chaque nouvelle séance, ils essaient de trouver un nouveau partenaire via lequel ils prennent des inscriptions. La prochaine édition : « apprenez à déguster les mangas : sur la cuisine et le vin dans les mangas », en partenariat avec une librairie dijonnaise spécialisée dans les mangas et un café thématique autour des mangas et du japon.
<b>BM Angers</b>	Volonté de la part de la bibliothèque de toucher un public toujours différent aux « Samedis du patrimoine <sup>310</sup> ». Afin de ne pas fidéliser le public et toucher le plus de gens possible, le même exposé a été refait à plusieurs reprises. Cette action a très bien fonctionné pendant environ 5 ans. Pour dynamiser les actions et attirer de nouveaux publics, certaines séances ont eu lieu dans les annexes de la bibliothèque, en maison d'arrêt pour pallier la baisse de demande.
<b>Médiathèque Moulins Communauté</b>	La médiathèque de Moulins Communauté procède à une inscription des lecteurs de la salle patrimoine. Ainsi la bibliothèque est en mesure de récupérer des données sur les lecteurs. Ils récupèrent et analysent des données sur la fréquentation de la salle de lecture, sur la nature des lecteurs (âge, type de fonds consulté) mais aussi des expositions et autres actions de valorisation. Cela permet à la fois d'évaluer les actions mises en place de manière quantitative, de connaître le public fréquentant. Cette évaluation permet de préparer aux mieux les actions futures, non seulement d'être attentifs aux publics fréquentant mais aussi de pouvoir plus facilement identifier les publics à cibler.
<b>Bibliothèque de Chambéry</b>	Après avoir fait des actions de valorisation comme « Agrandir le monde » la bibliothèque réalise des bilans interne et externe qui sont diffusés à la totalité des agents de la médiathèque et à l'extérieur de la bibliothèque <sup>311</sup> . Cela permet de diffuser l'information et de concerner publics et agents.

<sup>309</sup>Happy Apicius, *Le blog du fonds gourmand de la bibliothèque municipale de Dijon* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://happy-apicius.dijon.fr/apprenez-a-deguster-sade-une-creation-gourmande/>>.

<sup>310</sup>Les samedis du patrimoine ont été initiés après qu'un grand hebdomadaire national ait consacré un article sur le patrimoine caché dans le département. Suite à cet article et en partenariat avec le journal une visite de la bibliothèque avait été organisée. Il y avait 80 places de prévues et plus de 500 personnes ont demandé à participer.

<sup>311</sup>Bibliothèques municipales de Chambéry. *Rapport d'activité 2016* [En ligne]. 2016 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le web : <[http://www.lebouquetdesbibliotheques.fr/userfiles/file/espace\\_pro/2016-RA.pdf](http://www.lebouquetdesbibliotheques.fr/userfiles/file/espace_pro/2016-RA.pdf)>.

## CONCLUSION, DEMOCRATISER L'ACCES AU PATRIMOINE ECRIT : UN CHOIX ESSENTIEL

---

*« La culture c'est d'abord une entraide, non pas une aumône<sup>312</sup>. »*

*Jean Vilar*

---

La démocratisation de l'accès au patrimoine écrit, même si elle peut s'inscrire dans des financements et des dispositifs variés se heurte à un certain nombre de difficultés. Ces difficultés sont de plusieurs ordres, mais l'enjeu est décisif pour la lecture publique et le rôle social joué par les bibliothèques. Car démocratiser l'accès au patrimoine écrit, c'est avant tout décloisonner les lectures, mettre en avant ce qui auparavant restait caché, donner la possibilité au plus grand nombre de voir le patrimoine et de se l'approprier, non pas comme une chose sacrée et distante, mais comme un bien public auquel l'accès doit être ouvert comme plus largement l'accès à tout type de connaissances. Nous le voyons ici, la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit ne tire sa force, face aux obstacles, que de la conviction qui anime les professionnels. Ce qui est en jeu ici, c'est moins de trouver l'équilibre bien sûr nécessaire entre conservation et valorisation, entre respect du document et scénographie suscitant l'intérêt, que de déterminer au fond ce que nous voulons faire avec le patrimoine et ce que nous voulons en faire avec ceux auxquels il appartient finalement. On pourra toujours avoir des arguments conséquents visant à limiter ou à contrôler l'accès aux documents. Il est vrai que l'ouverture à tous des magasins de conservation est un risque. Mais si l'on considère que le patrimoine ne vit que d'être incorporé dans le présent et de le nourrir, la démocratisation de l'accès ne peut pas se jouer à demi-mesure : elle doit être un choix et un choix assumé par les professionnels.

Celles et ceux qui font aujourd'hui ce choix, ou qui l'ont fait hier, ne sont pas démunis. Bien sûr, il reste encore à renforcer les études quantitatives et qualitatives sur les publics du patrimoine écrit, à identifier clairement la relation entretenue entre cet objet et les populations et à accroître la visibilité des actions mises en place par les professionnels. Cependant, face à la disparité des contextes et des moyens c'est avec vigueur que la question doit être ressaisie. Il ne s'agit pas seulement de mettre en avant le patrimoine écrit, mais de savoir si, à terme, dans l'évolution du rapport des publics à la bibliothèque, on veut assister à une séparation encore plus nette des collections, des usages, des publics ou si on veut pouvoir faire de la lecture publique une action cohérente et forte à destination de tous.

Le travail qu'il reste à accomplir est considérable. Un travail d'équilibriste et d'orfèvre est demandé aux professionnels. Ils doivent à la fois trouver un équilibre entre toutes les missions qui leur incombent, être actif, rester en contact avec la communauté professionnelle afin de connaître les actions mises en place, les innovations, les vues prospectives. Mais ils doivent surtout trouver les moyens d'aller toucher un public absent des établissements et difficile à cerner.

Enfin, il ne faut pas oublier que la démocratisation de l'accès au patrimoine n'est pas une fin en soi. Les professionnels des bibliothèques, s'ils sont attachés aux

---

<sup>312</sup>Jean Vilar, *Allocution d'ouverture des rencontres d'Avignon*, 20 juillet 1964.

collections et s'ils en assurent l'intégrité, sont avant tout au service du public. Il leur appartient bien sûr de déterminer les modalités selon lesquelles la conciliation de la conservation et de la mise à disposition sera réussie. Mais cette mémoire des siècles à laquelle ils ont le privilège de l'accès doit être et redevenir sans cesse une culture vivante. Vivante non pas pour quelques-uns selon des usages réglés et bien connus, mais vivante aussi pour tous ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion d'éprouver ce que peut apporter le patrimoine écrit et de prouver ce qu'ils peuvent apporter au patrimoine écrit.

La bibliothèque apporte, mais elle reçoit parfois aussi :

*« On parle, et parfois, on voit dans les yeux de ceux qui écoutent passer cet éclair du déniement, ce beau décillement. On le reconnaît immédiatement et on se dit : quelque chose a été compris par quelqu'un, une fois pour toutes. Ce sentiment est fugace mais inoubliable<sup>313</sup>. »*

*Patrick Boucheron*

---

<sup>313</sup>BOUCHERON, Patrick. Défaire les continuités, Dans *Critique* [En ligne], 2015/12 (n° 823) [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://www.cairn.info/revue-critique-2015-12-page-1003.htm>>.

## BIBLIOGRAPHIE

---

### RAPPORTS

*Inspection générale des bibliothèques [pour les] Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; Ministère de la culture et de la communication ; [rédigé par] Hélène Richard, La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques, [Paris] : Inspection générale des bibliothèques, 2010, 78 p.*

*Ministère de la Culture et de la Communication, Étude sur les démocratisations culturelle* [En ligne], Paris ; Mars 2016 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67520-etude-sur-la-democratisation-culturelle-rapport-d-analyse-qualitative.pdf>>.

*Ministère de la Culture et de la Communication, Étude sur les représentations de la culture* [En ligne], Paris ; Mars 2016 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/democratisation-culturelle\\_etude\\_mars2016.pdf](http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/democratisation-culturelle_etude_mars2016.pdf)>.

*Ministère de la Culture et de la Communication, Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle* [En ligne], Paris ; Mars 2017 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/democratisation-culturelle\\_etude\\_mars2016.pdf](http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/democratisation-culturelle_etude_mars2016.pdf)>

*Ministère de la Culture et de la Communication, Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le Directeur du livre et de la lecture, [Paris] : Ministère de la Culture et de la Communication, 1982, 2 vol. (130-XI, 300 p.)*

BARLUET, Sophie, Ministère de la Culture. *Rapport Livre 2010 – Pour que vive la politique du livre* [En ligne], [Paris] : Ministère de la Culture et de la Communication, 2013 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/074000434.pdf>>

LESCURE, Pierre. *Rapport de la Mission « Acte II de l'exception culturelle » : Contribution aux politiques culturelles à l'ère numérique* [En ligne], [Paris] : Ministère de la Culture et de la Communication, 2013 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000278/index.shtml>>.

## MONOGRAPHIES

### Sociologie

BOURDIEU, Pierre, PASSERON. Jean-Claude, *Les Héritiers*, Les étudiants et la culture, Paris : Ed. De Minuit, 1990, 189 p.

DETREZ, Christine. *Sociologie de la culture*. Paris : Armand Colin, DL 2014. 192 p.

COULANGEON, Philippe. *Sociologie des pratiques culturelles*, Paris : la Découverte, DL 2016, 125 p.

CUCH, Denys. *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris : la Découverte, impr. 2010, 157 p.

FLEURY, Laurent. *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles*, Paris : Armand Colin, 2008, 128 p.

SAPIRO, Gisèle. *La sociologie de la littérature*, Paris : la Découverte, impr. 2014, 125 p.

### Culture

*Culture toujours : et plus que jamais*, La Tour-d'Aigues (Vaucluse) : Ed. de l'Aube, 2004, 220 p.

*Élargir la participation à la vie culturelle*, Grenoble : Observatoire des politiques culturelles, 2015, 172 p.

BENHAMOU, Françoise. *L'économie de la culture*, Paris : la Découverte, impr. 2011, 126 p.

CHAUMIER, Serge. *L'inculture pour tous : la nouvelle utopie des politiques culturelles*, Paris : l'Harmattan, DL 2010, 226 p.

DONNAT, Olivier (dir.), TOLILA, Paul. *Le(s) public(s) de la culture : politiques publiques et équipements culturels*, [Paris] : Presses de Sciences Po, 2003, 293 p.

### Patrimoine

BARRÈRE, Christian, BARTHÉLÉMY, Denis, NIEDDU, Martino. *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris ; Budapest ; Torino : l'Harmattan, 2005, 337 p.

BÉGHAIN, Patrice. *Patrimoine, politique et société*, Paris : Presses de Sciences po, impr. 2012, 162 p.

BENHAMOU, Françoise. *L'économie du patrimoine culturel*, Paris : la Découverte, impr. 2012, 126 p.

FUMAROLI Marc. *L'État culturel : Essai sur une religion moderne*, Paris : éditions de Fallois, 1991. - 305p.

MOUREN, Raphaële (Dir.). *Manuel du patrimoine en bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, DL 2007 , p. 266-270

ODDOS, Jean-Paul (dir.). *Le Patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*, Paris, Ed. du Cercle de la librairie, 1997, p.93

POULOT, Dominique. *Musée, nation, patrimoine : 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997, 406 p.

RIEGL, Alois. *Le Culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*, Paris, Éd. du Seuil, 1984, 122 p.

## **Politique publique - Culture**

BENHAMOU, Françoise. *Politique culturelle, fin de partie ou nouvelle saison ?*, Paris : la Documentation française, DL 2015, 149 p.

BULTEN, Max. *Les politiques de lecture et leurs acteurs : 1980-2000*, [Lyon] : Institut national de recherche pédagogique, DL 2008, 614p.

MOULINIER, Pierre. *Les politiques publiques de la culture en France*. Presses Universitaires de France, 2016, 128 p.

SAEZ Guy (dir.), SAEZ Jean-Pierre. *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles. Dynamiques européennes*, Paris : la Découverte ; Grenoble : PACTE, impr. 2012, 398 p.

## **Démocratisation**

MALINAS, Damien. *Démocratisation culturelle et numérique*, Arles : Actes Sud, 2015, 144 p.

MERLE, Pierre. *La démocratisation de l'enseignement*, Paris : la Découverte, DL 2017, 126 p.

RUPNIK, Jacques. *Géopolitique de la démocratisation : l'Europe et ses voisinages*, Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, DL 2014, 331 p.

## **Démocratisation culturelle**

*Démocratisation culturelle : l'intervention publique en débat*, Paris : la Documentation française, 2008, 128 p.

CAUNE, Jean. *La démocratisation culturelle, une médiation à bout de souffle*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006, 205 p.

GATTINGER, Monica, *Démocratisation de la culture, démocratie culturelle et gouvernance* [En ligne], Whitehorse (Yukon) : 2011 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <http://www.cpafo-opsac.org/fr/themes/documents/AGA OPSAC 2011 Démocratisation de la culture démocratie culturelle gouvernance 08mars2012.pdf>

LABARTHE, Fabien. *Démocratiser la culture multimédia ? : usages et apprentissages en milieu populaire*, [Paris] : Éd. de la Maison des sciences de l'homme, DL 2013, 158 p.

WALLACH, Jean-Claude. *La culture, pour qui ? : essai sur les limites de la démocratisation culturelle*, Toulouse : Ed. de l'attribut, 2006, 120 p.

## Démocratisation en bibliothèque

BERTRAND, Anne-Marie. *Les publics des bibliothèques*, Paris : Éd. du CNFPT, 1999, 77 p.

BERTRAND Anne-Marie, BURGOS, Martine, POISSENOT, Claude (et al.). *Les bibliothèques municipales et leurs publics. Pratiques ordinaires de la culture*, Paris : Bibliothèque publique d'information-Centre Pompidou, 2001, 286p.

CALENGE, Bertrand. *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*, Paris : Édition du Cercle de la librairie, 2015, cop. 2015.

CAMUS, Jérôme (dir.) et LEBON Francis (dir.). *Regards sociologiques sur l'animation*, Paris : le FONJEP, pour l'emploi, au service des projets associatifs : la Documentation française, DL 2015, 167 p.

COUSIN-ROSSIGNOL, Gwenaëlle. *Les bibliothèques face à l'échec de la démocratisation culturelle* [En ligne]. Lyon : ENSSIB, 2014 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64158-les-bibliotheques-face-a-l-echec-de-la-democratisation-culturelle.pdf>>.

COQ, Dominique (dir.). *Apprendre à gérer des collections patrimoniales en bibliothèque*, Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, impr. 2012, 179 p.

GOMBAULT, Anne, et al. *La gratuité des musées et des monuments côté publics. Représentations, projets d'usage et comportements des publics*. Ministère de la Culture - DEPS : Paris, 2006, 416 p.

MARTIN, Henri-Jean, *Les métamorphoses du livre. Entretiens avec Jean-Marc Chatelain et Christian Jacob*, Paris, Albin Michel, 2004. 292 p.

PERROT-DESSAUX, Charlotte et MERKLEN, Denis. *Ce que les bibliothécaires disent de leur quartier. Le Quartier des bibliothèques, les Bibliothèques des quartiers* [En ligne], [Paris] : Université Paris Diderot, 2010 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://www.csprp.univ-paris-diderot.fr/IMG/pdf/rapport\\_2010.pdf](http://www.csprp.univ-paris-diderot.fr/IMG/pdf/rapport_2010.pdf)>.

RICHTER, Noé. *Cinq siècles de lecture populaire : la formation du système de lecture français de la Renaissance à nos jours*, Bernay (13 rue de l'Union, 27300) : Société d'histoire de la lecture, 2000, 69 p.

RICHTER, Noé. *Histoire de la lecture publique en France*, Paris : Service des bibliothèques, 1977, 24 p.

RICHTER, Noé. *Les médiateurs du livre*, Bernay (13 rue de l'Union, 27300) : Société d'histoire de la lecture, 156 p.

## ARTICLES

### Sociologie

BENHAMOU, Françoise. « Généraliser la gratuité des musées nationaux ? Une mauvaise réponse... à une mauvaise question », *Esprit*, vol. juin, no. 6, 2008, pp. 83-109.

BRUNEL, Patrick. « Démocratisation de la culture », *Études*, vol. tome 416, no. 5, 2012, pp. 617-628.

CLAVIER, Viviane et PAGANELLI, Céline. « Patrimoine et collections numériques : politiques, pratiques professionnelles, usages et dispositifs », *Les Jeux de l'information et de la communication*, vol. 16/2, no. 2, 2015, pp. 5-13.

DONNAT, Olivier, Démocratisation culturelle : la fin d'un mythe, *Esprit-dossier « Lecture et bibliothèques »*, 1991, (3-4), avr. 91 : p. 65-79.

EIDELMAN, Jacqueline et JONCHERY, Anne. « Sociologie de la démocratisation des musées », *Hermès, La Revue*, vol. 61, no. 3, 2011, pp. 52-60.

GLEVAREC, Hervé. « Le discours de l'échec de la démocratisation culturelle en France. Arguments épistémiques et statistiques », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 54-2, no. 2, 2016, pp. 147-193.

GOMBAULT, Anne, et al. « La gratuité des musées et des monuments qu'en pensent les publics en France ? », *Culture études*, vol. 1, no. 1, 2008, pp. 1-12.

GRILLET, Thierry. « Le livre : du lutrin à la vitrine », *Médium*, vol. 22, no. 1, 2010, pp. 6-24.

SAPIRO, Gisèle, Les contradictions de la démocratisation culturelle, *Télérama* [En ligne], Publié le 06/12/2016 [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.telerama.fr/etats-generaux/les-contradictions-de-la-democratisation-culturelle-par-gisele-sapiro,151044.php>>.

### Articles du BBF

« Rapport au directeur du livre et de la lecture sur le patrimoine des bibliothèques ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1982 [Consulté le 02/03/2018], n° 12, p. 657-688. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-12-0657-001>>.

ALIX, Yves, « À la conquête du patrimoine ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2008 [Consulté le 02/03/2018], n° 6, p. 1-1. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0001-001>>.

ALIX, Yves, « Retours sur la médiation ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2007 [Consulté le 02/03/2018], n° 6, p. 66-66. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0066-000>>.

ALIX, Yves et WAHNICH, Stéphane, « Une familiarité distante ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2004 [Consulté le 02/03/2018], n° 2, p. 62-73. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-02-0062-010>>.

BALLEY, Noëlle, « Patrimoine(s) ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2016 [Consulté le 02/03/2018], n° 7, p. 24-31. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-07-0024-002>>.

BALLEY, Noëlle, « Le puzzle, la coquille et le Lego : constructions patrimoniales ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2008 [Consulté le 02/03/2018], n° 6, p. 6-13. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-06-0006-001>>.

BARBIER, Frédéric, « Patrimoine, production, reproduction ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2004 [Consulté le 02/03/2018], n° 5, p. 11-20. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0011-002>>.

BÉGHAIN, Patrice, « Quels fondements pour une politique de conservation ? ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2000 [Consulté le 02/03/2018], n° 4, p. 29-31. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-04-0029-001>>.

BELOT, Florence, « Silences et représentations autour du public du patrimoine ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2004 [Consulté le 02/03/2018], n° 5, p. 51-56. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0051-009>>.

BERTRAND, Anne-Marie, « Quels publics pour le patrimoine écrit ? ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1997 [Consulté le 02/03/2018], n° 5, p. 66-67. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-05-0066-003>>.

BERTRAND, Anne-Marie, « Editorial ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2004 [Consulté le 02/03/2018], n° 5, p. 1-1. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0001-001>>.

BERTRAND, Anne-Marie, « La démocratisation culturelle au fil de l'histoire contemporaine ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2013 [Consulté le 02/03/2018], n° 1, p. 93-93. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0093-003>>.

BOIS-DELATTE, Marie-Françoise, « La médiation du patrimoine : publics, enjeux, actions et compétences ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2010 [Consulté le 02/03/2018], n° 5, p. 83-84. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0083-002>>.

BOUGNOUX, Daniel, « L'esthète, le snob, le plouc et le dandy ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2014 [Consulté le 02/03/2018], n° 1, p. 14-23. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-01-0014-002>>.

DELMAS, Jean-François, « Muséographie du patrimoine écrit ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2007 [Consulté le 02/03/2018], n° 6, p. 104-105. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-06-0104-013>>.

DEVILLE, Jacques, « Les bibliothèques dans le marché du patrimoine écrit et graphique ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2000 [Consulté le 02/03/2018], n° 2, p. 52-62. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-02-0052-007>>.

DESGRANGES, Olivier, « Médiation et valorisation du patrimoine écrit et graphique en direction des jeunes ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [Consulté le 02/03/2018], 2010, n° 5, p. 81-82. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-05-0081-001>>.

DONNAT, Olivier, « Le populaire à l'épreuve de la diversité culturelle ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2014 [Consulté le 02/03/2018], n° 1, p.

62-74. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-01-0062-005>>.

DOURY-BONNET, Juliette, « Modernité du patrimoine des bibliothèques ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2007 [Consulté le 02/03/2018], n° 4, p. 88-88. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0088-003>>.

ÉBOLI, Gilles, « Pour une théorie du bloc ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2004 [Consulté le 02/03/2018], n° 5, p. 24-28. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0024-004>>.

EVANS, Christophe, « Les publics populaires ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2014, n° 1, p. 106-115. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-01-0106-009>>.

GARDEN, Annie, « Bibliothèques et médiation ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [Consulté le 02/03/2018], 1996, n° 6, p. 75-77. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-06-0075-003>>.

GAUTIER-GENTES, Jean-Luc, « Le patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le directeur du livre et de la lecture ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF) [Consulté le 02/03/2018], 2009, n° 3, p. 27-27. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-03-0027-010>>.

LE HEGARAT, Thibault, « Les patrimoines en recherche(s) d'avenir ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2015 [Consulté le 02/03/2018], n° 6, p. -. Disponible sur le Web : <[http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/les-patrimoines-en-recherches-d-avenir\\_65498](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/les-patrimoines-en-recherches-d-avenir_65498)>.

LE SAUX, Annie, « Le patrimoine écrit, une responsabilité partagée ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2005 [Consulté le 02/03/2018], n° 6, p. 101-102. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-06-0101-003>>.

MARCETTEAU-PAUL, Agnès, « Le patrimoine, une valeur d'avenir ? ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2004 [Consulté le 02/03/2018], n° 5, p. 35-38. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0035-006>>.

MARTIN, Henri-Jean, « Une vision totale du livre ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2004 [Consulté le 02/03/2018], n° 5, p. 21-23. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0021-003>>.

MELOT, Michel, « Qu'est-ce qu'un objet patrimonial ? ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2004 [Consulté le 02/03/2018], n° 5, p. 5-10. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0005-001>>.

POULAIN, Martine, « Quel écrit pour quelle société ? ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1996 [Consulté le 02/03/2018], n° 5, p. 104-106. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-05-0104-005>>.

POULAIN, Martine, « Editorial ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1997 [Consulté le 02/03/2018], n° 2, p. 7-7. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1997-02-0007-001>>.

POULAIN, Martine, « Editorial ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1996, n° 3, p. 7-7. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-03-0007-001>>. I

POULAIN, Martine, « Valoriser le patrimoine écrit ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1992 [Consulté le 02/03/2018], n° 6, p. 78-79. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-06-0078-006>>.

PICART, Philomène, « La fabrique du patrimoine écrit : objets, acteurs, usages sociaux ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2017 [Consulté le 02/03/2018], n° 11, p. -. Disponible sur le Web : <[http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/la-fabrique-du-patrimoine-ecrit-objets-acteurs-usages-sociaux\\_67447](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/la-fabrique-du-patrimoine-ecrit-objets-acteurs-usages-sociaux_67447)>.

SAEZ Guy, « Frères ennemis ? ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2014 [Consulté le 02/03/2018], n° 1, p. 46-61. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2014-01-0046-004>>.

SELBACH, Vanessa, « Numériser et valoriser en région le patrimoine écrit et graphique ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2006 [Consulté le 02/03/2018], n° 1, p. 103-104. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0103-008>>.

TESNIERE, Valérie, « Patrimoine et bibliothèques en France depuis 1945 ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2006 [Consulté le 02/03/2018], n° 5, p. 72-80. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-05-0072-002>>.

WATY, Bérénice, « Émotions patrimoniales ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 2016 [Consulté le 02/03/2018], n° 7, p. 8-22. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-07-0008-001>>.

## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

ANNEXE 1 : CADRE JURIDIQUE DU DOMAINE PUBLIC EN BIBLIOTHEQUE.....	107
ANNEXE 2 : LISTE DES ENTRETIENS MENES .....	109
ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE FOURNI AVANT LES ENTRETIENS .....	111
ANNEXE 4 : DETAILS DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT PROPOSES PAR L'ÉTAT .....	113
ANNEXE 5 : GOODIES LIES AU PATRIMOINE ECRIT.....	116

# ***ANNEXE 1 : CADRE JURIDIQUE DU DOMAINE PUBLIC EN BIBLIOTHEQUE***

## **NATURE DES FONDS**

Le domaine public en bibliothèque est donc composé de :

- Article L. 131-2 du *Code du patrimoine* : un exemplaire identifié de chacun des documents dont le dépôt est prescrit aux fins de constitution d'une mémoire nationale ;
- Article L. 2112-1, 10° du Code de la propriété des personnes publiques : les collections de documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques ;
- Les objets mobiliers classés ou inscrits au titre du chapitre 2 du titre II du livre VI du *Code du patrimoine* ou situés dans un immeuble classé ou inscrit et concourant à la présentation au public de parties classées ou inscrites dudit immeuble (L. 2112-1, 6°) ;
- Les objets mobiliers autres que ceux mentionnés au 6° ci-dessus, présentant un intérêt historique ou artistique, devenus ou demeurés propriété publique en application de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État (L. 2112-1, 7°).

## **OBLIGATIONS ET CONTROLE TECHNIQUE DE L'ÉTAT**

Ces collections du domaine public sont soumises à un contrôle technique et scientifique de l'état (article L310-2 du code du patrimoine<sup>314</sup>), les municipalités ou intercommunalités disposant de fonds d'état doivent en assurer la bonne conservation<sup>315</sup>, et en cas de sinistre ou de détournement des fonds anciens, rares et précieux elles doivent informer le préfet (Article R310-6 du code du patrimoine<sup>316</sup>), les documents ne peuvent pas être échangés ou transférés entre établissements sauf avec l'autorisation du préfet (Article R310-7 du code du patrimoine<sup>317</sup>), la

---

<sup>314</sup>Legifrance.gouv.fr [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=CC1850412FE1AAC816C83AA941E94413.tplgfr31s\\_3?idArticle=LEGIARTI000034505658&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20180223](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=CC1850412FE1AAC816C83AA941E94413.tplgfr31s_3?idArticle=LEGIARTI000034505658&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20180223)>.

<sup>315</sup> Les collections de l'Etat déposées dans les bibliothèques municipales, dont les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale ont l'usage et dont elles doivent assurer la conservation, sont placées sous la surveillance des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale. Ces collections peuvent être retirées par le ministre chargé des bibliothèques en cas d'insuffisance de soins ou d'abus de la part des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

<sup>316</sup> Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale informent le préfet de tout sinistre, soustraction ou détournement affectant des documents anciens, rares ou précieux dans une bibliothèque. Les échanges entre les bibliothèques des documents mentionnés au premier alinéa appartenant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale font l'objet de délibérations concordantes des assemblées délibérantes des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale intéressés. Dans leur nouvelle affectation, ces documents bénéficient de conditions de conservation et de protection au moins aussi favorables que celles qui leur étaient appliquées antérieurement. Legifrance.gouv.fr [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000024240661&idSectionTA=LEGISCTA000024240659&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20180223>>.

<sup>317</sup> Les collections de l'Etat, c'est-à-dire notamment les fonds déposés dans les bibliothèques à la suite des lois et décrets de la Révolution ou ajoutés depuis par des concessions ministérielles, ne peuvent faire l'objet d'échanges ou de transferts entre les bibliothèques qu'en vertu d'autorisations délivrées par les préfets. Le préfet peut en interdire ou en autoriser la communication à l'extérieur de la bibliothèque après consultation de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé et sous réserve que les garanties de sécurité et de conservation pendant le transport, l'exposition et la communication soient bien remplies. Legifrance.gouv.fr [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web :

communication extérieure des documents est encadrée (Article R310-8 du code du patrimoine<sup>318</sup>), le contrôle technique de l'état concerne non seulement la sécurité des fonds mais aussi leur qualité et leur accessibilité par les publics (Article R310-9 du code du patrimoine<sup>319</sup>). Les articles R310-10, R310-11, R310-12 du code du patrimoine concernent les informations à faire remonter au préfet, projet de construction ou d'extension des bâtiments, restauration ou désaffectation des documents anciens, rares ou précieux. L'article R310-13 demande aux municipalités et intercommunalités d'informer le préfet des projets de désaffectation des documents dont elles sont propriétaires.

---

<<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000024240661&idSectionTA=LEGISCTA000024240659&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20180223>>.

<sup>318</sup>La communication à l'extérieur de la bibliothèque des documents anciens, rares ou précieux autres que ceux mentionnés à l'article R. 310-7 est autorisée par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé. Legifrance.gouv.fr [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000024240661&idSectionTA=LEGISCTA000024240659&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20180223>>.

<sup>319</sup>Le contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale porte sur les conditions de constitution, de gestion, de traitement, de conservation et de communication des collections et des ressources documentaires et d'organisation des locaux. Il est destiné à assurer la sécurité des fonds, la qualité des collections, leur renouvellement, leur caractère pluraliste et diversifié, l'accessibilité des services pour tous les publics, la qualité technique des bibliothèques, la compatibilité des systèmes de traitement, la conservation des collections dans le respect des exigences techniques relatives à la communication, l'exposition, la reproduction, l'entretien et le stockage en magasin. Legifrance.gouv.fr [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000024240661&idSectionTA=LEGISCTA000024240659&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20180223>>.

## ***ANNEXE 2 : LISTE DES ENTRETIENS MENES***

<b>Nom, Prénom</b>	<b>Responsabilité au sein de l'établissement</b>	<b>Villes</b>	<b>Nom de l'établissement</b>
<i>Agathe Bischoff-Morales</i>	Conservatrice en cheffe des bibliothèques [retraîtée]	-	-
<i>Alice Zunino</i>	Directrice adjointe, Valorisation du patrimoine écrit et Vie littéraire	Bourgogne-Franche-Comté	Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté
<i>Aurélie Bosc</i>	Directrice adjointe numérique, patrimoine écrit et archives municipales	Aix-en-Provence	Cité du livre d'Aix en provence
<i>Aurélie Lapre</i>	Responsable de la bibliothèque patrimoniale Villon - Chargée de la valorisation des collections	Rouen	Rouen nouvelles bibliothèques
<i>Bénédicte Jarry</i>	Conservatrice – Directrice de la médiathèque des capucins	Brest	Médiathèque de Brest
<i>Bernard Huchet</i>	En disponibilité	-	-
<i>Bruno Essard Budail</i>	Bibliothèques et Patrimoine, lecture numérique	Poitou-Charentes	Centre du Livre et de la Lecture, Poitou-Charentes
<i>Carole Jacquet</i>	Responsable des ressources documentaires	Paris	Centre culturel des Irlandais
<i>Caroline Poulain</i>	Conservatrice en charge du Patrimoine et du Pôle 1	Dijon	Bibliothèque municipale de Dijon
<i>Claire Haquet</i>	Adjoint au directeur. Responsable de la politique de signalement, de conservation et de valorisation des collections patrimoniales	Nancy	Bibliothèque de Nancy
<i>David-Jonathan Benrubi</i>	Directeur de la Médiathèque d'agglomération de Cambrai	Cambrai	Médiathèque de Cambrai
<i>Emilie Dreyfus</i>	Conservation et Patrimoine	Chambéry	Bibliothèque municipale de Chambéry
<i>Emmanuelle Minault-Richomme</i>	Directrice adjointe en charge du Pôle Patrimoine	Troyes	Médiathèque de Troyes Champagne Métropole
<i>Emmanuelle Toulet</i>	Directrice de Bibliothèque historique de la Ville de Paris	Paris	Bibliothèque historique de la ville de Paris
<i>Elise Laviéville</i>	Directrice du pôle patrimoine	Roubaix	Médiathèque de Roubaix
<i>Florence Schreiber</i>	Directrice médiathèque	Plaine Commune	Médiathèque Plaine Commune
<i>Florent Palluault</i>	Responsable du département des collections de conservation	Poitiers	Médiathèque de Poitiers

<b><i>Françoise Muller</i></b>	Conservatrice d'Etat des bibliothèques - Directrice des médiathèques	Moulins	Médiathèque Moulins Communauté
<b><i>Gilles Désiré dit Gosset</i></b>	Conservateur général du patrimoine - directeur - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine	Paris	Médiathèque de l'architecture et du patrimoine
<b><i>Gilles Gudin de Vallerin</i></b>	Conservateur général - Directeur des médiathèques et du livre - de Montpellier Méditerranée Métropole	Montpellier	Médiathèque de Montpellier
<b><i>Hélène Richard</i></b>	Conservatrice générale des bibliothèques [retraîtée]		
<b><i>Isabelle Westeel</i></b>	Directrice de la bibliothèque municipale	Grenoble	Bibliothèque municipale de Grenoble
<b><i>Jacques Deville</i></b>	Directeur du pôle Démocratisation et industries culturelles de la DRAC Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine		DRAC Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine
<b><i>Jocelyne Deschaux</i></b>	Directrice du réseau des médiathèques du Grand Albigeois	Albi	Médiathèque Albi
<b><i>Joseph Belletante</i></b>	Directeur du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique	Lyon	Musée de l'imprimerie et de la communication graphique
<b><i>Lionel Dujol</i></b>	Chargé du développement numérique - Direction de la lecture publique - Réseau de lecture publique	Valence	Médiathèques Valence Romans Agglo
<b><i>Lucie Richard-François</i></b>	Bibliothécaire-Développeuse de territoire		Médiathèque du Nord
<b><i>Lucile Trunel</i></b>	Directrice de la bibliothèque Forney	Paris	Bibliothèque Forney
<b><i>Marc-Edouard Gautier</i></b>	Directeur adjoint - Conservateur en chef chargé des fonds patrimoniaux	Angers	Bibliothèque d'Angers
<b><i>Martine Poulain</i></b>	Conservatrice générale des bibliothèques [retraîtée] – Sociologue de la lecture		
<b><i>Mathieu Gerbault</i></b>	Responsable du Service Patrimoine et conservation	Bordeaux	Bibliothèque de Bordeaux
<b><i>Pascale Milly</i></b>	Chargée de mission pour la conservation du patrimoine écrit	Bourgogne-Franche-Comté	Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté
<b><i>Remy Cordonnier</i></b>	Responsable des fonds anciens	Saint-Omer	Bibliothèque d'Agglomération de Saint-Omer
<b><i>Sabrina Le Bris</i></b>	Conseillère livre et lecture - DRAC Normandie		DRAC Normandie

## ***ANNEXE 3 : QUESTIONNAIRE FOURNI AVANT LES ENTRETIENS***

<b>Point de vue sur la démocratisation de l'accès au patrimoine</b>	
1	Pour vous, la démocratisation de l'accès au patrimoine est-elle un enjeu majeur des professionnels du patrimoine écrit ?
2	Est-il possible d'assurer une conservation optimale des documents et de permettre aux publics de les consulter ?
3	Est-ce que les autres formes d'accès au document (numérisation, facsimilés, etc.) vous semble suffisantes ?
4	Comment avez-vous perçu l'évolution de la question de la démocratisation de l'accès au patrimoine écrit dans le milieu professionnel depuis environ 20 ans ?

<b>Les équipes, les publics et les actions mises en place</b>	
1	Dans l'établissement dans lequel vous travaillez, de quelle manière est composée l'équipe de la section patrimoine ?
2	Entre les sections patrimoine et lecture publique de la bibliothèque existe-t-il des liens ? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Echange d'expérience entre agents</li> <li>• Formation en interne afin de sensibiliser les agents aux collections patrimoniales</li> </ul>
3	Quel public est visés par les actions de valorisation du patrimoine ? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment les publics sont-ils identifiés ?</li> <li>• Est-ce que vous visez la totalité des publics ou fonctionnez-vous en ciblant chaque public spécifique ?</li> </ul>
4	Quels moyens humains et financiers sont alloués aux actions de valorisation du patrimoine ?
5	Pouvez-vous me mentionner des exemples d'actions mises en place dans votre établissement ?
6	Quelles formes prennent les actions mises en place ? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions numériques ou physiques ?</li> <li>• Lieux utilisés (salle patrimoine, annexes de la bibliothèques, etc.)</li> </ul>
7	Quels types de médiation utilisez-vous ? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des technologies du web ?</li> <li>• Réalisation de fascicules personnalisés pour chaque type de public ?</li> </ul>
8	Types d'actions mise en place <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions régulières ou spontanées</li> <li>• Durée des actions</li> </ul>
9	Quelles collections mettez vous en avant ? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds anciens</li> <li>• Fonds locaux</li> <li>• Fonds contemporains</li> <li>• Totalité du patrimoine écrit</li> </ul>

<b>Coopération professionnelle et dispositif des tutelles</b>	
1	Est-ce que pour réaliser les actions de démocratisation vous coopérez avec d'autres établissements [culturels] (publics ou privés) ?
2	Est-ce que vous mettez en avant sur les différents canaux, réseaux professionnels les actions que vous mettez en place ? Est-ce que ces réseaux vous servent à résoudre des problèmes ?
3	Est-ce que vous vous insérez dans des dispositifs, labels, proposés par l'état, la région ou le département ou les tutelles? Sont-ils suffisants ? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement</li> <li>• Dispositifs financiers</li> </ul>
4	Est-ce que votre tutelle est impliquée dans la volonté de démocratiser l'accès au patrimoine écrit ?

<b>Planification, pérennisation des actions et volonté pour les prochaines années</b>	
1	Est-ce que les actions mises en place font l'objet d'une planification à l'échelle de la bibliothèque ? <ul style="list-style-type: none"> <li>• PCS /PCES</li> <li>• Charte de la bibliothèque</li> </ul>
2	Est-ce que vous pouvez évaluer les actions que vous mettez en place ?
3	Faciliter l'accès du patrimoine écrit de votre bibliothèque a eu quelles conséquences sur la bibliothèque, les publics, les agents, vous (bénéfiques ou non) ?
4	Pour vous, qu'est ce que faire vivre le patrimoine ?
5	Quel serait votre rêve ou votre souhait pour les prochaines années sur la question de la démocratisation de l'accès au patrimoine ?

## **ANNEXE 4 : DETAILS DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT PROPOSES PAR L'ÉTAT**

Le Ministère de la Culture lance en 2012 un appel à projet « *Services numériques culturels innovants* » pour favoriser les partenariats entre les établissements publics, l'État, les collectivités territoriales, les partenaires privés et la recherche. Le but des applications créées doit être de faciliter l'accès au patrimoine, à la culture et à la création. Après 2012 cet appel à projet a été reconduit pour les années 2016 et 2017. Certaines bibliothèques ont été lauréates de ce dispositif. Ce dispositif permet de créer des applications pouvant mettre en valeur le patrimoine sous de nouvelles perspectives et ainsi toucher de nouveaux publics.

Plusieurs programmes portés par le Bureau de la lecture publique du Service du livre et de la lecture du Ministère de la culture et les DRAC peuvent permettre aux bibliothèques d'obtenir des subventions et de mettre en place des actions de valorisation du patrimoine. Le rôle des DRAC pour définir ces politiques, pour identifier les établissements pouvant bénéficier de ces dispositifs et enfin pour effectuer un suivi sur le terrain, est fondamental.

L'Éducation artistique et culturelle<sup>320</sup> (EAC) fait partie des nouvelles mesures permettant de favoriser et d'encourager la démocratisation de la culture. Mise en place en 2013 avec la réforme des rythmes scolaires, l'EAC est une politique publique partagée entre les Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Le but de ce parcours est de permettre la rencontre entre les élèves et le milieu artistique, qu'il s'agisse des œuvres elles-mêmes, des lieux culturels ou des artistes eux-mêmes. Pour ce faire, des partenariats entre les établissements scolaires et les établissements culturels sont renforcés.

L'Éducation artistique et culturelle touche tous les territoires et concerne la totalité des jeunes. Ce parcours a déjà été évalué en fonction des établissements culturels qui le mettent en œuvre<sup>321</sup>. Le patrimoine écrit est donc concerné par ce parcours<sup>322</sup> et beaucoup de bibliothèques se l'approprient comme une occasion de toucher un nouveau public, captif mais réceptif.

Les CTL<sup>323</sup> dispositif initié en 2010 formalisent un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales (municipalité, intercommunalité, département, etc.) pour favoriser le développement de la lecture. Ce dispositif est géré par le Service

---

<sup>320</sup>Éducation artistique et culturelle. Ministère de la culture. Dans *Un site du Ministère de la Culture* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle>>.

<sup>321</sup>Enquête sur l'Éducation artistique et culturelle en bibliothèque. Dans *Un site du Ministère de la Culture* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-l-Education-artistique-et-culturelle-en-bibliotheque>>. Rapport EAC Archives : Les activités éducatives dans les services d'archives [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[https://francearchives.fr/file/e951142fc29a4171a028fb9fc938d35dddecec2f/static\\_9373.pdf](https://francearchives.fr/file/e951142fc29a4171a028fb9fc938d35dddecec2f/static_9373.pdf)>.

<sup>322</sup> On mentionnera par exemple cette journée d'étude : L'éducation artistique et culturelle et la médiation du patrimoine écrit en partenariat avec la BnF, qui permet aux bibliothèques d'échanger leurs pratiques et de mettre en avant ce qui peut être fait pour les parcours EAC. L'éducation artistique et culturelle et la médiation du patrimoine écrit en partenariat avec la BnF. Dans *ECLA Écrit cinéma livre audiovisuel* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web :

<<http://ecla.aquitaine.fr/Agenda/Ecrit-et-livre/L-education-artistique-et-culturelle-et-la-mediation-du-patrimoine-ecrit-en-partenariat-avec-la-BnF>>.

<sup>323</sup> Les contrats territoire-lecture. Dans *Un site du Ministère de la Culture* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Developpement-de-la-lecture-publique/Les-contrats-territoire-lecture>>.

du livre et de la lecture (Ministère de la Culture). Le patrimoine<sup>324</sup> peut être intégré dans les axes favorisant le développement de la lecture.

Les Bnr<sup>325</sup>, aussi créées en 2010, est un programme visant à aider les collectivités à créer ou transformer leurs bibliothèques pour atteindre de nouveaux publics et moderniser la bibliothèque. Les projets sont articulés autour de quatre axes :

- L'impact sur les publics ;
- Le développement d'une offre de collections et de services numériques ;
- L'évolution des pratiques professionnelles ;
- Le rayonnement territorial.

Le patrimoine est souvent un axe très développé pour bénéficier de ce programme. En effet, la constitution d'une bibliothèque numérique en ligne est souvent l'occasion de donner une visibilité nouvelle au patrimoine et de mettre en place de nouveaux services comme les expositions virtuelles.

Porté par le bureau du Patrimoine du SLL, le PAPE a été créé en 2004 afin d'améliorer la connaissance, les conditions de conservation, le signalement et la valorisation des fonds patrimoniaux. Le SLL et les DRAC essaient d'accompagner au mieux les actions des collectivités territoriales. Dans le cadre de ce plan d'action, des enquêtes nationales ont été réalisées. Les « journées du patrimoine écrit » ont été créées à partir de 2005 permettant ainsi les rencontres et les échanges des professionnels sur des points de politiques publiques et des questions spécifiques relatives au patrimoine écrit. En 2007 les appels à projets « Patrimoine écrit » sont lancés, permettant de cofinancer des projets patrimoniaux (conservation, signalement, valorisation, etc.).

D'autres Ministères s'intéressent aussi à la valorisation du patrimoine écrit. Dans un contexte de commémoration nationale de la première guerre mondiale, la « mission centenaire<sup>326</sup> » a été lancée. Plusieurs Ministères et établissements culturels se sont associés dans un groupement d'intérêt public dès 2012 pour réaliser tout un programme commémoratif autour du centenaire de la Première Guerre mondiale. Les bibliothèques peuvent proposer des actions en liens avec la thématique et obtenir des financements et le « label centenaire ».

La BnF lance des appels à initiatives pour des projets de numérisation<sup>327</sup>. Ce à quoi s'ajoute une stratégie pour valoriser ces corpus documentaires numérisés. La BnF propose un dispositif « Gallica marque blanche<sup>328</sup> » permettant aux établissements de créer une infrastructure numérique basée sur Gallica, lui permettant ainsi de diffuser ses collections numérisées. A l'inverse cela permet aussi à la BnF d'enrichir l'offre de Gallica par les collections de l'établissement qui a mis

---

<sup>324</sup>On mentionnera deux CTL qui ont un volet patrimoine. Le CTL de l'IMEC et un CTL passé au début des années 2010 avec le département de la Meuse qui a permis de faire les rétroconversion des anciens catalogues patrimoniaux des bibliothèques.

<sup>325</sup>Les Bibliothèques numériques de référence. Dans *Un site du Ministère de la Culture* [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques/Les-Bibliotheques-numeriques-de-reference>>.

<sup>326</sup>14-18, Mission Centenaire [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.centenaire.org/fr>>.

<sup>327</sup>Appels à initiatives de numérisation et de valorisation concertées. Dans Bibliothèque nationale de France [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <[http://www.bnf.fr/fr/professionnels/appels\\_initiatives\\_numerisation.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/appels_initiatives_numerisation.html)>.

<sup>328</sup>La première est Numistral de la BNU lancée en 2013.

en place Gallica marque blanche. Plus qu'un simple CMS, Gallica marque blanche permet d'améliorer la visibilité des fonds numérisés en les rendant disponible à la fois dans la bibliothèque numérique de l'établissement mais aussi dans Gallica. La BnF est aussi un interlocuteur primordial pour la mise en place de l'EAC en bibliothèque <sup>329</sup>, elle organise des journées d'étude, fournit des documents pédagogiques, etc.

D'autres établissements sont à mentionner. L'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), unité propre de recherche du CNRS par exemple. Spécialisé sur les manuscrits médiévaux et les imprimés anciens, c'est un des interlocuteurs incontournables en ce qui concerne la patrimoine écrit ancien. Les premières campagnes de microfilmage des manuscrits médiévaux ont été faites sous son impulsion et des campagnes de numérisation sont encore en cours sur le territoire. Le travail effectué a été mis en valeur par des sites Internet comme la bibliothèque virtuelle des manuscrits médiévaux<sup>330</sup>.

Biblissima<sup>331</sup> qui est un observatoire du patrimoine écrit allant du Moyen Age à la Renaissance a été développé grâce à investissements d'avenir. L'ambition est donc très large et conduit à financer des réalisations répondant aux objectifs fixés par Biblissima grâce à des appels à projets. Des journées d'étude sont aussi organisées régulièrement, des outils et applications sont mis en ligne permettant d'améliorer la connaissance et aussi la compréhension du patrimoine écrit ancien. Les financements encouragent l'innovation et la mise au point d'applications à partir des nouvelles technologies disponibles<sup>332</sup>. Un souci particulier est porté à leur portail Internet. Sa présentation en fait un site simple à comprendre, d'une présentation à la fois ludique, ergonomique tout en restant hautement scientifique. Biblissima apparaît comme un interlocuteur incontournable pour la valorisation du patrimoine écrit ancien.

---

<sup>329</sup>Classes, le site pédagogique de la Bibliothèque nationale de France. Bibliothèque nationale de France [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://classes.bnf.fr/rendezvous/formations.htm>>.

<sup>330</sup>IRHT. Institut de recherche et d'histoire des textes [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<https://www.irht.cnrs.fr/>>.

<sup>331</sup>Biblissima [En ligne]. [s.d.] [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur le Web : <<http://www.biblissima-condorcet.fr/fr/>>.

<sup>332</sup>On pense particulièrement à leur outils d'édition XML, de schémas XML-TEI pour la description des reliures, ou les lemmatiseurs de grec ou de latin, etc.



# TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>10</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>11</b>
<b>1 / DEMOCRATISATION &amp; PATRIMOINE ECRIT : DEFINIR ET INTERROGER LES NOTIONS.....</b>	<b>15</b>
1/ PATRIMOINE ECRIT : UNE NOTION FORGEE AU CONTOUR IMPRECIS .....	15
1.1/ <i>Une définition empirique</i> .....	15
1.2/ <i>Un cadre juridique limité</i> .....	20
1.3/ <i>Une Politique et des financements variés</i> .....	22
1.3.1/ Exemples d'appropriation et d'application des dispositifs .....	28
2 / DEMOCRATISATION(S) CULTURELLE(S).....	32
2.1/ <i>Une multitude d'approches théoriques</i> .....	32
2.2/ <i>Un résultat toujours débattu</i> .....	35
2.3/ <i>Les politiques publiques en faveur de la démocratisation culturelle</i> .....	39
3/ DEMOCRATISATION, PATRIMOINE ECRIT ET BIBLIOTHEQUES TERRITORIALES .....	41
3.1/ <i>Une évolution des missions et des pratiques</i> .....	41
3.2/ <i>Une volonté et un engagement généralisés ?</i> .....	45
<b>2/ ENTRE FORCES ET FAIBLESSES : QUEL ROLE POUR LES BIBLIOTHEQUES ET LES BIBLIOTHECAIRES ? . 48</b>	
1/ PREJUGES ET CONTRAINTES.....	49
1.1/ <i>Des établissements et un patrimoine difficile à mettre en valeur et élitiste ?</i> .....	49
1.2/ <i>Un objet fragile et peu attractif ?</i> .....	53
1.3/ <i>Un public difficile à saisir, pour quel bénéfice ?</i> .....	55
2/ FORCES ET OPPORTUNITES .....	58
2.1 / <i>Le bibliothécaire : au centre des publics</i> .....	59
2.1.1/ Exemples d'actions .....	61
2.2/ <i>Le bibliothécaire : au centre des collections</i> .....	63
2.2.1/ Exemples d'actions .....	65
2.3/ <i>Le bibliothécaire : au centre des actions de valorisation et de médiation</i> .....	67
2.3.1/ Exemples d'actions .....	71
2.4/ <i>Démocratiser l'accès au patrimoine écrit : les opportunités pour la bibliothèque et le bibliothécaire</i> .....	73
2.4.1/ Exemples d'actions .....	75
<b>3/ DEMOCRATISER L'ACCES AU PATRIMOINE ECRIT : ESSAI DE PRECONISATIONS.....</b>	<b>76</b>
1/ S'ENGAGER.....	77
1.1/ Exemples d'actions .....	79
2/ FORMER.....	80
2.1/ Exemples d'actions .....	82
3/ COOPERER.....	83
3.1/ Exemples d'actions .....	87
4/ COMMUNIQUER .....	89
4.1/ Exemple d'actions.....	91
5/ PLANIFIER ET EVALUER .....	93
5.1/ Exemples d'actions .....	95
<b>CONCLUSION, DEMOCRATISER L'ACCES AU PATRIMOINE ECRIT : UN CHOIX ESSENTIEL .....</b>	<b>96</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>98</b>
RAPPORTS.....	98
MONOGRAPHIES.....	99
<i>Sociologie</i> .....	99
<i>Culture</i> .....	99
<i>Patrimoine</i> .....	99
<i>Politique publique - Culture</i> .....	100
<i>Démocratisation</i> .....	100
<i>Démocratisation culturelle</i> .....	100
<i>Démocratisation en bibliothèque</i> .....	101

ARTICLES .....	102
<i>Sociologie</i> .....	102
<i>Articles du BBF</i> .....	102
<b>ANNEXES .....</b>	<b>106</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>117</b>





